



Commission économique pour l'Afrique
Centre africain pour la statistique



Banque africaine de développement



Manuel concernant les sources de données et l'estimation des indicateurs de développement des pays africains

Document de travail Série 4
Mai 2011



Commission économique pour l'Afrique
Centre africain pour la statistique

Manuel concernant les sources de données et l'estimation des indicateurs de développement des pays africains

Objectifs du Millénaire pour le développement

Document de travail Série 4
Mai 2011

Table des matières

CHAPITRE I: INTRODUCTION AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT.....	1
A. Genèse des objectifs du Millénaire pour le développement.....	1
B. Objectifs du Millénaire pour le développement et cibles.....	2
C. Indicateurs pour le suivi des progrès accomplis	4
D. Utilité des indicateurs pour suivre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement	7
E. Problèmes et enjeux en Afrique	8
CHAPITRE II: SOURCES DES DONNÉES UTILISÉES POUR LE CALCUL DES INDICATEURS	9
A. Principales sources de données.....	9
1. Recensements de la population et des logements	9
2. Enquêtes auprès des ménages.....	10
3. Dossiers administratifs	13
4. Élaboration et suivi des indicateurs relatifs aux OMD: questions de coordination	14
B. Sources de données secondaires.....	16
C. Indicateurs relatifs aux OMD et sources des données: plusieurs questions dans le contexte africain	17
CHAPITRE III: MÉTHODES ET PROBLÈMES LIÉS À L'ÉLABORATION ET À LA COLLECTE DE DONNÉES	18
A. Sources de données primaires.....	18
1. Recensements de la population et de l'habitat.....	18
2. Utilité du recensement	19
3. Données administratives	24
B. Sources de données secondaires.....	26
C. Élaboration et collecte de données tirées des recensements concernant la population et l'habitat dans les pays africains: questions et enjeux.....	26
D. Collecte d'autres types de données en Afrique: questions et enjeux	27
CHAPITRE IV: QUALITÉ DES DONNÉES CONCERNANT LES INDICATEURS RELATIFS AUX OMD	28
A. Définition de la qualité des données.....	28
B. Caractéristiques des données de qualité	28
C. Importance des données de qualité pour l'élaboration des indicateurs relatifs aux OMD	29
D. Qualité des données concernant les indicateurs relatifs aux OMD en Afrique.....	29
CHAPITRE V: INDICATEURS POUR MESURER LES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OMD	30
A. Objectif 1: Éliminer l'extrême pauvreté et la faim	30
B. Objectif 2: Assurer l'éducation primaire pour tous	40
C. Objectif 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	43
D. Objectif 4: Réduire la mortalité infantile.....	47
E. Objectif 5: Améliorer la santé maternelle.....	51
F. Objectif 6: Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	58
G. Objectif 7: Assurer un environnement durable.....	67
H. Objectif 8: Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	77

CHAPITRE VI: CADRE INSTITUTIONNEL ET DIVERS PROBLÈMES	
LIÉS À LA MESURE ET AU SUIVI DES OMD.....	94
A. Cadre institutionnel des indicateurs des OMD.....	94
1. Définition du cadre institutionnel des indicateurs relatifs aux OMD	94
2. Interaction avec les utilisateurs, les responsables politiques et les décideurs	94
3. Cadre de suivi du groupe d'experts interinstitutions sur les OMD.....	95
B. Problèmes liés à la mesure et au suivi des OMD.....	95
1. Comparaison des données avec d'autres données transmises aux niveaux national et inter- national	96
2. Coordination.....	96
3. Comparabilité des statistiques sociales concernant les OMD	97
4. Capacités statistiques	97
5. Création de bases de données	97
6. Rapports sur les données	98
7. Utilisation de sources de données administratives ou de données d'enquêtes auprès des ménages.....	98
8. Collecte de données spécifiques telles que celles concernant le CO ₂	98
9. Fourniture de données à l'échelle infranationale.....	98
Références bibliographiques.....	99
Annexe 1 :	106

Résumé

Le présent manuel, élaboré en application d'une recommandation de la Commission africaine de statistique (StatCom-Afrique), complète les manuels concernant les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) publiés au niveau mondial par le Groupe d'experts interinstitutions. La valeur ajoutée de ce manuel est qu'il porte sur les perspectives et les réalités africaines, en tirant les indicateurs concernant les OMD des recensements, enquêtes et sources administratives. Il fait également la genèse des OMD, présente les diverses sources des données, les méthodes, les questions sur la qualité des données, le cadre institutionnel et les diverses difficultés à surmonter pour mesurer et suivre les progrès accomplis en vue de réaliser les OMD en Afrique. Les indicateurs concernant les OMD ont été tirés du site Web de la Division de statistique de l'ONU ou de la publication intitulée «Indicateurs pour le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire» (ST/ESA/STAT/SER.F/95).

Mai 2011

Préface

Dans la Déclaration du Millénaire signée en 2000, les dirigeants de 189 pays du monde avaient fixé 2015 comme date butoir pour la réalisation de la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Cette décision historique a eu pour effet une forte demande de données fiables dans nombre de pays du monde.

En 2005, l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine tenue à Syrte (Libye) a demandé à la Commission de l'Union africaine (CUA), à la Banque africaine de développement (BAD) et à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) de présenter chaque année, pour examen, un *rapport sur les progrès accomplis par l'Afrique en vue de la réalisation des OMD*. Pour donner suite à cette recommandation, les trois institutions africaines, en collaboration avec des institutions nationales chargées de la collecte et de l'analyse des données, ont déjà élaboré trois rapports annuels. Les pays africains ont accompli des progrès en vue de la réalisation des objectifs d'ici à 2015, mais ils n'atteindront probablement pas tous les objectifs. En outre, face à l'urgence que constitue le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des OMD, les offices nationaux de statistique ont renforcé les moyens dont ils disposaient pour fournir les données nécessaires au suivi des initiatives en matière de développement. Les pays africains ne parviennent toujours pas à élaborer et à présenter dans les délais les données sur les OMD et autres indicateurs du développement. Leurs problèmes sont de trois ordres: a) divergences et insuffisances des données, b) manque de coordination, d'uniformisation et d'harmonisation et c) faiblesse des capacités statistiques.

Le principal problème soulevé lors de la plupart des réunions sur la fourniture et l'utilisation de données relatives aux OMD a trait aux divergences entre les sources des données nationales et internationales. Ces divergences s'expliquent notamment par a) les définitions et les spécifications, b) l'insuffisance des estimations issues des enquêtes par sondage, c) l'insuffisance de la couverture, d) l'année de référence, e) les différences de méthode, f) les différences en ce qui concerne les estimations de la population et g) les ajustements du cadre des OMD.

Les efforts faits ces dernières décennies sur le plan international, régional et national pour améliorer la situation en Afrique ont permis d'obtenir plus de données sur divers indicateurs de développement, notamment ceux concernant les OMD. Cependant, les problèmes demeurent en ce qui concerne la mise à disposition dans les délais de données fiables sur ces indicateurs, compte tenu des normes et concepts internationaux. Les pays s'en remettent essentiellement aux recensements de la population et des logements, ainsi qu'aux enquêtes auprès des ménages pour obtenir des données sur ces indicateurs. Cependant, on a souvent constaté que les données tirées de ces recensements et enquêtes ne sont pas conformes aux concepts et définitions de l'ONU et que, parfois, les pays ne recueillent même pas les informations nécessaires pour en tirer des données utiles pour ces indicateurs, laissant ainsi passer une occasion unique de combler le manque actuel de données. Les systèmes de données administratives et d'enregistrement des faits d'état civil ne font pas l'objet de toute l'attention nécessaire, alors qu'ils permettent d'élaborer des données permettant de calculer les indicateurs de développement.

Pour donner suite à la recommandation de la deuxième réunion de la Commission africaine de statistique (StatCom-Afrique II) tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) en janvier 2010, le Centre a élaboré le présent manuel en vue d'aider les pays africains à recenser les sources de données et à tirer des indicateurs de développement des recensements concernant la population et les logements, des enquêtes auprès des ménages et des données administratives, conformément aux perspectives et réalités africaines. Ce manuel donne également des orientations aux organismes nationaux de statistique sur les méthodes adoptées par le Groupe inter-institutions d'experts sur les indicateurs relatifs aux OMD afin d'élaborer des données pouvant être utilisées pour calculer divers indicateurs relatifs aux OMD à diffusion internationale concernant le niveau national.

Compte tenu des efforts qui se poursuivent actuellement pour permettre aux systèmes statistiques nationaux de disposer des moyens nécessaires afin d'élaborer comme il convient des rapports sur les OMD, le Manuel doit également donner des indications sur les moyens d'utiliser des données provenant de diverses sources pour élaborer des indicateurs, créer des bases de données complètes procéder régulièrement à des mises à jour dans chaque pays et faire rapport au Comité africain de coordination des statistiques afin de mettre en place une base de données régionale pouvant servir à l'élaboration du *Rapport annuel sur les progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des OMD*.

Le présent document étant la première version du Manuel, les suggestions des États membres pour en améliorer le contenu sont les bienvenues. Il en sera dûment tenu compte dans les versions ultérieures

Le Directeur du Centre africain pour la statistique



Dimitri Sanga

Remerciements

Le présent manuel a été élaboré par le Centre africain pour la statistique de la Commission économique pour l'Afrique en application d'une recommandation adoptée à la deuxième réunion de la Commission africaine de statistique, tenue en janvier 2010. Il a été élaboré en collaboration avec M. Enock Ching'anda, consultant international, sous la supervision directe de M. Oumar Sarr, statisticien au Centre et la supervision générale de M. Dimitri Sanga, Directeur du Centre

Il convient également de souligner la contribution précieuse apportée par les participants à la réunion du groupe d'experts et à l'atelier régional organisés conjointement par la CEA et la Banque africaine de développement à Kigali (Rwanda) en juin 2010 et à Kampala (Ouganda) en mars 2011.

Nous remercions particulièrement l'Institut national de statistique du Rwanda et le Bureau of Statistics de l'Ouganda pour l'assistance qu'ils nous ont apportée à l'occasion de la réunion et de l'atelier.

Abréviations et sigles

APD	Aide publique au développement
AQUASTAT	Système d'information sur l'eau et l'agriculture de la FAO
BAaD	Banque asiatique de développement
CAD/OCDE	Comité d'aide au développement de l'OCDE
CCI	Centre du commerce international
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CFC	Chlorofluorocarbone
CISP	Classification internationale d'après la situation dans la profession
CIST	Conférence internationale des statisticiens du travail
CITE	Classification internationale type de l'éducation, version 1997
CITI	Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CO ₂	Dioxyde de carbone
DOTS	Traitement de brève durée sous surveillance directe
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
ISAP	Institut de statistique des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PEV	Programme élargi de vaccination
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPA	Parité de pouvoir d'achat
PPTE	Pays pauvres très endettés
RAMOS	Enquête sur la mortalité des femmes en âge de procréer
RNB	Revenu national brut
SDMX	Échange de données et de métadonnées statistiques
sida	Syndrome d'immunodéficience acquise
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UIP	Union interparlementaire
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine

CHAPITRE I: INTRODUCTION AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

A. Genèse des objectifs du Millénaire pour le développement

1. Les objectifs du Millénaire pour le développement procèdent de la volonté de relever le défi qui se pose à l'humanité, à savoir améliorer les conditions de vie des citoyens dans nombre de pays du monde (http://www.unicef.org/mdg/28184_28230.htm) [1]. La situation était très contrastée selon les pays. Certains États pouvaient espérer la prospérité et bénéficier de la coopération internationale, tandis que d'autres, plongés depuis longtemps dans la misère, déchirés par des conflits, leur environnement dégradé, avaient peine à s'imaginer un avenir. Environ 1,1 milliard de personnes (dont 30 % d'enfants) étaient réduits, et le sont encore, à vivre avec moins d'un dollar par jour. Même dans les pays les plus riches, un enfant sur six continue à vivre au-dessous du seuil de pauvreté national. Selon l'UNICEF, 11 millions d'enfants meurent chaque année. Environ 29 000 enfants de moins de 5 ans meurent chaque jour de causes évitables. Les survivants souffrent d'autres conséquences négatives: la malnutrition, cause de retards de croissance et de handicaps, des difficultés d'accès aux soins de santé et à l'éducation, la multiplication des risques d'être exploités, la violence, le VIH/sida, etc.

2. Au regard de l'histoire, la Déclaration du Millénaire et les OMD apparaissent comme un plan détaillé pour le progrès. En septembre 2000, les dirigeants du monde entier se sont retrouvés pour l'Assemblée du Millénaire, la plus grande réunion de ce type à s'être jamais tenue au siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. Les représentants des 189 États Membres de l'ONU se sont penchés ensemble sur le destin commun de leurs pays qui, a-t-on dit alors, étaient plus que jamais interconnectés, compte tenu de la mondialisation grandissante et porteuse d'une croissance plus rapide, d'une amélioration des conditions de vie et de perspectives nouvelles.

3. Les États Membres ont alors signé la Déclaration du Millénaire, comprenant huit objectifs à réaliser pour 2015 ou 2020. (http://en.wikipedia.org/wiki/International_development#Millennium_Development_Goals)[2]. Pour la première fois, une stratégie globale a été élaborée pour répondre aux besoins de développement du monde, assortie de cibles quantifiables et d'indicateurs bien définis.

4. Les OMD, ayant été arrêtés en tant qu'objectifs mondiaux que la communauté mondiale doit réaliser, ne sont pas au service d'intérêts nationaux, mais n'en sont pas moins sans rapport avec eux. Pour atteindre les objectifs, chaque État doit remplir un certain nombre d'obligations à l'égard de la communauté mondiale. Les autres États qui ont déjà réalisé leurs objectifs sont tenus d'aider les autres à atteindre les leurs. On peut donc y voir un élargissement du concept de droits de l'homme. .

5. Les sept premiers objectifs sont quantifiables, tandis que le huitième comporte plusieurs cibles intermédiaires permettant de jauger les progrès faits dans la réalisation des sept premiers objectifs. Chaque objectif est assorti d'indicateurs fondés sur des séries statistiques collectées et gérées par des organisations faisant autorité dans leur domaine (en général, l'organisme correspondant des Nations Unies est chargé d'un domaine spécifique, tel l'UNESCO pour l'éducation, mais également l'OCDE, le FMI et la Banque mondiale).

B. Objectifs du Millénaire pour le développement et cibles

6. Les OMD et les cibles définissent les attentes de la société civile et d'autres parties prenantes vis-à-vis des gouvernements, notamment le développement socioéconomique. Les OMD sont un ensemble d'objectifs que nombre de pays ont convenu d'adopter en tant qu'objectifs à réaliser pour 2015. Ils concernent les domaines social, économique, environnemental et politique. Ils se fondent sur les conclusions des réunions internationales tenues dans les années 90 sur différents thèmes. Cela s'est traduit par une approche descendante dans leur formulation, à laquelle devrait succéder une approche ascendante après 2015.

7. Huit OMD doivent être réalisés pour 2015 et, au total, 21 cibles ont été définies. Tous sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire (<http://www.un.org/millennium/declaration/ares552e.htm>) [3], signée par 189 pays, et dans les textes adoptés par les États Membres au Sommet mondial de 2005 (<http://www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=A/RES/60/1>) [4]. En septembre 2000, 147 chefs d'État et de gouvernement étaient présents au Sommet du Millénaire. Les objectifs et cibles sont intimement liés et doivent être considérés dans leur ensemble. Il s'agit d'un partenariat entre pays développés et pays en développement en vue de créer aux niveaux tant national que mondial un climat propice au développement et à l'élimination de la pauvreté (http://devdata.worldbank.org/gmis/mdg/UNDG%20document_final.pdf) [5].

8. Les OMD sont tirés des actions et objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et:

- a) Rassemblent en un texte unique bon nombre des engagements les plus importants que la communauté internationale a pris séparément lors des conférences et sommets tenus dans les années 90;
- b) Reconnaittent explicitement l'interdépendance entre croissance, réduction de la pauvreté et développement durable;
- c) Reconnaittent que le développement repose sur certains fondements qui sont la gouvernance démocratique, l'État de droit, le respect des droits de l'homme, la paix et la sécurité;
- d) S'appuient sur des cibles quantifiables assorties de délais et d'indicateurs permettant de suivre les progrès accomplis;
- e) Associent dans le huitième objectif les responsabilités des pays tant en développement que développés, dans le cadre d'un partenariat mondial qui a été approuvé à la Conférence mondiale sur le financement du développement à Monterrey (Mexique) en mars 2002 et réitéré au Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg en août 2002.

9. Les huit objectifs sont les suivants:

Objectif 1: Éliminer l'extrême pauvreté et la faim;

Objectif 2: Assurer l'éducation primaire pour tous;

Objectif 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;

Objectif 4: Réduire la mortalité infantile;

Objectif 5: Améliorer la santé maternelle

Objectif 6: Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies;

Objectif 7: Assurer un environnement durable;

Objectif 8: Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

10. Les cibles quantifiables de chaque objectif varient en nombre et vont de 1 à 6, au maximum. L'objectif 8 comprend 6 cibles et les objectifs 2, 3 et 4 ont chacun une cible, tandis que les objectifs 1, 5, 6 et 7 ont de 2 à 4 cibles. Les cibles de chaque OMD sont présentées au tableau 1.

Tableau 1: Objectifs et cibles respectives quantifiables

OBJECTIFS	CIBLES
Objectif 1: Réduire l'extrême pauvreté et la faim	Cible 1.A: Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour Cible 1.B: Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif Cible 1.C: Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim
Objectif 2: Assurer l'éducation primaire pour tous	Cible 2.A: D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires
Objectif 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Cible 3.A: Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard
Objectif 4: Réduire la mortalité infantile	Cible 4.A: Réduire de deux tiers entre 1995 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans
Objectif 5: Améliorer la santé maternelle	Cible 5.A: Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle Cible 5.B: Rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015
Objectif 6: Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	Cible 6.A: D'ici à 2015, avoir enrayer la propagation du VIH/sida et avoir commencé à inverser la tendance actuelle Cible 6.B: D'ici à 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida Cible 6.C: D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres maladies graves et commencer à inverser la tendance actuelle
Objectif 7: Assurer un environnement durable	Cible 7.A: Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources naturelles Cible 7.B: Réduire l'appauvrissement de la diversité biologique et en ramener le taux à un niveau sensiblement plus bas d'ici à 2010 Cible 7.C: Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population n'ayant pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base Cible 7.D: Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie de 100 millions d'habitants des taudis
Objectif 8: Mettre en place un partenariat pour le développement	Cible 8.A: Poursuivre la mise en place d'un système commercial international et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire Comprend un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international Cible 8.B: S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés. La réalisation de cet objectif suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés, l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des pauvres très endettés et l'annulation des dettes publiques bilatérales; et l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté Cible 8.C: Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les conclusions issues de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale) Cible 8.D: Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement tolérable à long terme Cible 8.E: En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement Cible 8.F: En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et de la communication, soient à la portée de tous

C. Indicateurs pour le suivi des progrès accomplis

11. Les indicateurs relatifs aux OMD permettent de fournir les informations nécessaires pour suivre les progrès accomplis et de proposer des aménagements. Pour chaque cible, des indicateurs – parfois un, mais en général plusieurs – ont été définis.

12. Le Groupe d'experts interinstitutions sur les indicateurs relatifs aux OMD est composé de représentants de divers départements du Secrétariat de l'ONU, d'un grand nombre d'organismes du système des Nations Unies et d'autres organismes, de divers organismes gouvernementaux et de statisticiens nationaux et d'autres organisations s'intéressant à l'élaboration de données concernant les OMD à l'échelle nationale et internationale. Ces organismes comprennent des donateurs et des experts chargés d'élaborer les données et études permettant de suivre les progrès accomplis vers la réalisation des OMD. Le Groupe d'experts examine et définit également les méthodes et les questions techniques concernant les OMD, établit des directives et apporte son concours à la définition des priorités et des stratégies pour aider les pays à collecter, analyser et communiquer les données sur les OMD.

13. Ces dernières années, le Groupe d'experts s'est employé à améliorer les textes relatifs aux normes et méthodes utilisées pour élaborer et analyser les indicateurs relatifs aux OMD, notamment, trouver les moyens d'agréger les données nationales de façon pertinente, résoudre les problèmes de comparabilité et, surtout, procéder à une véritable analyse des chiffres agrégés représentant la situation locale. Cet effort est entrepris dans le cadre de la création de sous-groupes thématiques au niveau du Groupe d'experts et d'autres mécanismes interinstitutions regroupant des institutions spécialisées dans les divers domaines entrant dans le cadre des OMD.

14. Les indicateurs sont établis sur la base de données statistiques tirées des recensements de la population et des logements, des enquêtes auprès des ménages et des dossiers administratifs.

15. Les cinq critères suivants ont guidé le choix des indicateurs [6], [7] et [8]:

- a) Permettre de mesurer de façon pertinente et fiable les progrès accomplis dans la réalisation des cibles associées aux OMD;
- b) Être clairs et faciles à interpréter et offrir une base de comparaison sur le plan international;
- c) Être dans l'ensemble compatibles avec d'autres listes utilisées sur le plan mondial et éviter d'imposer une charge inutile aux équipes de pays, aux gouvernements et à d'autres partenaires;
- d) Être fondés dans toute la mesure possible sur des normes, recommandations et meilleures pratiques internationales;
- e) Être établis à partir des sources de données reconnues et par ailleurs être quantifiables et cohérents pour pouvoir effectuer des mesures dans le temps.

16. Les indicateurs suivants ont été retenus:

Tableau 2: Objectifs du Millénaire pour le développement

Objectifs et cibles (tirés de la Déclaration du Millénaire)	Indicateurs servant à mesurer les progrès accomplis
Objectif 1: Réduire l'extrême pauvreté et la faim	
Cible 1.A: Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat (PPP) ¹ Indice d'écart de la pauvreté Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale
Cible 1.B: Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un emploi décent et productif	Taux de croissance du PIB par personne occupée Ratio emploi/population Proportion de la population occupée disposant de moins d'un dollar PPA par jour Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée
Cible 1.C: Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	Prévalence d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique
Objectif 2: Assurer l'éducation primaire pour tous	
Cible 2.A: D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	Taux net de scolarisation dans le primaire Proportion d'élèves commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième Taux d'alphabétisation de la population âgée de 15 à 24 ans
Objectif 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	
Cible 3.A: Éliminer la disparité entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	Rapport filles-garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole Proportion de sièges occupés par les femmes au parlement national Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport à celui des hommes
Objectif 4: Réduire la mortalité infantile	
Cible 4.A: Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans Taux de mortalité infantile Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole
Objectif 5: Améliorer la santé maternelle	
Cible 5.A: Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité infantile	Taux de mortalité maternelle Proportion d'accouchements assistés par du personnel médical de qualité
Rendre l'accès à la médecine procréative universel	Taux de contraception Taux de natalité parmi les adolescentes Taux des soins prénatals (au moins une visite et au moins quatre visites) Besoins non satisfaits en matière de planification familiale
Objectif 6: Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	
Cible 6.A: D'ici à 2015, avoir enrayer la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle	Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque Pourcentage de la population âgée de 15 à 24 ans ayant une bonne connaissance générale du VIH/sida Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non-orphelins âgés de 10 à 14 ans

Objectifs et cibles (tirés de la Déclaration du Millénaire)	Indicateurs servant à mesurer les progrès accomplis
Cible 6.B: D'ici à 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida	Proportion de la population au stage avancé de l'infection par le VIH ayant accès à des médicaments antirétroviraux
Cible 6.C: D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres maladies graves et commencer à inverser la tendance actuelle	Taux de prévalence et taux de mortalité liés au paludisme Proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide Proportion d'enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre traités au moyen de médicaments antipaludéens appropriés Incidence, prévalence de la tuberculose et taux de mortalité due à cette maladie 6.10 Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de traitements de brève durée sous surveillance directe (stratégie (DOTS).
Objectif 7: Assurer un environnement durable	
Cible 7.A: Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et les programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources naturelles Cible 7.B: Réduire l'appauvrissement de la diversité biologique et en ramener le taux à un niveau sensiblement plus bas d'ici à 2010	Proportion de zones forestières Émissions de dioxyde de carbone (total, par habitant et pour un dollar du PIB, en parité du pouvoir d'achat) Consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone Proportion de stocks de poissons vivant dans des milieux biologiques sains Proportion de ressources d'eau totales utilisées Proportion de zones terrestres et marines protégées Proportion d'espèces menacées d'extinction
Cible 7.C: Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base	Proportion de la population ayant accès à une source d'eau améliorée Proportion de la population ayant accès à un système d'assainissement amélioré
Cible 7.D: Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie de 100 millions d'habitants des taudis	Proportion de citoyens vivant dans des taudis ²
Objectif 8: Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	
Cible 8.A: Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire Comprend un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté au niveau tant national qu'international Cible 8.B: Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés (PMA) La réalisation de cette cible suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés, l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés et l'annulation des dettes publiques bilatérales et l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté	Certains indicateurs énumérés ci-dessous sont surveillés séparément pour les pays les moins avancés (PMA), les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement. Aide publique au développement (APD) L'APD nette, totale et en faveur des pays les moins avancés, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs membres du CAD/OCDE Proportion de l'APD totale, bilatérale allouée par les pays donateurs membres du CAD/OCDE, par secteur, aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement) Proportion de l'APD bilatérale de pays donateurs membres du CAD/OCDE qui est déliée APD reçue par les pays sans littoral en tant que pourcentage de leurs revenus nationaux bruts APD reçue par les petits États insulaires en développement en tant que pourcentage de leurs revenus nationaux bruts

Objectifs et cibles (tirés de la Déclaration du Millénaire)	Indicateurs servant à mesurer les progrès accomplis
<p>Cible 8.C: Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)</p> <p>Cible 8.D: Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement tolérable à long terme</p>	<p>Accès au marché</p> <p>Proportion du total des importations des pays développés (en valeur et à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés, admises en franchise de droits</p> <p>Taux moyens des droits de douane appliqués par les pays développés aux produits agricoles, textiles et vêtements en provenance des pays en développement</p> <p>Estimation des subventions agricoles dans les pays de l'OCDE en pourcentage de leur produit intérieur brut</p> <p>Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales</p> <p>Viabilité de la dette</p> <p>Nombre total de pays ayant atteint leurs points de décision de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et nombre total de pays ayant atteint leurs points d'achèvement de l'Initiative PPTE (cumulatif)</p> <p>Engagement d'allègement de la dette au titre des Initiatives PPTE et IADM</p> <p>Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services</p>
<p>Cible 8.E: En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement</p>	<p>Proportion de la population ayant accès de façon durable à des médicaments de base d'un coût abordable</p>
<p>Cible 8.F: En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les nouvelles technologies de l'information et de la communication soient à la portée de tous</p>	<p>Nombre de lignes téléphoniques pour 100 habitants</p> <p>Nombre d'abonnés au téléphone portable pour 100 habitants</p> <p>Nombre d'utilisateurs d'Internet pour 100 habitants</p>

1. Pour suivre les tendances de la pauvreté à l'échelle nationale, il convient de recourir aux indicateurs fondés sur le seuil national de pauvreté, pour autant qu'ils soient disponibles.

2 La proportion effective de citoyens vivant dans des taudis s'obtient en calculant le nombre de citoyens soumis à l'une au moins des conditions suivantes: a) accès insuffisant à une source d'eau améliorée; b) accès insuffisant à des infrastructures d'assainissement améliorées; c) surpeuplement (trois personnes ou plus par pièce); d) habitations faites de matériaux non durables.

D. Utilité des indicateurs pour suivre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

17. Les indicateurs relatifs au suivi des résultats obtenus dans la réalisation des OMD sont nécessairement quantitatifs et fondés sur des données statistiques.

18. Ces indicateurs sont utiles pour:

- a) Répondre aux questions suivantes: « Où en sommes-nous? », « Quels sont nos objectifs? », « Sommes-nous sur la bonne voie? » et « Avons-nous atteint nos objectifs? » ;
- b) Évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des OMD;
- c) Mettre plus l'accent sur des OMD spécifiques;
- d) Aider systématiquement les responsables et les décideurs, à tous les niveaux;
- e) Accélérer la demande et l'offre de données et mettre l'accent sur leurs limites aux plans quantitatif et qualitatif;
- f) Susciter plus d'intérêt pour la collecte de données fiables;
- g) Faire mieux connaître les OMD.

E. Problèmes et enjeux en Afrique

19. Il s'agit là principalement de déterminer la mesure dans laquelle les OMD s'appliquent à l'Afrique dans le cadre des questions préoccupant la communauté mondiale. Il est maintenant difficile de prédire l'avenir des OMD au-delà de 2015. Lorsque les indicateurs concernant les OMD ont été initialement définis, nombre de pays africains ne disposaient pas de données de référence pour la plupart d'entre eux. Beaucoup de pays africains s'efforcent encore d'élaborer ces données pour nombre de ces indicateurs. En ce qui concerne les rapports entre les indicateurs relatifs aux OMD et les statistiques officielles, les services statistiques de certains pays africains ont généré des indicateurs qui ne sont pas encore considérés comme des statistiques officielles. Il est temps maintenant d'examiner les définitions et les méthodes d'élaboration de ces statistiques en espérant qu'elles seront considérées comme officielles, ce qui permettra de les collecter, traiter, diffuser et archiver comme les autres statistiques officielles.

CHAPITRE II: SOURCES DES DONNÉES UTILISÉES POUR LE CALCUL DES INDICATEURS

A. Principales sources de données

20. Les données permettant d'élaborer des indicateurs pour mesurer et suivre la réalisation des OMD proviennent de sources complémentaires, à savoir les recensements de la population et des logements, les enquêtes auprès des ménages et dossiers administratifs.

1. Recensements de la population et des logements

21. Un recensement de la population et des logements, communément appelé recensement, est, selon la définition qu'en donne l'Organisation des Nations Unies, « l'ensemble des opérations qui consistent à collecter, grouper, évaluer, analyser, publier ou diffuser de toute autre manière des données démographiques, économiques et sociales se rapportant, à un moment donné, à tous les habitants d'un pays ou d'une partie bien déterminée d'un pays » [9]. Il va sans dire que, compte tenu de son champ d'application, le recensement est une source importante de données permettant de mesurer, d'évaluer et de suivre la réalisation des indicateurs afférents aux OMD. En général, il constitue une source importante de données socioéconomiques et démographiques, par exemple concernant le nombre d'habitants, la composition de la population et sa répartition dans l'espace. En outre, il permet également d'élaborer des données pour de petites subdivisions administratives. .

22. Les informations concernant la taille, la répartition et les caractéristiques de la population d'un pays donné permettent de décrire et d'évaluer la situation socioéconomique et démographique nécessaire pour mesurer et suivre les OMD. Il s'agit fondamentalement de connaître les conditions de vie des habitants d'un pays donné, conformément à l'objectif principal de la Déclaration du Millénaire consistant à réduire, d'ici à 2015, de moitié la pauvreté. Dans de nombreux pays africains, le recensement permet de renforcer nettement le système statistique national.

23. Le lancement des OMD et des autres programmes internationaux de développement axés sur la lutte contre la pauvreté a eu pour effet qu'il a fallu obtenir en temps utile beaucoup de données fiables pour suivre et calculer les indicateurs nécessaires [10]. C'est pourquoi beaucoup de pays africains ont voulu participer, entre autres, à la série de recensements de 2010. Le recensement permet d'obtenir des données nécessaires, par exemple pour établir des estimations démographiques et pour analyser la situation socioéconomique de la population d'un pays. Au moment de choisir les principaux sujets couverts dans un recensement et sachant que les indicateurs relatifs aux OMD constituent un cadre qui permet d'évaluer un ensemble d'objectifs et de cibles convenus sur le plan international en matière de développement, les données nécessaires pour élaborer ces indicateurs sont prises en compte [2],.

24. Tous les indicateurs relatifs aux OMD ne sont pas fondés sur les données tirées des recensements, mais ceux-ci n'en sont pas moins des sources précieuses de données pertinentes. Au moins 15 indicateurs peuvent être calculés en se basant sur les données tirées des recensements. Par exemple, le recensement fournit des données démographiques utiles à la plupart des indicateurs. En outre, ils permettent d'établir un cadre d'échantillonnage pouvant être utilisé dans les enquêtes auprès des ménages, une autre source de

données pertinentes pour mesurer, suivre et évaluer les OMD. Le tableau 3 montre des indicateurs pouvant être tirés des données fournies par les recensements.

Tableau 3: Indicateurs susceptibles d'être calculés sur la base des données tirées des recensements

OMD	Numéro de l'indicateur	Titre de l'indicateur
1	2.3	Taux d'alphabétisation de la population âgée de 15 à 24 ans
2	3.4	Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport à celui des hommes
3	3.2	Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole
4	4.1	Taux de mortalité des enfants de moins de 5ans
5	4.2	Taux de mortalité infantile
6	5.1	Taux de mortalité maternelle
7	7.8	Proportion de la population ayant accès à une source d'eau améliorée
8	7.9	Proportion de la population ayant accès à un système d'assainissement amélioré

Source: *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements (Révision)*

25. Ce qui précède n'est pas une liste exhaustive des indicateurs pouvant être calculés en s'appuyant sur les données tirées d'un recensement pertinent pour les OMD. Selon l'ampleur du questionnaire, des données supplémentaires peuvent être recueillies. Par ailleurs, la plupart des indicateurs susmentionnés peuvent être mesurés à partir de données obtenues à la suite d'enquêtes plus souples, servant à recueillir des données plus détaillées utiles pour établir les causes profondes de certains phénomènes. C'est le cas des indicateurs tels que le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, le taux de mortalité infantile et le taux de mortalité maternelle. Les enquêtes auprès des ménages sont plus indiquées pour recueillir pareilles informations, qui exigent un travail plus considérable si l'on veut obtenir des personnes sondées des données fiables, avec les métadonnées correspondantes.

2. Enquêtes auprès des ménages

26. Dans la plupart des pays africains, les enquêtes auprès des ménages sont une source importante de données pour l'élaboration et le suivi des indicateurs. En général, elles sont réalisées plus souvent que les recensements et sont relativement moins coûteuses (voir une étude approfondie au chapitre 3). En outre, elles permettent de recueillir toutes sortes de données sur les conditions de vie des populations, leur qualité de vie et leurs activités économiques, Dans cette optique, elles sont une source importante de données sur les phénomènes sociaux nécessaires pour mesurer, suivre et évaluer les OMD.

27. À la différence du recensement, la plupart des autres thèmes peuvent être abordés de façon plus approfondie, car le volume de travail des enquêteurs est moins important et il faut généralement plus de temps pour recueillir les données. Le nombre d'enquêteurs nécessaire étant moins élevé que pour le recensement, on pourra recruter plus de personnes qualifiées et leur dispenser une formation intensive. En fait, si les enquêtes sont bien conçues et mises en œuvre, elles permettront effectivement d'obtenir des données plus fiables que celles du recensement. Ces données serviront à mesurer et à suivre les indicateurs à des moments précis dans le temps. Si ces enquêtes sont répétées, elles permettront d'établir des séries chronologiques ou données longitudinales pour suivre et/ou mesurer les changements intervenus. La demande de données relatives aux OMD étant de plus en plus forte, les enquêtes auprès des ménages permettront de répondre aux besoins de nouvelles données. Plus souples du point de vue des sujets traités et du respect des délais, elles sont un moyen idéal pour répondre à ces besoins. Et surtout, on a constaté qu'elles permettaient de déterminer les causes profondes de certains phénomènes constatés. Les recensements et les dossiers administratifs n'offrent pas cette possibilité, en raison de leur simplicité et de l'étude limitée qu'ils font d'une question donnée. En outre, les enquêtes peuvent s'adapter plus facilement aux nouvelles exigences en matière de données et y répondre. Il n'en va pas de même, en particulier, pour les dossiers administratifs, qui sont relativement incomplets dans nombre de pays africains. Par exemple, de nombreux pays africains n'ont pas

de système complet d'enregistrement des faits d'état civil. Quand les dossiers administratifs sont incomplets, les enquêtes auprès des ménages s'imposent comme source de substitution.

28. Dans la plupart des cas, les enquêtes auprès des ménages ne sont pas expressément conçues pour collecter des informations statistiques concernant les OMD; elles ont en général d'autres fins. Cela n'empêche que les données qui en ont été tirées ont permis de mesurer et de suivre la plupart des indicateurs des OMD. En fait, la plupart des indicateurs en Afrique sont établis à partir des données tirées des enquêtes auprès des ménages, dont certaines sont brièvement présentées dans les paragraphes suivants.

29. Les données concernant les OMD peuvent être tirées de deux grandes catégories d'enquête menées auprès des ménages, à savoir les *enquêtes périodiques* et les *enquêtes ponctuelles*. Ces enquêtes peuvent être spécialisées, longitudinales, à plusieurs sujets ou phases. Pour choisir la meilleure approche, il est plusieurs facteurs à prendre en compte, dont les contraintes liées au sujet, les questions de logistique et les ressources.

30. *Les enquêtes spéciales* portent sur des questions précises telles que la nutrition ou la gestion des déchets. Ces enquêtes peuvent être ponctuelles ou périodiques. Les *enquêtes à plusieurs thèmes* portent sur différents sujets dans le cadre d'une seule enquête. Les *enquêtes en plusieurs phases* en revanche consistent à collecter des informations au cours de différentes phases, dont l'une est le précurseur de la suivante. La phase initiale comprend, en général, un échantillon plus important que pour les phases ultérieures. Il s'agit dans cette conception des unités d'échantillonnage de vérifier la teneur des échantillons pour déterminer certaines caractéristiques afin de déterminer s'ils remplissent les conditions requises pour être utilisés dans les phases ultérieures. Dans les *enquêtes longitudinales* les données sont recueillies auprès des mêmes personnes pendant une certaine période pour mesurer les changements intervenus

Tableau 4: Indicateurs pouvant être tirés des données sur les enquêtes auprès des ménages

OMD	Numéro d'indicateur.	Titre de l'indicateur
1	1.1	Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité du pouvoir d'achat
2	1.3	Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale
3	1.9	Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique
4	3.2	Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole
5	3.1	Ratio filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur
6	6.6	Prévalence du paludisme et taux de mortalité due à cette maladie
7	5.2	Proportion de naissances assistées par du personnel de santé qualifié
8	6.2	Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque

31. La liste ci-dessus n'est pas exhaustive, car bien d'autres sujets peuvent être abordés dans une enquête auprès des ménages. Certains sujets abordés dans le cadre d'un recensement peuvent également être étudiés dans une enquête auprès des ménages. Nous présentons brièvement ci-dessous des enquêtes auprès des ménages produisant des données nécessaires pour mesurer et suivre les OMD dans certains pays africains.

Enquêtes sur les revenus et dépenses des ménages

32. Les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages sont réalisées fréquemment et régulièrement dans un grand nombre de pays africains [11]. Elles fournissent les données nécessaires pour mesurer la consommation et les dépenses des ménages. L'enquête détermine la part des différents éléments du panier de la ménagère, utilisés comme facteurs de calcul pour l'indice des prix à la consommation, En outre, les données permettent d'estimer ou de déterminer les niveaux de pauvreté.

Enquête sur la population active

33. Les résultats des enquêtes sur la population active [12] (<http://www.ilo.org/dyn/lfsurvey/lfsurvey.home>) [18] permettent non seulement de mesurer et de suivre les indicateurs concernant l'emploi et le chômage, mais également de recueillir des données sur les rémunérations. Ces enquêtes sont périodiques ou ponctuelles. Cependant, dans certains pays, elles sont effectuées fréquemment et régulièrement tous les trimestres. Dans la plupart des pays africains, elles sont effectuées sur une plus longue période, dans certains cas, tous les cinq mois. Les études de groupe peuvent être adoptées dans une enquête sur la population active pour mesurer les changements intervenus et limiter les erreurs dans l'échantillonnage. L'Organisation internationale du Travail aide les pays africains à réaliser ces enquêtes depuis de nombreuses années.

Étude de la mesure des niveaux de vie

34. Les études de la mesure des niveaux de vie (http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSCContentServer/WDSP/IB/2000/08/19/000094946_00080305310288/Rendered/PDF/multi_page.pdf) [13] sont des mesures comportant plusieurs fonctions, qui permettent de suivre un certain nombre d'indicateurs ayant trait à la santé, à l'éducation, à la démographie et au revenu, notamment la consommation et les dépenses. Les données tirées de ces études permettent également de déterminer les niveaux de pauvreté. Par conséquent, ces études donnent des indications sur le bien-être des ménages et les facteurs fondamentaux contribuant à ces résultats. Au niveau analytique, il est possible d'effectuer une analyse à plusieurs niveaux, car les données sont recueillies auprès des personnes, des ménages et des communautés. Ces analyses sont appuyées par la Banque mondiale.

Enquêtes démographiques et sanitaires

35. Les enquêtes démographiques et sanitaires (<http://www.measuredhs.com/aboutsurveys/start.cfm>) [14] permettent, notamment, de recueillir des données sur la fécondité, la mortalité (notamment la mortalité maternelle et infantile), la contraception, le VIH/sida, l'anthropométrie et la malnutrition infantile. Les données permettent également de mesurer et de suivre les indicateurs démographiques et sanitaires. Macro International finance ces enquêtes.

Enquêtes en grappes à indicateurs multiples

Les indicateurs en grappes à indicateurs multiples (http://www.unicef.org/statistics/index_24302.html) [15] mettent l'accent sur la collecte de l'information principalement liée aux enfants et aux femmes. Les données relatives à la santé, à la protection de l'enfant et au VIH/sida en sont les principaux thèmes. Ces données permettent de calculer et de suivre les indicateurs concernant la santé et l'éducation. L'Unicef finance ces enquêtes.

Enquête sur la mortalité des femmes en âge de procréer

En général, l'enquête sur les femmes en âge de procréer comprend plusieurs phases, (<http://ije.oxfordjournals.org/cgi/content/abstract/17/2/385>) [16] deux principalement. L'USAID finance cette enquête. L'enquête permet de recueillir des informations relatives à la mortalité maternelle. Les résultats servent principalement à mesurer et à suivre le taux de mortalité maternelle.

Questionnaire sur les principaux indicateurs du bien-être

Les enquêtes par questionnaire sur les principaux indicateurs du bien-être sont financées par la Banque mondiale (<http://www.jigawabudget.org/CWIQ.pdf>) [17]. Elles permettent de mesurer l'évolution des indicateurs relatifs à l'accès aux services sociaux et économiques, à leur utilisation et à la satisfaction des besoins dans ces domaines. Dans le cadre de ces études, des données sont recueillies sur les caractéristiques des ménages, l'éducation, la santé, la qualité des appartements, les éléments anthropométriques, les déplacements des populations, etc. Certaines de ces enquêtes ont permis de recueillir des données sur les prix des produits et les dépenses des ménages.

3. Dossiers administratifs

39. Les dossiers administratifs sont des documents que nombre de services publics conservent. Ils sont également conservés par des organismes du secteur privé dans le cadre de leurs activités administratives courantes ou proviennent d'informations fournies aux termes de la loi et/ou selon une pratique établie. Ces documents sont d'importantes sources de nombreuses statistiques officielles élaborées par des services faisant partie du système statistique national de tout pays. Les services gouvernementaux et les ministères s'emploient à compiler ces statistiques pour s'acquitter de leur mission de diverses façons: administration, formulation des politiques, planification et prise de décision. Les statistiques officielles permettent d'informer la population de la situation générale du pays.

40. Dans de nombreux pays africains, ces dossiers ne sont pas suffisamment développés pour répondre aux besoins statistiques du pays et ne sont pas utiles au-delà de leurs fins administratives (ONU, 1979) (http://unstats.un.org/unsd/publication/unint/DP_UN_INT_88_X01_6E.pdf) [19], [20], (Banda, 2003) [21]. Dans les cas où l'on essaye de collecter des statistiques par une voie administrative tels que l'enregistrement des naissances et des décès, les statistiques ne concernent en général qu'une petite partie de la population, urbaine par exemple. La fiabilité des statistiques tirées des registres de l'administration est fonction de l'exhaustivité du système. Or cette exhaustivité fait le plus souvent défaut dans les pays africains. Bien que ces pratiques administratives continuent d'être appliquées à des fins de comptabilité et d'administration, elles ne sont des sources statistiques qu'à titre secondaire. En outre, un document administratif ne contient pas, en général, d'informations détaillées sur les ménages ou familles.

41. Cependant, la Déclaration du Millénaire définissant les OMD a été à l'origine du lancement de toute une série d'activités pour élaborer des indicateurs. Par conséquent, toutes les sources de données devaient être développées et maximisées. Dans cette optique, pour mettre en œuvre un programme statistique national efficace au service des OMD, il faudrait recourir à un panaché bien pensé de sources de données comprenant des recensements, des enquêtes auprès des ménages et des registres administratifs.

42. Les statistiques officielles sont des données recueillies et publiées par les administrations centrales, provinciales et locales, ainsi que les autorités publiques. L'expression «statistiques gouvernementales» est parfois utilisée en lieu et place de statistiques officielles. Les statistiques officielles sont généralement recueillies et publiées par le bureau de statistique national ou le service de statistique d'un ministère, département ministériel ou administration.

43. Des statistiques officielles sont tirées, notamment, des documents administratifs suivants:

- a) Factures douanières des registres d'entrée (pour le calcul des quantités et valeurs des importations et exportations de biens d'un pays);
- b) Actes de l'état civil (pour le calcul du nombre de naissances et de décès, et autres faits d'état civil);
- c) Dossiers médicaux (pour le calcul du nombre de malades par maladie, en régime hospitalier ou non, etc.);
- d) Documents scolaires (pour le calcul du nombre d'élèves scolarisés par classe, par cycle (primaire, secondaire et supérieur) et du taux d'abandon des études, etc.);
- e) Registres de l'immigration (pour les chiffres relatifs à l'immigration et à l'émigration);
- f) Documents relatifs à la vulgarisation agricole (pour les statistiques concernant les cultures, la production agricole, etc.);
- g) Documents relatifs aux transports et à la communication (indiquant le nombre de véhicules dans un pays par type, nombre de lignes téléphoniques, etc.);

Importance des documents administratifs.

44. L'importance des dossiers administratifs tient à la tradition ancienne selon laquelle ils sont utilisés par différentes administrations pour compiler des statistiques officielles, qui sont essentiellement un sous-produit de l'administration. En outre, il est établi que les documents administratifs permettent:

- a) De développer la technologie de l'information et de l'administration en ligne;
- b) D'alléger la charge qui incombe aux enquêtés;
- c) D'améliorer le rapport coût-efficacité général des données administratives;
- d) De renforcer le rôle dans la mesure de la bonne gouvernance.

Statistiques administratives disponibles

45. Dans beaucoup de pays, on peut obtenir les statistiques administratives grâce au système statistique national et, en particulier, en prenant contact avec le bureau de statistique national, les départements ministériels ou ministères techniques concernés. Dans de nombreux pays, des statistiques sont extraites des registres administratifs et disponibles. Cependant, ces registres servant principalement à un usage administratif, les statistiques qui en sont extraites peuvent ne pas entièrement convenir pour élaborer des indicateurs statistiques.

4. Élaboration et suivi des indicateurs relatifs aux OMD: questions de coordination

46. La présente section porte sur des questions relatives à l'élaboration et au suivi des indicateurs relatifs aux OMD à l'échelle nationale. Pour élaborer, suivre et, en fin de compte, évaluer les progrès réalisés dans la réalisation des objectifs, il convient de créer, dans chaque pays, une base de données sur les indicateurs concernant les OMD. Ces derniers étant nombreux, la base de données comprendra des informations produites par divers moyens, divers groupes, en recourant à diverses stratégies et méthodes, à diverses périodes. Par conséquent, il convient d'étudier les nombreuses questions relatives à l'élaboration et au suivi des indicateurs concernant les OMD.

Définition du système statistique national

47. Les membres du système statistique national doivent nécessairement participer à la coordination des activités concernant les OMD, à savoir le Bureau de statistique national, les ministères techniques, les utilisateurs et autres organismes et institutions de formation et de recherche. Le système statistique national comprend les parties prenantes suivantes: producteurs; utilisateurs et fournisseurs d'information statistique (ménages, entreprises et établissements de recherche et de formation, ainsi que des mécanismes de collecte et de gestion des données). Pour promouvoir la coopération entre tous les acteurs, il convient de désigner un organisme chef de file qui, dans nombre de pays, est reconnu comme étant le service, qui, aux termes de la loi, est le principal organisme statistique chargé de collecter, d'élaborer, de classer, de publier et de diffuser les statistiques officielles. Le bureau de statistique national, en tant qu'organisme chef de file, devrait également élaborer beaucoup d'indicateurs concernant les OMD.

Instruments de coordination

48. Il convient de prendre en compte un grand nombre de moyens de coordination des activités statistiques:

- a) Harmonisation de concepts, définitions, classifications et cadre d'échantillonnage;
- b) Coordination des programmes statistiques et utilisation de fichiers gouvernementaux non statistiques;
- c) Adoption et utilisation de méthodes et normes convenues sur le plan international;
- d) Avantages de la coordination.

Avantages de la coordination

49. La coordination des activités statistiques présente plusieurs avantages:
- Les résultats des diverses méthodes de collecte de données sont comparables et concordants;
 - Le chevauchement des efforts et l'allègement de l'effort de réponse demandé aux répondants sont évités;
 - Les coûts liés à la collecte et à l'élaboration de statistiques seront réduits dans la mesure du possible;
 - Le rôle des statistiques officielles sera renforcé et l'image, l'intégrité et la crédibilité des statistiques seront renforcées;
 - Problèmes de coordination des activités statistiques concernant les indicateurs relatifs aux OMD.
50. Les problèmes suivants risquent de se poser dans un grand nombre de pays en ce qui concerne la coordination des activités statistiques relatives aux indicateurs concernant les OMD:
- Aucun organisme chef de file n'a été désigné pour élaborer et suivre les indicateurs concernant les OMD. Par conséquent, les demandes des parties prenantes concernant les indicateurs relatifs aux OMD ne sont pas centralisées;
 - Manque de documents administratifs de qualité dans les ministères techniques;
 - Les données reçues de certains organismes/institutions ne sont pas actualisées;
 - Les données communiquées tardivement à l'organisme chef de file ne permettent pas d'actualiser la base de données;
 - Incapacité des organismes à élaborer les indicateurs nécessaires;
 - Absence de données ventilées par sexe;
 - Absence ou insuffisance de ressources humaines et financières pour élaborer des indicateurs

Questions pertinentes

51. À l'échelle nationale, il faudrait désigner un organisme chef de file qui coordonnera les activités liées à l'élaboration et au suivi des indicateurs concernant les OMD. Cet organisme sera le dépositaire de toutes les données et métadonnées concernant les indicateurs relatifs aux OMD et sera chargé de s'assurer de la qualité des données utilisées pour élaborer les indicateurs relatifs aux OMD.
52. Si la législation sur les statistiques comprend déjà des dispositions prévoyant la coordination des activités statistiques par le bureau de statistique national, il faudra invoquer cette législation pour confier au bureau la fonction de coordination de l'élaboration des indicateurs concernant les OMD. Dans la mesure du possible, la loi pourrait être amendée pour y inclure les indicateurs relatifs aux OMD.
53. La création d'une base de données sur les indicateurs relatifs aux OMD devrait être du ressort de l'organisme chef de file chargé d'élaborer et de suivre les indicateurs relatifs aux OMD. De même, l'organisme chef de file devrait être chargé de créer une base de données sur les indicateurs relatifs aux OMD, et le calendrier de diffusion des indicateurs concernant les OMD.
54. Les indicateurs relatifs aux OMD devraient faire partie, avec d'autres, des statistiques officielles du pays.
55. Il faudrait également prendre des mesures pour améliorer la coordination, à l'échelle nationale, des indicateurs relatifs aux OMD.
56. Un grand nombre de pays pourraient envisager d'entreprendre certaines des activités suivantes pour améliorer la coordination des travaux sur les indicateurs concernant les OMD:
- Créer un comité chargé des indicateurs relatifs aux OMD, composé de producteurs, d'utilisateurs et d'établissements de recherche et de formation, ayant une mission bien précise;

- b) Entreprendre des travaux sur la mise en œuvre de concepts et définitions, convenus sur le plan international, concernant les indicateurs relatifs aux OMD dans le système statistique national;
- c) Élaborer les stratégies nationales pour le développement de la statistique;
- d) Promouvoir l'information pour le développement du pays;
- e) Créer une base de données et un site Web sur les indicateurs concernant les OMD et les actualiser régulièrement;
- f) Renforcer le cadre juridique et institutionnel du système statistique national.

B. Sources de données secondaires

Définitions des données secondaires

57. En général, les données secondaires sont des données recueillies par quelqu'un d'autre ou à une autre fin. Par exemple, les données recueillies par les ministères techniques à l'aide de documents administratifs et d'autres moyens sont des données primaires pour les ministères de tutelle, mais des données secondaires pour d'autres utilisateurs de ces données.

58. Pour élaborer des indicateurs concernant les OMD, il faut définir comme données secondaires les données produites par d'autres institutions qui adaptent les données primaires de leurs pays respectifs. Par exemple, les institutions peuvent élaborer des indicateurs à l'issue de leur propre computation, et parfois, imputation. Dans ce cas, les sources secondaires des données sont les données produites par la Banque mondiale, la Division de statistique de l'ONU, l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation des Nations unies pour l'éducation la science et la culture (UNESCO).

59. Si les indicateurs manquants des OMD sont estimés à l'aide de données nationales concernant des variables ou données connexes tirées de pays et/ou de techniques de modélisation «similaires», celles-ci pourraient être considérées par des pays comme des données secondaires.

60. Les données secondaires permettent de gagner du temps qui, sinon, serait consacré à la collecte de données ou à l'imputation de l'indicateur. Elles permettent aux chercheurs s'intéressant aux OMD de créer une base de données importante et riche qui, probablement, n'aurait pas été autrement possible.

Conditions dans lesquelles les pays pourraient utiliser les données secondaires

61. Les sources de données secondaires peuvent être nécessaires pour estimer les indicateurs relatifs aux OMD. Ces données peuvent être utilisées si l'institution élaborant l'(les) indicateur(s) relatif(s) aux OMD:

- a) N'a pas élaboré les données ni l'indicateur;
- b) Faute de données nationales, des estimations ont été faites en recourant aux techniques statistiques d'organismes tels que la Banque mondiale;
- c) L'indicateur relatif aux OMD a été estimé par un organisme et que, pour le pays, il est utile et raisonnable d'adopter l'estimation;
- d) Les données nationales disponibles ne concernent que quelques régions/districts/comtés et ne sauraient servir à l'estimation de l'indicateur relatif aux OMD.

62. Cependant, les pays/institutions devraient être consultés avant la publication de ces données.

C. Indicateurs relatifs aux OMD et sources des données: plusieurs questions dans le contexte africain

63. En ce qui concerne l'action à mener pour promouvoir l'élaboration de statistiques, il faudrait profiter de l'occasion qu'offrent la célébration de la Journée africaine de la statistique, le dialogue avec les hauts responsables du secteur public ou privé sur l'importance de la statistique, l'organisation d'ateliers à l'intention des responsables politiques et des décideurs sur l'interprétation et l'utilisation des statistiques; l'organisation d'ateliers à l'intention des parlementaires sur l'importance des statistiques et promouvoir l'initiation à la statistique à l'école.

64. Nombre de pays ont créé plusieurs bases de données sur les données et indicateurs concernant les OMD. Il convient d'harmoniser les bases de données pour les uniformiser et en faciliter l'accès. Il faut également harmoniser les techniques d'élaboration des indicateurs relatifs aux OMD en indiquant les méthodes préférées.

65. Les stratégies nationales pour le développement de la statistique mettant l'accent sur la coordination statistique, les producteurs nationaux de données doivent coordonner le partage des données et supprimer les divergences entre les données dans le même temps. Outre les autres techniques, certains pays africains utilisent DevInfo pour coordonner leurs statistiques. Les organisations internationales et nationales sont instamment invitées à collaborer pour stocker les mêmes ensembles de données en vue de l'élaboration des indicateurs relatifs aux OMD.

66. Dans nombre de pays africains, les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil sont sporadiques et incomplets. L'amélioration de ces systèmes, sources de statistiques de l'état civil, permet de disposer de plus de données pour l'élaboration de certains indicateurs.

CHAPITRE III: MÉTHODES ET PROBLÈMES LIÉS À L'ÉLABORATION ET À LA COLLECTE DE DONNÉES

A. Sources de données primaires

67. Dans le présent chapitre, nous aborderons brièvement les méthodes concernant les sources de données, à savoir les recensements et les enquêtes auprès des ménages. Il s'agit de présenter les aspects généraux d'un bon recensement et d'une bonne enquête auprès des ménages. Nous en présenterons également les limites. Nous croyons fermement que pour mesurer et suivre objectivement les OMD, les sources de données utilisées doivent être méticuleusement et scientifiquement conçues et les activités bien planifiées et exécutées.

1. Recensements de la population et de l'habitat

68. En Afrique, l'approche classique en matière de recensement reste la norme. Le recensement classique est l'une des opérations les plus importantes et complexes en temps de paix qu'un pays puisse organiser [23]. Elle comprend la collecte d'informations statistiques auprès de particuliers et de ménages sur un grand nombre de thèmes à un moment donné, porte sur l'ensemble ou des parties bien déterminées du pays. Les informations sont, par la suite, traitées, évaluées, analysées et diffusées. Pour réaliser un recensement, il faut cartographier ou délimiter l'ensemble du pays en zones de dénombrement; recruter, former, déployer un grand nombre d'agents recenseurs; saisir et traiter les données tirées d'un grand nombre de questionnaires; analyser les données collectées et diffuser les résultats du recensement.

69. Les données démographiques et socioéconomiques sont recueillies par des agents recenseurs, réalisant des enquêtes auprès des ménages dans les différentes zones de dénombrement du pays afin de collecter des informations sur tous les membres de la famille. Il convient de prendre en compte tous les ménages et personnes dans la zone d'énumération, à une période donnée, pour remplir les conditions fixées pour les recensements, à savoir l'*universalité* et la *simultanéité*. Les questionnaires peuvent être brefs ou longs dans le recensement classique. Le questionnaire long est généralement administré par sondage. Le questionnaire comprend en général des questions détaillées sur des sujets particuliers. Le questionnaire long porte en général sur la fécondité et l'activité économique. Les deux types de questionnaire sont administrés pendant la même période du recensement. Même si les estimations fondées sur le questionnaire long proviennent d'un sondage, elles sont réputées être des résultats de recensement.

Caractéristiques essentielles d'un recensement

70. Caractéristiques essentielle d'un recensement [24]:

- a) Les personnes et les ménages sont dénombrés séparément. Les caractéristiques de chaque personne et ménage sont indiquées séparément;
- b) Le recensement doit porter sur toute la population désignée dans le pays;
- c) Les activités de recensement sont, généralement, effectuées simultanément, dans la mesure du possible;
- d) Les recensements sont réalisés à des intervalles définis, par exemple, tous les 10 ans.

2. Utilité du recensement

71. En ce qui concerne la mesure et le suivi des indicateurs, les recensements sont utiles dans la mesure où
- a) Ils fournissent des informations sur la taille, la composition et la répartition de la population, ainsi que ses caractéristiques démographiques et socioéconomiques;
 - b) Ils fournissent des statistiques sur de petites unités géographiques, ce qui permet d'élaborer des statistiques concernant les OMD à l'échelle sous-régionale;
 - c) Ils sont des sources d'information indispensables à la base d'échantillonnage pour les enquêtes par sondage intercensitaires auprès des familles, qui, comme on l'a vu au chapitre 2, sont la principale source des données relatives aux OMD. En général, le recensement classique est un instantané des caractéristiques démographiques et socioéconomiques de la population à un moment donné.

Planification du recensement

72. L'ensemble du recensement et de ses diverses phases doit être planifié avec le plus grand soin dans les délais impartis. Une petite erreur dans le processus de planification risque d'avoir des conséquences fâcheuses, compromettant les résultats du recensement. En outre, elle pourrait se traduire par des coûts opérationnels élevés et imprévus. Par conséquent, il faut reconnaître le rôle central que joue une planification rigoureuse et en temps opportun dans la mise en œuvre du recensement. En outre, il convient de prendre les dispositions appropriées sur le plan de l'organisation et de l'administration pour mener à bien le recensement. Il est indispensable de suivre les procédures établies.

Phases d'un programme de recensement

73. Un programme de recensement peut se subdiviser en trois phases, en général, à savoir: périodes de prédénombrement, de dénombrement, de postdénombrement. Ces phases peuvent être affinées comme indiqué ci-après:

- a) Travaux préparatoires;
- b) Dénombrement sur le terrain;
- c) Traitement des données;
- d) Analyse et évaluation;
- e) Création de bases de données;
- f) Diffusion des résultats.

Caractéristiques d'un recensement

74. Le recensement classique a des caractéristiques spécifiques, par rapport à l'enquête auprès des ménages et au dossier administratif [23].

75. **Dénombrement individuel:** Des informations sont recueillies sur chaque membre du ménage. Il est courant qu'une autre personne donne ces informations.

76. **Universalité:** Il s'agit de la couverture des zones désignées pour le recensement. Il peut s'agir de tout le pays ou de certaines parties du pays. Si un questionnaire est utilisé, il s'applique à toutes les personnes résidant dans le pays conformément aux dispositions prises concernant la couverture. En cas d'utilisation d'un questionnaire/formulaire long, les thèmes sont abordés par sondage, ce qui implique le recours à une sélection fondée sur un échantillon aléatoire. Cependant, étant donné que la collecte de données dans le formulaire long coïncide avec l'utilisation d'un formulaire court, l'enquête fait partie intégrante du recensement. .

77. **Simultanéité:** Les informations tirées du recensement devraient être, dans la mesure du possible, recueillies pratiquement au même moment. Si la collecte s'étale dans le temps, il convient de pondérer les données recueillies en fonction du moment de la collecte.

78. **Périodicité:** En général, les recensements sont décennaux. Exceptionnellement, des recensements sont organisés à cinq ans d'intervalle.

Limites d'un recensement

79. Un recensement a ses limites, qui sont résumées ci-après:

- a) Le recensement étant une opération massive qui doit être réalisée dans de très courts délais, il couvre en général des thèmes peu détaillés et est sujet à des erreurs;
- b) Le recours à des répondants substitués dans la plupart, sinon dans l'ensemble, des pays africains, est une pratique courante. Le substitut peut ne pas être en mesure de donner des informations précises sur des points figurant dans le questionnaire du recensement, de donner des renseignements précis sur des personnes vivant dans un ménage;
- c) L'opération est coûteuse, car certains pays africains ne réalisent pas de recensement depuis des années. En outre, les fonds peuvent être insuffisants ou indisponibles pour l'évaluation du recensement, par exemple une enquête postdénombrement.

Enquêtes auprès des ménages

80. Les enquêtes auprès des ménages sont des échantillons aléatoires représentatifs dans lesquels les ménages sont des unités d'échantillonnage du second degré ou ultimes [25]. Il s'agit d'une source importante de statistiques socioéconomiques, démographiques et autres statistiques permettant de mesurer et de suivre les indicateurs relatifs aux OMD. Toutes les données ne devant pas être collectées par le biais des recensements et des dossiers administratifs, les enquêtes auprès des ménages permettent de répondre aux besoins additionnels et nouveaux.

81. L'échantillonnage aléatoire permet de réaliser des enquêtes auprès des ménages dans les pays africains. Pour ce faire, les éléments ultimes, les ménages et les groupes géographiques sont choisis dans l'échantillon global. L'échantillonnage est une technique dans laquelle une partie de la population est sélectionnée et les résultats ainsi obtenus sont extrapolés à la population cible. Dans un plan de sondage probabiliste, il convient de s'assurer des points suivants:

- a) Chaque élément doit avoir une chance mathématique (probabilité) d'être inclus ou sélectionné;
- b) La probabilité d'être sélectionnée est supérieure à zéro;
- c) La probabilité devrait être numériquement calculable.

Plan de sondage

82. En bref, il s'agit de la sélection et de l'estimation de l'échantillon. En pratique, le plan de sondage doit permettre de déterminer la taille et la structure de l'échantillon, en prenant en compte les coûts de l'enquête. Le plan de sondage idéal se traduit par une très grande précision en ce qui concerne l'évaluation du coût de l'enquête ou le coût minimal pour un niveau de précision donné [26].

83. Pour établir un sondage aléatoire, il faut que a) la population représentée par l'échantillon (population cible) soit clairement définie; b) le (les cadres) d'échantillonnage doit (doivent) être fixé(s); c) l'objet de l'enquête doit être clairement indiqué, en ce qui concerne le contenu, les variables analytiques et les domaines pour lesquels les résultats seront diffusés (par exemple, "Avez-vous l'intention d'élaborer des estimations aux niveaux des zones rurales/urbaines, des districts, des provinces, du pays"); d) il faut tenir compte des coûts et un budget est par conséquent nécessaire; e) il faut indiquer qu'il convient de répondre aux exigences en matière de précision, ce qui permet de déterminer la taille de l'échantillon [24].

Procédures de sélection et de mise en œuvre de l'échantillon

84. Il faudra suivre les procédures de sélection et de mise en œuvre. Par conséquent, a) chaque élément de la population doit figurer dans le cadre d'échantillonnage; b) la sélection devrait se fonder sur un processus aléatoire affectant à chaque unité/élément du cadre une probabilité de sélection spécifiée; c) le dénombrement devrait être limitée aux unités sélectionnées; d) pour estimer le total de la population, les données de chaque unité sélectionnée doivent être pondérées par l'inverse de la probabilité de sélection de l'unité.

85. La randomisation est un moyen sûr de surmonter les effets des facteurs de distorsion imprévus. La méthode de la sélection par sondage utilisée dépend du plan de sondage. Plus le plan de sondage est complexe, plus les procédures de sélection seront rigoureuses [27]. La plupart des enquêtes par sondage réalisées en Afrique pour produire des données afin de mesurer et de suivre les OMD étant complexes, on aura recours à des plans d'échantillonnage à plusieurs degrés.

Pourquoi les sondages aléatoires sont-ils nécessaires pour les enquêtes auprès des ménages à grande échelle ?

86. Le sondage aléatoire est nécessaire pour les raisons suivantes:

- a) Il permet de couvrir l'ensemble de la population cible dans une sélection d'échantillon;
- b) Il permet d'extrapoler les résultats du sondage à la population cible;
- c) Il justifie le calcul des erreurs de sondage.

Unités d'enquête

87. Pour procéder à une enquête, la première condition consiste à définir la population cible, qui est le total de tous les éléments. Ces derniers sont des unités pour lesquelles on cherche des informations statistiques. Dans les enquêtes auprès des ménages, les unités communes ultimes sont les personnes et les ménages.

88. ***Unités d'observation:*** Les unités à partir desquelles sont faites les observations, par exemple, des personnes, pour évaluer la mortalité dans un ménage.

89. ***Unités de sondage:*** Les unités de sondage servent à sélectionner les éléments constitutifs d'un échantillon.

90. ***Unités d'échantillonnage:*** Il s'agit des unités de sondage sélectionnées.

91. ***Cadre de sondage:*** Le cadre d'un sondage permet de recenser et de sélectionner des unités de l'échantillon et, également, de procéder à l'estimation de l'échantillon.

92. ***Liste:*** Les listes contiennent des éléments ou des unités de sondage pouvant être directement sélectionnés d'une liste, par exemple une liste d'écoles dans un district ou une liste de personnes dans un ménage.

93. ***Cadre régional:*** les cadres régionaux font partie d'un (de) cadre(s) de sondage à plusieurs phases généralement utilisés dans les enquêtes auprès des ménages en Afrique. Le cadre permet de sélectionner des échantillons à une ou plusieurs phases. Dans un plan de sondage à deux phases, le cadre à une phase comprendra des grappes; par exemple, zones de recensement à la deuxième phase. Dans certaines grappes, les ménages sont dans le cadre à la deuxième phase.

Propriétés d'un bon cadre

94. Le cadre devrait être:

- a) Exhaustif;
- b) Mutuellement exclusif;
- c) Précis, actuel et à jour.

Grappes dans les enquêtes auprès des ménages

95. Comme indiqué plus haut, pour choisir des échantillons pour les enquêtes auprès des ménages, on utilise, en général, un plan de sondage à plusieurs phases. Dans l'échantillonnage en grappes, on choisit, comme grappes, les grandes unités de sélection, comme les zones de dénombrement, qui contiennent un grand nombre d'unités élémentaires. Par conséquent, la grappe est choisie au lieu d'un élément d'une liste d'unités élémentaires.

Pourquoi les grappes sont-elles utilisées en tant qu'unités d'échantillonnage?

96. De nombreuses raisons militent en faveur de l'utilisation de grappes dans l'échantillonnage: a) les grappes réduisent le temps consacré aux déplacements et les coûts liés à la collecte de données sur le terrain; b) la supervision du travail d'enquête sur le terrain s'améliore dans la mesure où le superviseur ne se déplace que pour les grappes choisies; c) le coût d'élaboration du cadre est réduit dans la mesure du possible, car il comprend des phases (dans l'échantillonnage à plusieurs phases), seul l'échantillonnage à une phase doit comporter la liste de toutes les unités d'échantillonnage primaires, dans la deuxième phase, par exemple, la liste des ménages n'est nécessaire que pour certaines unités d'échantillonnage primaires; d) le coût par élément est moins élevé par rapport à l'échantillonnage aléatoire simple et e) les cadres des grappes durent plus longtemps et, par conséquent, servent pendant longtemps.

97. Le groupe idéal se caractérise comme suit:

- a) Ses limites sont claires, identifiables et stables;
- b) Le nombre de grappes devrait être relativement important;
- c) Une grappe doit avoir une taille raisonnable;
- d) Les grappes doivent avoir, si possible, une certaine taille et comporter des données utilisables dans la stratification;
- e) Les zones de dénombrement du recensement sont généralement utilisées comme des unités d'échantillonnage primaires dans nombre d'enquêtes auprès des ménages en Afrique;
- f) Quand l'utilisation des zones de dénombrement devient problématique;
- g) Quand les cartes sont imprécises;
- h) Quand la délimitation des zones de dénombrement est imparfaite;
- i) Quand la taille des zones de dénombrement est mal définie;
- j) Quand la taille des zones de dénombrement est très variable.

Échantillonnage en grappes par phase

98. En général, il n'est évidemment pas possible d'avoir une liste de tous les ménages d'un pays au moment de l'enquête. La solution consiste à dresser une liste des zones de dénombrement à partir desquelles un échantillon peut être sélectionné. Tous les ménages de certaines zones de dénombrement sont alors dénombrés. Dans ce cas, la probabilité de choisir le ménage est la même que celle de choisir la zone d'énumération.

Plan d'échantillonnage à plusieurs phases

99. Ce sondage permet généralement de réaliser des enquêtes auprès de sociétés hiérarchisées, par exemple, les membres du ménage dans des zones d'énumération. Dans le cadre de ce sondage, les unités du premier degré sont appelées unités primaires d'échantillonnage; par exemple, les zones de dénombrement dans les enquêtes auprès des ménages. Les unités du deuxième degré sont appelées unités secondaires

d'échantillonnage (par exemple, les ménages) et les dernières unités d'échantillonnage sont appelées unités ultimes d'échantillonnage (par exemple, des personnes choisies au niveau des ménages dans un plan de sondage à trois phases). Dans un plan de sondage à plusieurs phases, on tire d'abord un échantillon d'unités primaires, ensuite d'unités secondaires et, enfin, d'unités ultimes [27].

100. Comme indiqué plus haut, beaucoup de pays africains ont, généralement, adopté des plans de sondage à deux phases. Cependant, cela n'empêche pas les pays d'adopter des plans de sondage à plus de deux phases. On notera que les procédures d'estimation sont les parties les plus complexes des nombreuses phases du plan.

101. L'échantillonnage à plusieurs phases est utile pour le processus de sélection proprement dit. En pratique, le plan de sondage à deux phases suppose la sélection d'un échantillon ayant une probabilité proportionnelle à la taille, par exemple, des zones de dénombrement, qui sont de préférence stratifiées pendant la première phase. Une liste actuelle des ménages est généralement établie pour les unités du premier degré qui sont choisies. Ensuite, on procède à la sélection de ménages dans une deuxième phase. Le plan de sondage à deux phases peut être intéressant à plusieurs égards, en particulier pour sa simplicité. Ses principales caractéristiques sont les suivantes:

- a) Le plan de sondage peut être autopondérant ou sélectionné avec une probabilité proportionnelle à sa taille;
- b) Les zones de dénombrement ont des dimensions pratiques, donc pas trop grandes, en partie pour faciliter la répartition raisonnable du volume de travail;
- c) Les zones de dénombrement sont cartographiées ou délimitées durant la cartographie censitaire et, de préférence, actualisées durant la période intercensitaire.

Déterminer la taille de l'échantillon en vue de l'enquête

102. Pour choisir la taille de l'échantillon d'une enquête, il convient de prendre en compte un certain nombre de facteurs [28]:

- a) Ressources disponibles: par exemple, les ressources financières, matérielles, l'équipement; la durée de l'enquête. Les ressources nécessaires doivent également être fonction de la taille de l'échantillon;
- b) Précision escomptée du résultat: il importe de connaître la marge acceptable d'erreur et le niveau de confiance nécessaire, dans les cas où la marge acceptable d'erreur se définit comme la précision escomptée de l'enquête. La marge d'erreur acceptable est d'autant plus grande que la taille de l'échantillon est petite;
- c) Plan de sondage: Les plans de sondage sont plus ou moins efficaces, certains d'entre eux étant plus efficaces que d'autres. Pour obtenir la même précision, l'échantillonnage en grappes doit s'appuyer sur un échantillon plus grand que celui d'un plan de sondage aléatoire simple;
- d) Au cas où le fait mesuré est rare, la taille de l'échantillon doit être plus grande;
- e) Cas de non-réponse prévus: si un grand nombre de cas de non-réponse est prévu, il faudra un échantillon d'une taille plus grande;
- f) Variabilité de la variable mesurée: si la variable mesurée est grande, la taille de l'échantillon devra être plus grande;
- g) Effet de regroupement: en cas de forte homogénéité des éléments des groupes, l'échantillon devra être plus grand;
- h) Nombre et ampleur des domaines d'analyse: la taille de l'échantillon global sera d'autant plus grande que les domaines d'analyse envisagés seront plus nombreux.

Résumé du bien-fondé du plan de sondage à plusieurs phases

103. Sur le plan national, le cadre s'applique aux zones de dénombrement, qui sont les unités primaires d'échantillonnage. La collecte de données est plus efficace a) dans la mesure où le travail sur le terrain est relativement plus facile que pour un échantillonnage aléatoire simple; b) les coûts sont moins élevés; c) la

supervision est plus facile et d) un grand nombre d'unités peuvent être échantillonnées dans des zones de dénombrement choisies. Ses limites sont que les procédures d'estimation tendent à être plus complexes et souffrent d'une plus grande variabilité que dans le cas d'un simple échantillonnage aléatoire produisant un échantillon de la même taille.

Bases de données

104. Selon Sugdren (1995) [29], une enquête auprès des ménages produit les trois types de données suivantes:

- a) ***Macrodonnées***: statistiques représentant des estimations de certaines caractéristiques statistiques;
- b) ***Microdonnées***: observations d'unités individuelles à la base des macrodonnées résultant de l'enquête;
- c) ***Métadonnées***: données décrivant le sens, la précision, la disponibilité et d'autres caractéristiques importantes des micros et macrodonnées sous-jacentes.

105. Les bases de données prennent généralement la forme de tableaux de données multidimensionnelles afin de faciliter l'accès aux résultats de l'enquête et leur consultation sur un site Web [24].

Estimations

106. Les estimations des enquêtes sont des moyennes, des totaux, des proportions et des ratios. On se référera au chapitre 5 du manuel pour les estimations qu'on peut tirer des enquêtes. Il convient également de calculer les erreurs d'échantillonnage qui donnent des indications sur la précision des estimations.

3. Données administratives

107. Comme expliqué plus haut, les dossiers administratifs sont rassemblés régulièrement dans le cadre du travail administratif. La qualité de ces documents est fonction de leur couverture, de leur régularité et de la fréquence de leur mise à jour, de la validité, fiabilité et cohérence des statistiques qui en découlent. .

108. Trois méthodes sont utilisées pour collecter des données de type administratif:

- a) Questionnaires ou formulaires envoyés par la poste;
- b) Formulaires remplis dans le cadre de procédures administratives ou de l'obligation de déclaration aux termes de la loi;
- c) Entretiens directs avec les agents de recensement.

Avantages et inconvénients de chaque méthode [9]

109. Selon Moser et Kalton (1976) [30], les différentes méthodes de collecte de données administratives présentent les avantages et inconvénients suivants (voir tableau 5).

Tableau 5: Avantages et inconvénients des différentes méthodes de collecte de données administratives

Méthodes	Avantages	Inconvénients
Questionnaires ou formulaires envoyés par la poste	<ol style="list-style-type: none"> 1. Évite les risques d'erreur par l'enquêteur 2. Ne peut pas remplir de façon anonyme le formulaire 3. Peu coûteux à administrer 4. Facile à comparer et à analyser 5. Peut être envoyé à un grand nombre de personnes et d'institutions pour recueillir beaucoup d'informations 6. Un grand nombre de modèles de questionnaire sont déjà établis 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Risque de ne pas recevoir de réactions objectives 2. Le libellé peut orienter les réponses du client – sont impersonnelles dans les enquêtes et peuvent nécessiter un expert en échantillonnage 3. Peut-être pas de système postal 4. Taux d'alphabétisation 5. Ne permet pas d'avoir un tableau complet 6. Peut ne convenir si les questions sont suffisamment simples 7. Il n'est pas certain que la personne visée a rempli le questionnaire 8. Aucune possibilité de compléter les réponses de l'enquêté par des données tirées d'observations 9. Taux de réponse en général faible
Formulaires remplis dans le cadre des procédures administratives ou de la loi	<ol style="list-style-type: none"> 1. Évite les risques d'erreur par l'enquêteur 2. Peu coûteux à administrer 3. Facile à comparer et à analyser 4. Peut être soumis à un grand nombre de personnes/d'institutions pour recueillir beaucoup de données 5. Un grand nombre de modèles de questionnaire sont déjà établis 6. Permet de fournir des faits faciles à vérifier 7. Pas besoin d'un expert en échantillonnage 8. Permet d'avoir un tableau complet 9. Permet de connaître l'état civil des personnes 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pas de retour d'information au moment où le formulaire est rempli 2. Libellé ambigu – ne peut être vérifié immédiatement pour éviter des distorsions 3. Difficile d'assurer éventuellement le suivi auprès de l'enquêté 4. Sous-estimation de la valeur des biens, par ex. douanes
Entretien direct avec les agents recenseurs (par ex. échantillon d'état civil)	<ol style="list-style-type: none"> 1. On obtient toute l'information voulue 2. On établit une relation avec le client 3. Offre souplesse vis-à-vis du client 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Peut prendre beaucoup de temps 2. Peut être difficile à analyser et à comparer 3. Peut être coûteux 4. L'enquêteur peut mal interpréter les réponses du client 5. Méthode surtout utilisée quand les dossiers ne sont pas tenus à jour

110. Tous les pays du monde collectent et traitent les données administratives en vue des décisions à prendre à différents niveaux de l'administration. L'organisation des données administratives varie d'un pays à l'autre. Elle est du ressort des statisticiens dans certains pays et de non-statisticiens dans d'autres pays. Dans certains pays, les données administratives sont publiées et diffusées alors que, dans d'autres, elles sont utilisées telles quelles.

111. L'élaboration et l'utilisation des données administratives posent de nombreux problèmes aux pays: qualité (précision, délais, etc.); disponibilité (publication et diffusion); manque de ressources humaines qualifiées pour la collecte et l'analyse des données administratives; manque de base de données pour le stockage des données administratives.

B. Sources de données secondaires

112. En général, quatre méthodes sont utilisées pour collecter les données secondaires:

- a) Coordination avec les organismes de recherche pertinents;
- b) Recherche sur Internet, en utilisant les ressources en ligne, pour recueillir des indicateurs relatifs aux OMD élaborés par d'autres organismes. Cette méthode est critiquée comme étant peu fiable et ne peut être utilisée que moyennant citations et analyse critique des résultats trouvés;
- c) Recherche en bibliothèque et indexation. Pour cette technique, il faut prendre connaissance des textes des chercheurs ayant déjà fait des travaux similaires et les exploiter aux fins spécifiques de la collecte en cours;
- d) Journaux, magazines, revues et autres publications similaires comportant des données sur les OMD.

113. Sur les quatre méthodes susmentionnées: la méthode a) est généralement utilisée au niveau national, suivie par la méthode b), particulièrement, en ce qui concerne l'accès aux données sur le plan international; les méthodes c) et d) sont rarement utilisées dans les pays.

114. L'utilisation de données secondaires pose de nombreux problèmes, dont celui de la qualité, car la source n'est pas toujours fiable. Cela est vrai même des données extraites de registres officiels, car la qualité des données est tributaire de la qualité des registres eux-mêmes, du point de vue de leur validité et de leur fiabilité sur le plan méthodologique.

115. Dans l'ensemble, il y a plusieurs points à prendre en considération quand on utilise des sources secondaires, notamment l'objet de la collecte de données, le type de données et le moment de la collecte, les méthodes utilisées, les organismes/services responsables, l'organisation des données et la cohérence des données provenant d'autres sources.

C. Élaboration et collecte de données tirées des recensements concernant la population et l'habitat dans les pays africains: questions et enjeux

116. Suivent quelques questions relatives aux données tirées des recensements sur la population et l'habitat dans les pays africains, qui sont développées dans les paragraphes ci-dessous.

Cartographie du recensement

117. Certains pays africains ont réalisé des recensements sans procéder à une cartographie de l'ensemble du pays. Dans ce cas, ils ont délimité des zones de dénombrement, alors que les agents recenseurs étaient sur le terrain. En d'autres termes, ils ont établi des cartes grossières, des zones de dénombrement imprécises et des estimations très brutes de la taille de la population. Le manque de rigueur dans la délimitation des zones de dénombrement s'est traduit par la couverture incomplète de certaines zones, dans une certaine mesure, à des doublons et des chevauchements entre zones. En principe, les zones de dénombrement devraient s'exclure mutuellement. Cependant, la couverture insuffisante est le principal problème en ce qui concerne beaucoup d'opérations de recensement en Afrique. Dans les cas où des études d'évaluation postcensitaires ont été menées, les taux d'insuffisance de la couverture ont atteint 17 %, ce qui aura des incidences sur la fiabilité des résultats utilisés pour estimer les taux de réalisation des OMD. L'insuffisance de la couverture est l'un des facteurs d'erreurs liés au fait qu'il n'y a pas d'échantillonnage, erreurs qu'il convient de vérifier à toutes les étapes du recensement, de la planification à l'analyse des résultats. En ce qui concerne la réduction, dans la mesure du possible, des erreurs dans la couverture, il incombe aux pays africains de procéder à une cartographie détaillée du recensement permettant de bien délimiter les zones de dénombrement et de couvrir l'ensemble du pays, ou la partie du pays où sera mené le recensement. Les agents de

recensement et leurs superviseurs devront être suffisamment formés aux techniques d'identification et de couverture des zones de recensement dans lesquelles ils seront affectés.

Recensement pilote

118. Un an avant de recensement, il faudra procéder à un recensement pilote, de préférence dans des conditions identiques à celles du recensement. Le recensement pilote est une répétition du recensement au cours duquel les conditions sur le terrain, la logistique, le projet de questionnaire pour le recensement et les méthodes de traitement des données sont tous testés. Les résultats obtenus permettent d'affiner et de finaliser le questionnaire, de déterminer le volume de travail du personnel sur le terrain, d'examiner la logistique et de déterminer la stratégie de traitement des données. Toutes ces activités doivent permettre d'améliorer la qualité des résultats du recensement, y compris les données utilisées pour élaborer des indicateurs relatifs aux OMD, en réduisant dans la mesure du possible les erreurs non dues à l'échantillonnage (erreurs ne résultant pas de l'échantillonnage, mais liées à des facteurs humains telles que les erreurs liées à la saisie des données, le caractère potentiellement tendancieux des questions posées, les données fausses fournies en réponse aux questions, etc.).

Enquête après dénombrement

119. Le recensement est, en général, une opération tellement massive que les erreurs sont inévitables, quelles que soient les précautions prises. La marge d'erreur fait la différence entre les pays. Le principal objectif d'un programme d'évaluation du recensement est de déterminer les sources de ces erreurs, l'ampleur du problème, ainsi que, pour quelques variables choisies, la teneur des erreurs. Dans beaucoup de pays en développement, on a mis en place un programme indépendant et crédible d'évaluation postcensitaire, qui s'explique en partie par le fait que les sources indépendantes fournissant des données pertinentes, détaillées et fiables ont toujours été rares (CEA 1999) [31]. Un exemple en est l'enregistrement des faits d'état civil.

120. L'enquête après dénombrement est un recomptage complet d'un échantillon représentatif de la population, en assortissant chaque personne dénombrée dans l'évaluation d'informations tirées du recensement (UN, 2008) [23]. Par conséquent, les résultats de la comparaison servent surtout à mesurer les erreurs de couverture et de contenu du recensement. Par erreur de couverture, il faut entendre les personnes qui n'ont pas été prises en compte dans le recensement ou ont été prises en compte par erreur. En revanche, les erreurs de contenu concernent la qualité des réponses à certaines questions du recensement. Elles permettent également d'évaluer la fiabilité de certaines caractéristiques indiquées dans le recensement. L'ampleur et l'orientation des erreurs d'un recensement indiquent la mesure dans laquelle des caractéristiques indiquées dans le recensement aux utilisateurs sont fiables et précises. Il convient d'effectuer pareille enquête immédiatement après le recensement et dans le cadre du recensement pilote.

121. Pour certaines rubriques du recensement, les erreurs de contenu résultent d'une erreur de couverture et permettent de tirer des enseignements des limites du recensement en matière de procédure et de conception, de manière à y remédier à l'avenir. L'enquête après dénombrement permet de recenser les procédures erronées utilisées dans un recensement. Pour les futurs recensements, il est possible de s'inspirer des leçons tirées de l'enquête pour améliorer la mise en œuvre et les méthodes.

D. Collecte d'autres types de données en Afrique: questions et enjeux

122. La recherche d'autres sources de données pour élaborer les indicateurs concernant les OMD tels que les magazines, les journaux, Internet, etc. s'explique par le fait que toutes les sources traditionnelles n'ont pas permis d'obtenir les données requises.

123. Pour les enquêtes concernant le VIH/sida, l'échantillonnage non probabiliste permet d'obtenir des informations, en plus de l'utilisation de dossiers administratifs pour obtenir les données nécessaires.

CHAPITRE IV: QUALITÉ DES DONNÉES CONCERNANT LES INDICATEURS RELATIFS AUX OMD

124. Dans le présent chapitre, nous définirons la qualité des données et les caractéristiques des données de qualité. Nous examinerons également l'importance que revêtent les données de qualité pour élaborer les indicateurs concernant les OMD.

A. Définition de la qualité des données

125. La qualité des bonnes statistiques peut être établie en se fondant sur certains critères. Dans son manuel de formation des statisticiens, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a défini les critères essentiels, à savoir [32]:

- a) Fiabilité des données statistiques;
- b) Validité de différentes caractéristiques en tant que mesures de concepts qu'elles doivent évaluer;
- c) Uniformité concernant la période de référence ou autres qualifications des caractéristiques;
- d) Exhaustivité de la couverture de l'ensemble de la population ou de l'échantillon.

126. Le contrôle de qualité des différents types d'erreur est essentiel pour garantir la fiabilité des statistiques. Ces erreurs découlent de conceptions et de définitions erronées ou d'un mauvais plan de sondage et de la mauvaise sélection, par exemple, des personnes, des erreurs d'observation, de traitement, de présentation et de publication.

127. Dans sa publication *South African Statistical Quality Assessment Framework (SASQAF) (2008)* [33], Statistics South Africa a défini la qualité des données comme étant l'« aptitude à l'usage » et également selon les huit aspects de la qualité, à savoir pertinence, précision, ponctualité, accessibilité, interprétation, cohérence, rigueur méthodologique et intégrité. Les conditions organisationnelles et institutionnelles ont des incidences sur la qualité des données, à savoir un cadre juridique approprié et la mise en place des ressources humaines, financières et techniques nécessaires.

B. Caractéristiques des données de qualité

128. On peut décrire les caractéristiques des données de qualité compte tenu des huit paramètres retenus par Statistics South Africa comme suit:

- a) Pertinence: La mesure dans laquelle les statistiques répondent aux besoins des utilisateurs/parties prenantes;
- b) Fiabilité: Pour y parvenir, il faut promouvoir le contrôle de qualité au cours des différentes opérations de la conception à la présentation. L'ampleur des erreurs dues à l'échantillonnage et les autres erreurs permettent de l'évaluer;
- c) Rapidité: Il s'agit du temps qui s'écoule entre le moment où l'information est disponible et le temps de sa publication, ainsi que le rythme et la ponctualité de sa publication;

- d) Accessibilité: Il s'agit de la facilité de transmission de l'information par l'organisme et des aspects tels que le coût de l'information;
- e) Possibilité d'interprétation: Les utilisateurs doivent pouvoir comprendre l'information fournie; les métadonnées doivent être disponibles, ainsi que les concepts, définitions et classifications;
- f) Cohérence: Mesure dans laquelle les statistiques disponibles peuvent être liées ou intégrées à d'autres informations statistiques dans un large cadre analytique et au fil du temps. Par exemple, les concepts et classifications, y compris la méthodologie, encouragent-ils la cohérence?
- g) Rigueur méthodologique: Utilisation de méthodes standard, par exemple, utilisation du cadre du SCN encourageant la comparabilité nationale et internationale;
- h) Intégrité: Valeurs garantissant la confiance de l'utilisateur dans l'organisme élaborant les statistiques.

C. Importance des données de qualité pour l'élaboration des indicateurs relatifs aux OMD

129. Il convient d'utiliser des données fiables de bonne qualité pour le calcul des indicateurs relatifs aux OMD. Les données utilisées doivent être les meilleures données disponibles auprès de sources officielles et choisies en fonction des objectifs convenus à l'échelle nationale. Dans la mesure du possible, il convient de rechercher des données ventilées pour dégager les différences entre les sexes, les ethnies, les zones géographiques, les classes d'âge ou d'autres facteurs porteurs d'inégalités.

130. Les sources des données et autres informations devraient être clairement indiquées. Dans les cas où les données manquent ou ne sont pas considérées fiables, il faudra noter les limites et s'efforcer d'éviter de donner une impression erronée d'exactitude. Pour suivre les cibles pour lesquelles des données de qualité manquent, on pourra utiliser des indicateurs de remplacement.

131. Même s'il est possible d'améliorer la qualité et la fiabilité des sources de données, il sera plus difficile de pallier le manque de données. C'est souvent le cas dans les pays en conflit ou sortant de conflit qui n'organisent plus d'enquêtes depuis de nombreuses années.

D. Qualité des données concernant les indicateurs relatifs aux OMD en Afrique

132. Les données manquantes peuvent être généralement classées en trois catégories: les données sont disponibles en partie, ne sont pas disponibles du tout, ou sont disponibles ailleurs. Il existe deux méthodes pour combler les lacunes de chaque catégorie.

133. Les statistiques de bonne qualité tirées de sources telles que les enquêtes auprès des ménages, les recensements de la population, les travaux universitaires et les données administratives sont particulièrement importantes. Dans nombre d'études sur les OMD, selon les observations, les rapports sur les OMD sont plus efficaces s'ils sont incorporés aux systèmes de suivi actuels et utilisent des données officielles. Les données d'enquêtes distinctes ne devraient être utilisées qu'à défaut d'autres sources.

CHAPITRE V: INDICATEURS POUR MESURER LES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OMD

134. Le présent chapitre portera sur a) la définition des indicateurs pour chaque cible; b) la justification; c) les sources spécifiques de données; d) la méthode d'estimation ou d'imputation et e) les considérations sexospécifiques. Beaucoup de cibles correspondent à plus d'un indicateur, et en tant que tel, chaque indicateur sera traité selon les quatre points ci-après.

A. Objectif 1: Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

Cible 1A: Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour

INDICATEUR 1.1: PROPORTION DE LA POPULATION DISPOSANT DE MOINS D'UN DOLLAR PAR JOUR EN PARITÉ DU POUVOIR D'ACHAT (PPA)

Organisme international responsable

Banque mondiale

Définition

La proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour est le pourcentage de la population vivant avec un revenu inférieur à 1,08 dollar par jour aux prix internationaux de 1993. Le revenu correspondant au seuil de pauvreté d'un dollar par jour est comparé à la consommation et au revenu par personne et comprend l'autoconsommation et le revenu en nature. Il représente un pouvoir d'achat constant dans différents pays ou zone et est souvent qualifié de seuil de pauvreté absolue.

(https://www.spc.int/mdgs/MDGIs/indicator_1_definition.htm) [34] et [10].

Justification

L'indicateur permet de comparer et de regrouper les données relatives aux progrès accomplis dans les divers pays pour réduire le nombre de personnes vivant dans des conditions de pauvreté extrême et de surveiller les tendances à l'échelle mondiale.

Sources

Les données sur les recensements concernant la population et l'habitat sont recueillies par les pays tous les cinq ou dix ans. Les données sur le revenu des ménages (qui comprend les revenus en nature), la consommation et les dépenses sont généralement recueillies dans le cadre d'enquêtes sur le budget des ménages ou d'autres enquêtes portant sur les revenus et les dépenses.

Lorsqu'elles sont disponibles, les données sur la consommation des ménages sont préférables aux données sur les revenus. Les services nationaux de statistique, en collaboration avec d'autres organismes nationaux ou internationaux, réalisent en général ces enquêtes.

Seules les enquêtes répondant aux critères suivants sont utilisées: elles doivent être représentatives à l'échelle nationale, comprendre un agrégat suffisamment détaillé de la consommation ou des dépenses (notamment de la consommation ou du revenu de sa propre production) et permettre le calcul correctement pondéré de la consommation ou du revenu par personne.

Les estimations les plus récentes du PPA des pays en développement sont fondées sur les données collectées entre 1993 et 1996, ajustées en fonction des prix internationaux de 1993. Les prix ont été comparés au niveau mondial dans le cadre du Programme de comparaison internationale de la Banque mondiale et d'autres organismes. De nouvelles estimations du PPA devaient être publiées en 2006.

Méthode de calcul

Le pourcentage de la population disposant de moins de 1,08 dollar par jour a été estimé sur la base des données disponibles en se fondant sur les prix de 1993 ou 2006 selon le cas. En général, on rapproche ménages et montant total de leurs dépenses.

Un indice numérique, parfois appelé taux de pauvreté par nombre de personnes, peut être utilisé (pourcentage de la population se situant au-dessous du seuil de pauvreté). Il est calculé comme suit:

$$P0 = \frac{q}{N}$$

q = Nombre de personnes se situant au-dessous du seuil de pauvreté national
N = Population totale
P0 = Indice numérique

Considérations sexospécifiques

Les ménages dirigés par une femme ont en général des revenus plus faibles et le revenu des membres du ménage a plus de chance d'être inférieur à un dollar. Il faut toutefois tenir compte de la situation du pays et de la définition de la personne responsable du ménage adoptée pour la collecte de données, cette définition ne coïncidant pas forcément avec celle de source principale subvenant aux besoins de la famille. Que la responsabilité de la famille incombe à une femme ou à un homme, les rapports hommes-femmes influent dans tous les cas sur la répartition et l'utilisation des ressources dans le ménage. Il n'est pas possible de calculer des taux de pauvreté ventilés par sexe à partir des données disponibles, les données sur les dépenses étant habituellement collectées au niveau des ménages.

INDICATEUR 1.2: INDICE D'ÉCART DE LA PAUVRETÉ

Organisme international responsable

Banque mondiale

Définition

L'indice d'écart de la pauvreté est l'écart moyen séparant la population du seuil de pauvreté (l'écart étant de zéro pour les non-pauvres) exprimé en pourcentage du seuil de pauvreté (http://wwwx.spc.int/mdgs/MDGIs/indicator_2_definition.htm) [35]. En d'autres termes, l'écart de pauvreté est la moyenne, par rapport à toute la population, des écarts entre les conditions de vie des pauvres et le seuil de pauvreté. L'indice d'écart de pauvreté exprime l'écart de la pauvreté en tant que pourcentage du seuil de pauvreté.

Justification

L'écart de pauvreté indique la mesure dans laquelle, en moyenne, les individus vivent au-dessous du seuil de pauvreté (le cas échéant). L'indicateur mesure le "déficit de pauvreté" de l'ensemble de la population, là où le déficit de pauvreté est le montant par habitant des ressources nécessaires pour que tous les pauvres vivent au-dessus du seuil de pauvreté par le biais de transferts financiers parfaitement ciblés.

Sources

Pour élaborer l'indicateur, il faudra s'appuyer sur les enquêtes auprès des ménages représentatives au plan national, réalisées par les services statistiques nationaux ou par des organismes privés, sous la supervision d'organismes gouvernementaux ou internationaux et obtenus auprès des services statistiques nationaux et des départements de pays du Groupe de la Banque mondiale.

Seules des enquêtes représentatives au plan national et de bonne qualité contiennent suffisamment d'informations pour produire un agrégat de la consommation et du revenu et permettre une répartition correctement pondérée de la consommation et du revenu par habitant.

Méthode de calcul

L'indice d'écart de la pauvreté est la somme des rapports d'écart de revenu de la population au-dessous du seuil de pauvreté, divisé par le nombre de la population totale, qui peut s'exprimer par la formule suivante:

$$PG = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left[\frac{z - y_i}{z} \right]$$

Dans laquelle z est le seuil de pauvreté, y_i le revenu de la personne i , q le nombre de personnes pauvres et n la taille de la population. L'écart de pauvreté peut aussi être calculé comme le produit du rapport d'écart de revenu moyen des pauvres et le pourcentage de la population au-dessous du seuil de pauvreté selon la formule $PG = I * H$ où

$$H = \frac{q}{n}, \quad I = \frac{z - y_q}{z}$$

$$y_q = \frac{1}{q} \sum_{i=1}^q y_i$$

Toutes ces formules sont calculées sur la base de données relatives aux personnes (y_i étant le revenu individuel ou la consommation individuelle). Si on utilise des données au niveau du ménage, ces formules doivent être corrigées par le coefficient de pondération w_i , qui est la taille du ménage multipliée par le facteur d'extension de l'échantillonnage pour chaque ménage i .

Exemple:

Soit un seuil de pauvreté de \$90 et $N=4$, quel est l'écart de pauvreté pour les trois pays?

Pays	Dépense pour chaque personne (\$) (N=4)				Indice d'écart de la pauvreté
A	100	80	95	150	0.02
B	85	125	100	190	0.01
C	160	150	70	145	0.05

Considérations sexospécifiques

Les ménages dirigés par une femme se trouvent, généralement, concentrés dans le quintile le plus pauvre. Il faut toutefois tenir compte de la situation du pays et de la définition de la personne responsable du ménage adoptée pour la collecte de données, cette définition ne coïncidant pas forcément avec celle de source principale subvenant aux besoins de la famille. Que la responsabilité de la famille incombe à une femme ou à un homme, dans tous les cas, les rapports hommes-femmes influent sur la répartition et l'utilisation des ressources dans le ménage.

INDICATEUR 1.3: POURCENTAGE DU QUINTILE LE PLUS PAUVRE DANS LA CONSOMMATION NATIONALE

Organisme international responsable

Banque mondiale

Définition

La part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale est le revenu qui revient au cinquième le plus pauvre de la population [36].

Justification

Cet indicateur renseigne sur la répartition de la consommation ou du revenu du quintile le plus pauvre de la population. La consommation du quintile le plus pauvre étant exprimée en pourcentage de la consommation totale (ou du revenu total) des ménages, cet indicateur représente une mesure de l'«*inégalité relative*». En conséquence, même si la consommation en termes absolus du quintile le plus pauvre augmente, sa part dans la consommation totale peut rester la même (si le total augmente dans la même proportion), diminuer (si le total augmente dans une plus grande proportion) ou augmenter (si le total augmente dans une proportion plus faible).

Sources

Pour permettre la comparaison sur le plan international, cet indicateur est calculé par la Banque mondiale, mais il peut aussi être calculé par des institutions nationales. Le Groupe de recherche sur le développement du Groupe de la Banque mondiale calcule l'indicateur sur la base des données primaires extraites des enquêtes auprès des ménages par les services statistiques nationaux et les départements pays de la Banque mondiale.

Les données relatives au revenu ou à la consommation des ménages sont tirées des enquêtes auprès des ménages. Les enquêtes auprès des ménages étant différentes d'un pays à l'autre en ce qui concerne les méthodes et les types de données collectées, la Banque mondiale s'efforce d'établir des données comparables au plan international et utilisables pour une analyse au niveau global (régional ou mondial). Les données tirées des enquêtes indiquent le revenu ou la consommation par habitant. Chaque fois que cela est possible, les données relatives à la consommation sont utilisées de préférence aux données relatives au revenu. Lorsque les données originales sur les ménages ne sont pas disponibles, les parts sont évaluées à partir des meilleures données regroupées disponibles.

Les enquêtes sur le budget ou le revenu des ménages sont menées à des intervalles différents selon les pays. Dans les pays en développement, elles le sont habituellement tous les trois ou tous les cinq ans.

Méthode de calcul

Le revenu des ménages et sa répartition sont évalués à partir d'enquêtes auprès des ménages. Le revenu des ménages est corrigé en fonction de la taille du ménage pour donner une mesure plus cohérente du revenu par habitant disponible pour la consommation. Il est divisé par le nombre de personnes dans le ménage pour déterminer le revenu par personne. La population est ensuite classée en fonction du revenu. Le revenu du quintile le plus pauvre est exprimé sous la forme d'un pourcentage du revenu total des ménages. Les calculs s'effectuent en monnaie locale, sans correction pour les changements de prix ou les taux de change ou les différences locales de coût de la vie à l'intérieur du pays, parce que les données nécessaires à ces calculs sont en général indisponibles. Le percentile choisi ici est le quintile inférieur. La part proportionnelle du revenu de ce groupe dans le revenu des ménages du pays peut augmenter, tandis que la part proportionnelle d'un autre percentile, tel que le décile inférieur, pourrait diminuer et vice-versa.

Considérations sexospécifiques

Les ménages dirigés par une femme peuvent se trouver principalement dans le quintile le plus pauvre. Il faut toutefois tenir compte de la situation du pays et de la définition du chef de famille adoptée pour la collecte des données, qui ne coïncide pas nécessairement avec celle de source principale de revenu subvenant aux besoins de la famille. Que les ménages soient dirigés par une femme ou un homme, les rapports hommes-femmes influent sur la répartition et l'utilisation des ressources dans le ménage.

Cible 1B: Réaliser le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les enfants, de trouver un emploi décent et productif

INDICATEUR 1.4: TAUX DE CROISSANCE DE LA PRODUCTIVITÉ DE LA MAIN-D'OEUVRE (PIB PAR PERSONNE EMPLOYÉE)

Organismes responsables

Banque mondiale, OIT, OCDE, Division de statistique de l'ONU, etc.

Définition

Le taux de croissance de la productivité de la main-d'œuvre est la mesure de l'évolution annuelle du produit intérieur brut (PIB) par personne

<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=770> [37] and [37a].

Productivité de la main-d'œuvre = PIB (mesuré aux prix du marché constants en monnaie nationale)/emploi total. La productivité du travail représente le volume de la production par unité d'intrant du travail. Le produit dans ce cas est le PIB national. L'intrant qu'est le travail est mesuré en tant que nombre de personnes employées, ou total de l'emploi.

Justification

Cet indicateur représente la productivité de la main-d'œuvre, qui est le montant de la production (PIB) par unité d'intrant (personne employée). La productivité de la main-d'œuvre permet d'évaluer les possibilités, pour l'environnement économique du pays, de créer et d'appuyer les possibilités d'emploi décent en offrant une rémunération relativement équitable.

Sources des données

Ces données (PIB et emploi) peuvent être facilement obtenues auprès des services statistiques nationaux. Les données sur l'emploi peuvent être tirées des recensements concernant la population et l'habitat, des enquêtes nationales sur la main-d'œuvre, des enquêtes sur le logement, des enquêtes sur les établissements, des dossiers administratifs et des estimations officielles fondées sur les résultats obtenus de plusieurs sources.

Méthode de calcul

Cet indicateur est élaboré comme suit:

Taux de croissance de la productivité de la main-d'œuvre = {[productivité de la main-d'œuvre (année N)-productivité de la main-d'œuvre (année N-1)]/productivité de la main-d'œuvre (année N-1)} x100

Considérations sexospécifiques

L'efficacité de la main-d'œuvre féminine devrait être aussi élevée que celle des hommes. Des études ont montré que la productivité ne saurait être ventilée par sexe, par conséquent cet indicateur ne peut pas servir aux études sexospécifiques [38].

INDICATEUR 1.5: RATIO EMPLOI-POPULATION

Organismes internationaux responsables

Banque mondiale, OIT, OCDE, Division de statistique de l'ONU.

Définition

Le ratio emploi-population est la proportion de la population en âge de travailler d'un pays qui a effectivement un emploi [37].

Justification

Cet indicateur donne une idée du rapport entre emploi et population. En d'autres termes, il aide à comprendre la capacité d'une économie à créer des emplois [37a].

Est considérée comme ayant un emploi toute personne au-delà d'un âge donné qui a une activité professionnelle au cours de la période de référence, contre rémunération ou paiement en nature, ou est temporairement

absent de son travail pour les raisons suivantes: maladie, maternité ou congé parental, congé, formation ou différend avec l'employeur. Les travailleurs familiaux non rémunérés travaillant au moins pendant une heure doivent être inclus, même si beaucoup de pays fixent un plus grand nombre d'heures dans la définition qu'ils appliquent.

Dans la plupart des pays, il faut entendre par population active les personnes âgées de 15 ans et plus, même si cette définition peut varier légèrement d'un pays à l'autre et inclure parfois jusqu'aux personnes âgées de plus de 10 ans.

Sources

Ces données proviennent des données démographiques tirées du recensement concernant la population et l'habitat ou des estimations de la population pendant la période censitaire. Les données sur l'emploi sont tirées également des enquêtes sur la main-d'œuvre, sur le logement, sur les établissements et des dossiers administratifs. Les données sur les recensements sont disponibles tous les cinq ou dix ans. Les données sur l'emploi sont disponibles tous les ans ou quand une enquête nationale sur l'emploi est réalisée.

Méthode de calcul

L'indicateur est généralement exprimé sous forme de ratio:

Le numérateur représente le nombre de personnes employées et le dénominateur, la population active.

Considérations sexospécifiques

Comparer les pourcentages d'hommes et de femmes donne une idée de l'égalité des chances dans le domaine de l'emploi. Les pourcentages devraient être les mêmes pour les hommes et les femmes [38]. L'indicateur se situe habituellement entre 50 et 75 %, un pourcentage plus élevé indiquant qu'une plus grande part de la population que celle normalement considérée comme active travaille. Un ratio faible indique qu'une grande partie de la population ne participe pas directement à des activités liées au marché. Dans beaucoup de pays, le ratio est plus faible pour les femmes que pour les hommes.

INDICATEUR 1.6 : PROPORTION DE PERSONNES AYANT UN EMPLOI VIVANT AU-DESSOUS DU SEUIL DE PAUVRETÉ (TAUX DE TRAVAILLEURS PAUVRES)

Organismes responsables

Banque mondiale, OIT, OCDE, Division de statistique de l'ONU, etc.

Définition

La proportion de personnes ayant un emploi vivant au-dessous du seuil de pauvreté ou de travailleurs pauvres est le nombre de personnes ayant un emploi, mais vivant dans un ménage dont les membres, selon les estimations, vivent au-dessous du seuil de pauvreté défini sur le plan national, ou du seuil de pauvreté défini sur le plan international (1,25 dollar par jour), mesuré aux prix internationaux de 2005, ajusté pour la parité de pouvoir d'achat (PPA) (<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=759>) [39] et [37a].

Autres définitions

Le seuil de pauvreté est le revenu minimal jugé nécessaire pour atteindre un niveau de vie convenable dans un pays donné.

Selon la définition, les travailleurs pauvres sont les personnes ayant un emploi et faisant partie d'un ménage dont les membres vivent, selon les estimations, au-dessous du seuil de pauvreté défini sur le plan national.

Taux de travailleurs pauvres = (nombre de personnes ayant un emploi et membres d'un ménage dont le revenu est au-dessous du seuil de pauvreté/emploi total) x 100.

La population active comprend les personnes âgées de 15 ans et plus; cette définition peut varier légèrement d'un pays à l'autre.

La main-d'œuvre est la somme du nombre de personnes ayant un emploi et du nombre de personnes sans emploi.

Travailleurs pauvres = taux de pauvreté x main-d'œuvre.

Est considérée comme ayant un emploi toute personne au-delà d'un âge donné qui a une activité professionnelle au cours de la période de référence, contre rémunération ou paiement en nature, ou est temporairement absent de son travail pour les raisons suivantes: maladie, maternité ou congé parental, congé, formation ou différend avec l'employeur. Sont inclus les travailleurs familiaux non rémunérés travaillant au moins pendant une heure. Cette définition vise à englober les travailleurs des secteurs formel et informel.

Source de données

Recensements de la population et de l'habitat, enquêtes réalisées au niveau national sur la main-d'œuvre ou sur les ménages, pour autant que celles-ci incluent des données sur l'emploi. Ces enquêtes ont lieu généralement tous les dix ans. Enquêtes auprès des établissements, dossiers administratifs et estimations officielles fondées sur les résultats de plusieurs de ces sources.

Justification

Cet indicateur donne une idée des relations entre pauvreté et emploi. L'existence de travailleurs pauvres traduit le manque d'emplois décents.

Méthode de calcul

Cet indicateur est généralement calculé comme un ratio dont le numérateur est le nombre de personnes ayant un emploi et vivant au-dessous du seuil de pauvreté et le dénominateur le nombre de personnes ayant un emploi.

L'OIT établit les estimations supérieures et inférieures des travailleurs pauvres. Les estimations supérieures de l'indicateur relatif aux travailleurs pauvres sont établies à l'aide de l'équation suivante: ($travailleurs\ pauvres_u = \text{taux de pauvreté} * \text{de la population}_{\rightarrow 15}$), dans laquelle la $population_{\rightarrow 15}$ est égale à la population âgée de 15 ans et plus. L'estimation inférieure est obtenue à l'aide de l'équation suivante: ($travailleurs\ pauvres_l = \text{taux de pauvreté} * \text{main-d'œuvre}_{15}$), dans laquelle $main-d'œuvre_{15}$ est la main-d'œuvre âgée de 15 ans et plus.

Considérations sexospécifiques

Parmi les travailleurs pauvres, les femmes sont probablement plus nombreuses que les hommes. Cet indicateur devrait décroître beaucoup plus (ou augmenter moins) pour les femmes que pour les hommes [38].

INDICATEUR 1.7: PROPORTION DE TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS ET DE TRAVAILLEURS FAMILIAUX DANS L'EMPLOI TOTAL (TAUX D'EMPLOI PRÉCAIRE)

Organismes internationaux responsables

OIT, Division de statistique de l'ONU, Banque mondiale

Définition

L'emploi précaire se définit comme la somme des catégories d'emploi constituées par les travailleurs indépendants et les travailleurs familiaux

<http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=773> [40].

Les travailleurs indépendants sont des personnes qui, travaillant à leur propre compte ou avec un ou plusieurs partenaires, exercent un travail répondant à la définition du travail indépendant (un travail dans lequel la rémunération est directement fonction du profit tiré des biens et services produits) et n'emploient eux-mêmes personne de façon continue pendant la période de référence.

Les travailleurs familiaux apportant une contribution à l'activité de l'entreprise familiale, également appelés travailleurs familiaux non rémunérés, sont des travailleurs établis à leur propre compte dans un établissement commercial appartenant à un parent membre du même ménage.

Justification

Cet indicateur donne une idée de la part de l'emploi précaire dans l'emploi total. C'est là une nouvelle notion désignant des personnes travaillant dans des conditions relativement précaires comme l'indique leur situation professionnelle.

[37a].

Sources

Les recensements de la population et de l'habitat, les enquêtes sur la main-d'œuvre ou les autres enquêtes auprès des ménages, les enquêtes auprès des établissements, les registres administratifs et les estimations officielles fondées sur les résultats tirés de plusieurs de ces sources [37a].

Méthode de calcul

L'indicateur est généralement calculé comme un ratio dont le numérateur est la somme du nombre de travailleurs indépendants (sans employés) et du nombre de travailleurs familiaux (qui exercent un emploi indépendant dans un établissement commercial appartenant à un parent membre du même ménage) et le dénominateur le nombre de personnes ayant un emploi.

L'emploi indépendant est un emploi dans lequel la rémunération est directement fonction des profits tirés des biens et services produits. .

Considérations sexospécifiques

L'indicateur est très sensible aux différences entre hommes et femmes car, dans le passé, les travailleurs familiaux étaient plutôt des femmes. Les femmes sont probablement plus vulnérables que les hommes. Cet indicateur devrait décroître beaucoup plus (ou augmenter moins) pour les femmes que pour les hommes [38].

Cible 1.C: Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim

INDICATEUR 1.8: PRÉVALENCE DE L'INSUFFISANCE PONDÉRALE CHEZ LES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS

Organismes responsables

UNICEF, en collaboration avec la Banque mondiale et l'OMS

Définition

La prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans est définie par le pourcentage d'enfants de ce groupe d'âge dont le poids par rapport à l'âge est inférieur au poids moyen de la population de référence âgée de zéro à 59 mois.

Justification

La population de référence adoptée par l'OMS en 1983 est celle des enfants des États-Unis, réputés bien nourris (population de référence retenue par le National Center for Health Statistics NCHS et l'OMS);

La malnutrition infantile, telle qu'exprimée par le poids corporel, est choisie comme indicateur pour plusieurs raisons:

- Elle est suivie de plus près que la malnutrition chez les adultes;
- Elle peut avoir des incidences sur la santé plus tard dans la vie;
- Elle peut aussi servir d'indicateur de la malnutrition de la population.

Sources

Les sources de données sont les enquêtes auprès des ménages, notamment les enquêtes en grappes à indicateurs multiples [58] et les enquêtes démographiques et sanitaires, et d'autres enquêtes nationales auprès des ménages. Les pays réalisent généralement des enquêtes auprès des ménages tous les 3 à 5 ans.

Méthode de calcul

Pour chaque groupe d'âge inscrit dans le tableau NCHS/OMS relatif aux poids des enfants, Les poids concernant la population des enfants de moins de 5 ans dans un pays donné sont comparés aux poids indiqués dans le tableau [41].

Les pourcentages d'enfants dans chaque groupe d'âge dont le poids est inférieur au seuil de deux écarts-types de la médiane sont ajoutés pour donner le pourcentage total d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale.

Les données disponibles au niveau national montrent en général une malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans (pourcentage) se traduisant par insuffisance pondérale, retard de croissance et émaciation.

Considérations sexospécifiques

Les données tirées des enquêtes nationales sur les ménages ne présentent pas de différences significatives en ce qui concerne l'insuffisance pondérale entre les filles et les garçons. Cependant on devra continuer de surveiller ces tendances, surtout au niveau infranational et à l'intérieur des sous-groupes de la population.

INDICATEUR 1.9: PROPORTION DE LA POPULATION N'ATTEIGNANT PAS L'APPORT CALORIQUE MINIMAL

Organisme international responsable

FAO

Définition

La proportion de la population n'atteignant pas l'apport calorique minimal est le pourcentage de la population dont la ration alimentaire est inférieure à l'apport calorique minimal, ou la prévalence de la sous-alimentation, ou le pourcentage de la population souffrant de sous-alimentation.

Justification

Ce concept se fonde essentiellement sur la répartition de l'apport calorique dans la population compte tenu du total des disponibilités alimentaires et de l'inégalité d'accès à la nourriture, et une estimation du niveau minimal de besoins caloriques.

Sources

Les enquêtes sur la consommation alimentaire réalisées à l'échelle nationale.

Méthode de calcul

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) procède aux estimations à l'échelle nationale et les agrège pour obtenir des estimations régionales et mondiales. L'apport calorique minimal est modélisé sous la forme d'une fonction-log normale. Le niveau minimal ou seuil de besoins caloriques est une valeur moyenne par tête.

Considérations sexospécifiques

L'accès aux produits alimentaires dans le cadre du ménage peut présenter des disparités par sexe. D'autre part, des modes culturels de répartition et des tabous nutritionnels peuvent influencer sur la nutrition des femmes. Les besoins accrus en fer de la femme pendant la grossesse et l'allaitement peuvent causer une anémie ferriprive, affectant l'issue de la grossesse et risquant d'accroître le risque de maladie chez la femme. Bien que les données relatives à la consommation alimentaire ne permettent pas de procéder à une ventilation par sexe, on doit s'efforcer de procéder à une analyse sexospécifique chaque fois que les données d'enquête sur les ménages sont disponibles par sexe.

Objectif 1: Questions et enjeux liés aux données sur le plan de leurs sources et de leur disponibilité en Afrique

135. Questions et enjeux:

- a) Chiffres et estimations concernant la population: Dans nombre de pays, les chiffres concernant la démographie proviennent principalement des recensements de la population, réalisés généralement tous les dix ans. Cependant, certains pays africains n'ont pas réalisé de recensement pendant une très longue période. Certains pays ne participeront peut-être pas à la série actuelle de recensements concernant la population et l'habitat de 2010. En d'autres termes, les estimations de la population utilisées pour élaborer les indicateurs de la pauvreté sont des projections fondées sur des données tirées de recensements qui datent et d'hypothèses contestables sur les taux de fécondité, de mortalité et de migration. En outre, pour certains pays, les projections comportent des variantes hautes, moyennes et basses. Le problème est qu'une autre organisation internationale utilisant les données démographiques comme dénominateurs peut se servir d'une de ces variantes pour élaborer des indicateurs relatifs à la pauvreté. En outre, des organisations internationales peuvent utiliser leurs propres projections qui peuvent être différentes de celles d'un pays. Il en résulte que les indices de la pauvreté, tels que le dénombrement des personnes calculé sur la base du seuil de pauvreté national, diffèrent, en ce qui concerne l'ampleur et les tendances, de celles de la Banque mondiale utilisant le critère d'un dollar par jour;
- b) Données concernant le revenu et les dépenses du ménage. Pour certains pays africains, l'enquête sur les revenus et les dépenses du ménage ne couvrent que les zones urbaines, et l'estimation des indicateurs de la pauvreté ne reflète par conséquent peut-être pas la situation de l'ensemble du pays. Pour ces pays qui comprennent des zones rurales, il faut tenir compte de la consommation de subsistance (de produits non marchands) dans la définition du seuil de pauvreté et d'autres indicateurs concernant la pauvreté. Il convient de noter que les pays africains ont fait de grands progrès en combinant les enquêtes sur la consommation et le budget et la consommation de produits non marchands a donc, dans une certaine mesure, été prise en compte dans ces enquêtes;
- c) Les statistiques de base relatives à l'incidence de la pauvreté (par exemple, la proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour, l'écart de pauvreté et la part du quintile dans la comptabilité nationale) ne sont pas disponibles dans la plupart des pays;
- d) Données sur l'emploi: Dans la plupart des pays africains, les enquêtes sur l'emploi, y compris les enquêtes sur la population active, sont rares et ponctuelles, et les données concernant l'emploi et les travailleurs familiaux par conséquent rares ou non disponibles;
- e) Données concernant l'alimentation: Les données sur l'alimentation manquent dans la plupart des pays africains, faute d'enquêtes spéciales sur l'alimentation.

B. Objectif 2: Assurer l'éducation primaire pour tous

Cible 2.A: D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

INDICATEUR 2.1: TAUX NET DE SCOLARISATION DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Organisme international responsable
Institut de statistique de l'UNESCO

Définition

Le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire est le rapport du nombre d'enfants en âge d'être scolarisés (selon la Classification internationale type de l'éducation, version de 1997) inscrits à l'école primaire à la population totale d'enfants d'âge scolaire [42].

Définitions additionnelles connexes

Le taux net de scolarisation net dans le primaire comprend les enfants en âge d'aller à l'école primaire qui sont inscrits dans le secondaire. Le taux brut de scolarisation est le nombre d'élèves inscrits dans un niveau donné de l'enseignement, compte non tenu de l'âge, exprimé en pourcentage de la population dans le groupe d'âge théorique pour le même niveau d'éducation.

Justification

Un taux net de scolarisation élevé dénote une forte scolarisation des enfants en âge d'aller à l'école. Sa valeur maximale théorique est de 100 %. Un taux inférieur à 100 % donne la mesure de la proportion d'enfants en âge d'être scolarisés qui ne fréquentent pas l'école. Le taux peut dépasser 100 % en raison de divergences entre les données concernant la population et celles concernant les inscriptions dans les établissements d'enseignement.

Sources

Données sur la scolarisation fournies par les ministères de l'éducation (généralement obtenues auprès de sources administratives) ou des services statistiques nationaux du pays et des estimations démographiques de l'ONU, recensement décennal de la population et de l'habitat ou de ses projections pendant la période intercensitaire. Ces données sont généralement disponibles au niveau national.

Méthode de calcul

Le nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement primaire (ou secondaire) et ayant l'âge correspondant officiellement à une scolarisation primaire est divisé par le nombre d'enfants appartenant à ce groupe d'âge et le résultat est multiplié par 100. Cette méthode nécessite des informations sur la structure de l'éducation (âge théorique d'entrée et durée du niveau 1 selon la Classification 1997), la scolarisation par âge (année par année) et la population du groupe d'âge correspondant au niveau d'enseignement concerné.

Considérations sexospécifiques

Lorsqu'elles disposent de ressources limitées, les familles doivent procéder à un choix difficile pour envoyer leurs enfants à l'école. Elles peuvent apprécier la valeur de l'éducation différemment selon qu'il s'agit de garçons ou de filles. L'accès des filles à l'éducation risque d'être plus limité que celui des garçons, surtout en zone rurale. Mais lorsque l'éducation de base est bien acceptée et que le taux général de scolarisation est élevé, le nombre des filles scolarisées dans l'enseignement primaire et secondaire est en général égal ou supérieur à celui des garçons.

INDICATEUR 2.2: PROPORTION D'ÉCOLIERS COMMENÇANT LA PREMIÈRE ANNÉE D'ÉTUDES DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET ACHEVANT LA DERNIÈRE ANNÉE DU PRIMAIRE

Organisme international responsable

Institut de statistique de l'UNESCO

Définition

La proportion d'écoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième année, aussi appelée le taux de survie jusqu'à la dernière année du primaire, est le pourcentage d'une cohorte d'écoliers commençant la première année du primaire au cours d'une année scolaire donnée qui termineront la dernière année du primaire, indépendamment des redoublements. (<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=636>) [43]

Justification

Cet indicateur mesure le taux de réussite et l'efficacité du système éducatif qui fait en sorte que les élèves passent d'un niveau à l'autre avec succès. Il est révélateur de la situation en ce qui concerne la poursuite par les élèves de leur scolarité d'année en année ou, à l'inverse, de l'ampleur des abandons scolaires.

Un taux approchant les 100% indique un taux élevé de parcours scolaire complet et une faible incidence des abandons. Il importe de noter que cela ne signifie pas que tous les enfants en âge d'être scolarisés achèvent le cycle primaire. Ce taux représente en effet un pourcentage d'une cohorte d'écoliers (enfants bel et bien inscrits à l'école) et non un pourcentage d'enfants en âge d'être scolarisés.

Sources

Les données sur les inscriptions fournies par les ministères de l'éducation (obtenues généralement de sources administratives) ou le bureau statistique national. Elles sont le plus souvent disponibles à l'échelle du pays.

Méthode de calcul

L'indicateur est généralement établi à partir des données relatives aux inscriptions et aux redoublements par classe pendant deux années consécutives par une procédure appelée méthode de la cohorte reconstruite. Cette méthode repose sur trois hypothèses: les élèves qui abandonnent leurs études ne retournent jamais à l'école; les taux de passage à la classe supérieure, de redoublement et d'abandon des études demeurent constants pendant toute la période pendant laquelle la cohorte est inscrite à l'école et les mêmes taux valent pour tous les élèves inscrits dans une classe donnée, qu'ils aient ou non redoublé précédemment une classe.

Pour cette méthode, il faut recueillir les données relatives aux inscriptions et aux redoublements pour chaque classe du cycle primaire pendant deux années consécutives.

Le calcul est effectué en divisant le nombre total d'une cohorte scolaire accédant successivement aux différentes classes du niveau considéré d'enseignement par le nombre d'élèves de la cohorte scolaire (dans ce cas, il s'agit des élèves inscrits à l'origine dans la première classe de l'enseignement primaire) et en multipliant le résultat par 100.

Considérations sexospécifiques

Les tendances en ce qui concerne la fréquentation et l'abandon scolaire sont différentes pour les filles et les garçons. Les raisons de l'abandon des études sont aussi différentes pour les filles et pour les garçons et aussi en fonction de l'âge. Le temps exigé par les familles pour aider aux tâches domestiques est un facteur important et il est souvent plus long pour les filles. La sécurité, la proximité d'installations scolaires disposant d'un assainissement et d'autres services appropriés sont d'autres facteurs importants en ce qui concerne les filles.

INDICATEUR 2.3: TAUX D'ALPHABÉTISATION DE LA POPULATION FÉMININE ET MASCULINE ÂGÉE DE 15 À 24 ANS

Organisme international responsable

Institut de statistique de l'UNESCO

Définition

Le taux d'alphabétisation de la population âgée de 15 à 24 ans, ou taux d'alphabétisation des jeunes, est le pourcentage de la population âgée de 15 à 24 ans qui peut lire et écrire tout en comprenant le sens d'une phrase simple et courte relative à la vie de tous les jours

(<http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?Indicator Id=0&SeriesId=658>) [44].

Justification

Le taux d'alphabétisation des jeunes reflète les résultats obtenus dans le domaine de l'enseignement primaire au cours des dix années écoulées. En tant que mesure de l'efficacité du système d'enseignement primaire, il est souvent considéré comme un indicateur indirect du progrès social et de la réussite économique. Le taux d'alphabétisation utilisé pour cette analyse est simplement le complément du taux d'analphabétisme. Il ne s'agit pas de mesurer la qualité ni la pertinence du niveau des compétences nécessaires aux personnes pour pouvoir s'acquitter de leur rôle. L'incapacité d'acquérir les connaissances de base peut s'expliquer par une mauvaise qualité de l'enseignement, les difficultés rencontrées pour fréquenter l'école ou encore l'abandon des études avant la cinquième année.

L'alphabétisation est mesurée approximativement dans les recensements de population, soit en enregistrant la déclaration de l'intéressé ou de sa famille, soit en supposant que les personnes qui n'ont pas été scolarisées sont analphabètes, ce qui rend difficile les comparaisons sur le plan international. La comparabilité dans le temps, même pour la même enquête, peut aussi faire problème parce que les définitions de l'alphabétisation utilisées dans les enquêtes ne sont pas normalisées.

Sources

Les enquêtes nationales sur l'alphabétisation, les données tirées des recensements décennaux de la population et de l'habitat (sources primaires), les enquêtes nationales par sondage sur les familles. Les autres enquêtes organisées sur le plan international, à savoir les enquêtes par grappes à indicateurs multiples et les enquêtes sur la population et la santé, ainsi que les estimations de l'alphabétisation pour les pays fournies par la Division de la population de l'ONU.

Méthode de calcul

Le taux d'alphabétisation s'obtient en divisant le nombre de personnes âgées de 15 à 24 ans sachant lire et écrire par la population totale de la même classe d'âge; le résultat obtenu est ensuite multiplié par 100.

Considérations sexospécifiques

Les taux d'analphabétisme élevés des femmes s'expliquent par le faible taux de scolarisation des filles et l'abandon précoce des études. En outre, les femmes ayant généralement moins accès à l'information et aux programmes de formation et d'alphabétisation, les estimations fondées sur les taux de scolarisation risquent de surestimer l'alphabétisation des filles.

Objectif 2: Questions et enjeux liés aux données sur le plan de leurs sources et de leur disponibilité en Afrique

136. Questions et enjeux:

- a) Le principal problème est de suivre les cohortes à mesure qu'elles passent d'une classe à l'autre dans l'enseignement primaire, et à enregistrer comme il convient les cas d'abandon des études;
- b) Le taux net de scolarisation par rapport au taux brut de scolarisation est rarement calculé, car il est censé être dérivé de sources administratives ou d'enquêtes qui sont rares et hautement spécialisées;

- c) Les comparaisons internationales des indicateurs de scolarisation dans le primaire ont posé problème en raison des différences conceptuelles en ce qui concerne l'enseignement primaire et secondaire. Dans certains pays africains, l'enseignement primaire compte 5 à 7 ans d'études, dans d'autres 8 ans;
- d) La plupart des données sur l'enseignement sont extraites des dossiers administratifs des écoles publiques. Par conséquent, il est fort peu probable que ces données saisissent les informations concernant l'enseignement privé;
- e) Les dossiers administratifs du ministère de l'éducation n'ont pas fait l'objet d'un examen critique pour déterminer leur qualité ou leur exhaustivité, qui ne peuvent donc être certifiées. Il s'agit là d'un problème général pour les statistiques extraites des registres administratifs dans beaucoup de pays africains;
- f) Les questions posées dans les recensements sur l'alphabétisation varient d'un pays à l'autre, notamment dans les recensements concernant la population et l'habitat. Certains pays estiment le taux d'alphabétisation en se fondant sur le niveau d'études. La méthode peut changer dans un pays au fil du temps et entre les pays. Par conséquent, la définition de l'alphabétisation ou de l'analphabétisme peut également varier. Dans certains pays africains, le calcul du taux d'alphabétisation prend en compte les écoles arabes, coraniques et autres.

137. Les données tirées des sources administratives étant cruciales pour l'élaboration de beaucoup d'indicateurs et étant peu développées dans beaucoup de pays africains, ces derniers doivent consacrer leurs ressources à leur développement.

C. Objectif 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Cible 3.A: Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard

INDICATEUR 3.1: RAPPORT FILLES/GARÇONS DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET SUPÉRIEUR

Organisation internationale responsable

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Définition

Le rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur est le rapport entre le nombre de filles élèves/étudiantes inscrites aux niveaux primaire, secondaire et supérieur de l'enseignement dans les écoles publiques et privées et le nombre de garçons élèves/étudiants.

Enseignement primaire*. Le nombre total de filles inscrites dans l'enseignement primaire (numérateur) par le nombre de garçons inscrits dans l'enseignement primaire (dénominateur).

Enseignement secondaire**. Le nombre total de filles inscrites dans l'enseignement secondaire (numérateur) par le nombre de garçons inscrits dans l'enseignement secondaire (dénominateur).

Enseignement supérieur***. Le nombre total de filles inscrites dans l'enseignement supérieur (numérateur) par le nombre total de garçons inscrits dans l'enseignement supérieur (dénominateur).

* La durée des études primaires varie d'un pays à l'autre. Dans la plupart des pays africains, elle dure entre six et huit ans.

** La durée des études secondaires varie d'un pays à l'autre. Dans la plupart des pays africains, elle dure entre quatre et six ans.

*** La durée des études supérieures varie d'un pays à l'autre. Dans la plupart des pays africains, elle dure d'un à quatre ans ou plus.

Pour plus de détails, voir la Classification internationale type de l'éducation [46].

Justification

L'indicateur de l'égalité des chances en matière d'éducation, mesurée en termes de taux de scolarisation, mesure à la fois l'égalité et l'efficacité. L'éducation est l'un des aspects les plus importants de l'épanouissement de la personne. Éliminer les divergences entre les sexes à tous les niveaux de l'enseignement permettrait d'améliorer la condition de la femme et de renforcer les capacités des femmes. L'instruction dispensée aux femmes est aussi un important facteur de développement économique.

Sources

Données tirées des dossiers administratifs sur la scolarisation dans les enseignements primaire, secondaire et supérieur.

Méthode de calcul

L'indicateur est le rapport entre le nombre de filles scolarisées et le nombre de garçons scolarisés, compte non tenu de l'âge. Par exemple:

Année	Scolarisation	Niveau primaire	Niveau secondaire	Niveau supérieur
2008	Filles	1999	1500	500
2008	Garçons	2008	1600	700
rapport filles/garçons		0,99	0,94	0,71

Considérations sexospécifiques

Lorsqu'elles disposent de ressources limitées, les familles doivent procéder à un choix difficile pour envoyer leurs enfants à l'école. Elles peuvent apprécier la valeur de l'éducation différemment selon qu'il s'agit de garçons ou de filles. L'accès des filles à l'éducation risque d'être plus limité que celui des garçons, surtout en zone rurale. Cependant, lorsque l'éducation de base est bien acceptée et que le taux général de scolarisation est élevé, le nombre des filles scolarisées dans l'enseignement primaire et secondaire est, en général, égal ou supérieur à celui des garçons. Il en va de même dans l'enseignement supérieur, où l'écart est plus grand entre les sexes.

INDICATEUR 3.2: PROPORTION DE FEMMES SALARIÉES DANS LE SECTEUR NON AGRICOLE

Organismes internationaux responsables

OIT, Banque mondiale

Définition

La proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole (<http://mdgs.un.org/unsd//mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=722>) [47] est la proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole exprimée en pourcentage de l'emploi total dans ce secteur. Le secteur non agricole englobe l'industrie et les services. L'industrie englobe les mines et carrières (y compris la production pétrolière), les secteurs des activités manufacturières, de la construction, de l'électricité, du gaz et de l'eau (voir les divisions 2-5 de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI-Rev.2) et le tableau C-F de la CITI-Rev.3). Les services englobent le commerce de gros et de détail, la restauration et l'hôtellerie, les transports, le stockage et les communications, les finances, l'assurance, les services immobiliers et les services aux entreprises (voir les divisions 6-9 dans la CITI-Rev.2 et le tableau G-Q dans la CITI-Rev.3).

Le terme «emploi» se réfère aux personnes dépassant un certain âge qui ont travaillé ou occupé un emploi pendant la période de référence (en vertu de la résolution de l'OIT concernant *les statistiques de la population*

active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi adoptée par la treizième Conférence internationale des statisticiens du travail en octobre 1982)

L'emploi salarié désigne seulement les salariés (ouvriers et employés) et les personnes qui effectuent un travail moyennant un salaire ou un traitement. Ils peuvent aussi percevoir une commission tirée sur les ventes, être payés à la pièce ou recevoir des primes et paiements en nature tels que nourriture, logement, formation, etc. L'emploi salarié s'oppose à l'emploi indépendant, c'est-à-dire les employeurs, les personnes travaillant pour leur propre compte, les membres des coopératives de producteurs et les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale. Les différents statuts en matière d'emploi sont définis dans la résolution de l'OIT concernant la Classification internationale d'après la situation dans la profession, adoptée à la quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail 1993).

Justification

Les femmes participent beaucoup plus aux activités agricoles qu'au secteur non agricole. Cet indicateur mesure l'égalité d'accès à l'emploi dans le secteur non agricole tant pour les femmes que pour les hommes. Il indique la mesure dans laquelle le marché de l'emploi est ouvert aux femmes dans les secteurs de l'industrie et des services, ce qui a des incidences non seulement sur l'égalité d'accès à l'emploi pour les femmes, mais aussi sur l'efficacité économique par le biais de la flexibilité du marché de l'emploi et la capacité de l'économie à s'adapter au changement au fil du temps [37a].

Sources

Les enquêtes sur le travail réalisées périodiquement au niveau national, ainsi que les registres administratifs contenant des données sur l'emploi tenus par les secteurs nationaux des biens et des services. Ces données sont en général disponibles car elles sont aussi nécessaires pour le calcul d'autres indicateurs économiques, tels que le PIB dans le contexte des comptes nationaux. Les enquêtes sur la main-d'œuvre, les recensements sur la population et l'habitat, les informations sur l'emploi tirées d'autres types d'enquêtes sur les ménages ou recensement et enquêtes d'ordre économique. Les sources potentielles comprennent aussi les enquêtes auprès des entreprises et les dossiers de la sécurité sociale.

Méthode de calcul

Cet indicateur est calculé en divisant le nombre de femmes employées dans le secteur non agricole divisé par le nombre total de personnes qui y sont y employées.

$$\text{Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole} = \frac{\text{Nombre de femmes occupant un emploi rémunéré dans le secteur non agricole}}{\text{Nombre total de personnes occupant un emploi rémunéré dans le secteur non agricole}} * 100$$

Considérations sexospécifiques

De grandes différences existent entre les femmes et les hommes dans l'emploi non agricole, en particulier dans les pays en développement. Cette situation résulte des différences entre les taux de participation dans l'emploi des femmes et des hommes, ainsi que du type d'emploi qu'ils exercent. Dans beaucoup de régions, les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'avoir une activité dans le secteur informel et de subsistance ou d'effectuer des travaux domestiques non rémunérés.

INDICATEUR 3.3: PROPORTION DE SIÈGES OCCUPÉS PAR DES FEMMES AU PARLEMENT NATIONAL

Organisme international responsable

Union interparlementaire

Définition

La proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national, (<http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Meta-data.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=556>) [48] est le nombre de sièges occupés par les femmes dans la chambre unique ou basse du parlement national, exprimé en pourcentage de tous les sièges occupés.

Les parlements nationaux sont bicaméraux ou monocaméraux. Cet indicateur concerne la chambre unique des parlements monocaméraux ou la chambre basse des parlements bicaméraux, donc pas leur chambre haute. Les sièges sont habituellement pourvus par la voie d'élections législatives générales, mais ils peuvent aussi l'être par nomination, désignation, élection indirecte, rotation ou élection partielle.

Par «sièges», on entend les mandats parlementaires ou membres du parlement.

Justification

Cet indicateur doit permettre de mesurer la mesure dans laquelle les femmes participent à l'adoption des lois nationales, en particulier, et à la prise de décisions sur les politiques, en général.

Sources

Les données utilisées sont des statistiques officielles tirées des dossiers administratifs du parlement national.

Méthode de calcul

La proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national est obtenue en divisant le nombre total de sièges occupés par les femmes par le nombre total de sièges du parlement. Les statistiques ne sont pas pondérées ni normalisées.

Considérations sexospécifiques

Les femmes sont sous-représentées dans tous les organismes de prise de décision et dans les partis politiques, en particulier aux échelons élevés. Elles devront surmonter beaucoup d'obstacles pour jouer pleinement leur rôle dans la vie politique.

INDICATEUR 3.4: TAUX D'ALPHABÉTISATION DES FEMMES DE 15 À 24 ANS PAR RAPPORT À CELUI DES HOMMES

Organisme international responsable

FNUAP, Division de la population de l'ONU

Définition

Le taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes (Indice de parité d'alphabétisation par sexe) est égal au rapport du taux d'alphabétisation des femmes au taux d'alphabétisation des hommes pour le groupe d'âge de 15 à 24 ans.

Justification

Cet indicateur mesure les progrès accomplis en matière d'équité de traitement des deux sexes en matière d'alphabétisation et de possibilités d'apprentissage.

Sources

Les données sont extraites des recensements de la population et des enquêtes auprès des ménages et sur le degré d'alphabétisation. Si elle ne fait l'objet d'aucune question lors d'un recensement, l'alphabétisation est inférée du niveau d'instruction de la personne (nombre d'années d'études). Un grand nombre d'enquêtes auprès des ménages (notamment les enquêtes en grappes à indicateurs multiples, les enquêtes démographiques et sanitaires, les questionnaires unifiés des indicateurs de développement et les études de la

mesure des niveaux de vie) recueillent des données sur l’alphabétisation pouvant compléter les données des pays qui n’ont pas procédé à un recensement récemment.

Méthode de calcul

L’indicateur est obtenu en divisant le taux d’alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par le taux d’alphabétisation des hommes de 15 à 24 ans.

Considérations sexospécifiques

Les taux élevés d’analphabétisme des femmes s’expliquent par leur faible taux de scolarisation et les abandons scolaires. Les femmes ayant généralement moins accès à l’information et aux programmes de formation et d’alphabétisation, les estimations fondées sur les taux de scolarisation risquent de surestimer les taux d’alphabétisation des filles.

Objectif 3: *Questions et enjeux liés aux données sur l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes en Afrique*

138. On retiendra les points suivants:

- a) Même si la plupart des pays africains fournissent des données ventilées par sexe en ce qui concerne la population et le taux de scolarisation dans l’enseignement primaire, secondaire et supérieur, ils ne fournissent pas de données sur les naissances et les décès, et les caractéristiques économiques de la population ne sont pas ventilées par sexe (UN, 2005) [49];
- b) En fait, certaines enquêtes susceptibles de générer des données relatives aux OMD ne comportent pas de questions prenant en compte la problématique hommes-femmes. En outre, les résultats analysés n’indiquent pas une ventilation selon les sexes;
- c) En général, les quelques progrès accomplis concernant les statistiques sur les sexospécificités ne permettent pas de mesurer et de suivre les efforts en vue de promouvoir l’égalité des sexes et d’assurer l’autonomisation des femmes. Cette situation s’explique par le fait que les capacités statistiques ne sont pas suffisantes, que les systèmes statistiques nationaux ne prennent pas en compte la sexospécificité et que certains concepts, études et méthodes ne sont pas dûment développés (par exemple, les approches analytiques).

D. Objectif 4: Réduire la mortalité infantile

Cible 4.A: Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

INDICATEUR 4.1: TAUX DE MORTALITÉ DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS

Organisme international responsable

Groupe interorganisations pour l’estimation de la mortalité: UNICEF, OMS, Banque mondiale et Division de la population de l’ONU

Définition

Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est la probabilité (exprimée en tant que taux par 1 000 naissances vivantes) qu’un enfant né une année donnée meure avant d’atteindre l’âge de 5 ans compte tenu des taux de mortalité actuels liés à l’âge (<http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=561>) [50]. Les taux de mortalité par âge spécifique sont calculés en se fondant sur les naissances et les décès des registres de l’état civil, des recensements et des enquêtes auprès des ménages dans les pays en développement.

Définition associée connexe. Une naissance vivante est l’expulsion complète ou l’extraction de sa mère du produit de la conception, compte non tenu de la durée de la grossesse, qui, après cette séparation, montre

d'autres signes manifestes de vie tels que le battement cardiaque, la pulsation du cordon ombilical ou un mouvement non équivoque d'un muscle volontaire, que le cordon ombilical ait été coupé ou non et que le placenta soit encore attaché ou non. Cette naissance est considérée comme une naissance vivante.

Justification L'indicateur mesure le taux de survie des enfants. Il reflète également les conditions sociales, économiques et environnementales dans lesquelles les enfants (et les autres membres de la société) vivent, notamment sur le plan des soins de santé. Les données sur l'incidence et la prévalence des maladies (taux de morbidité) étant souvent non disponibles, on utilise les taux de mortalité pour recenser les populations vulnérables. Le taux de mortalité des moins de 5 ans représente plus de 90 % de la mortalité mondiale chez les enfants de moins de 18 ans. (http://www.sidsnet.org/pacific/spc/mdgs/MDGIs/indicator_13_definition.htm) [51]

Sources

Les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, les systèmes d'enregistrement par échantillon, les enquêtes auprès des ménages, les enquêtes sanitaires et démographiques et les enquêtes en grappes à indicateurs multiples, les recensements nationaux de la population et de l'habitat.

Les données concernant cet indicateur sont généralement extraites des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des enquêtes auprès des ménages, qui permettent de recueillir des renseignements complets sur les antécédents génésiques de femmes en âge de procréer. Ces renseignements découlent de toute une série de questions précises sur chaque enfant que la femme a eu dans sa vie, notamment la date de naissance de son enfant, si l'enfant vit toujours et si l'enfant est décédé, l'âge qu'il avait au moment du décès.

Méthode de calcul

Le taux de mortalité des moins de 5 ans est calculé en utilisant la méthode directe ou indirecte. La méthode directe consiste à utiliser les données tirées des antécédents génésiques. La méthode indirecte consiste à utiliser la méthode Brass (du nom de son concepteur, William Brass). Dans cette méthode, la proportion d'enfants décédés indiqués par les femmes est représentée par des groupes de 5 ans (15-19, 20-24, ... 45-49) qui décéderont probablement avant d'atteindre un certain âge dans l'enfance. Dans la méthode de Brass, on suppose que l'âge de la mère permet de déterminer l'âge des enfants et, par conséquent, le temps pendant lequel ils étaient exposés au risque de mourir. La méthode indirecte exige moins d'informations détaillées, qui se trouvent dans les recensements et les enquêtes générales, notamment le nombre total d'enfants qu'une femme a eus, le nombre d'enfants survivants et l'âge de la femme (ou le nombre d'années depuis son premier accouchement). Cependant, les méthodes indirectes nécessitent des tables types de mortalité pour adapter les données au taux de mortalité par âge de la population générale. Trouver une table type de mortalité peut s'avérer difficile, car celles de Coale et Demeny sont tirées, dans une large mesure, du vécu des Européens.

Considérations sexospécifiques

Les taux de mortalité des moins de 5 ans sont plus élevés pour les garçons que pour les filles dans les pays où la préférence parentale pour l'un ou l'autre sexe n'est pas très marquée. Le taux de mortalité des moins de 5 ans montre mieux les effets de la discrimination fondée sur le sexe que la mortalité infantile, car l'alimentation et les interventions médicales sont plus importantes dans ce groupe d'âge, tandis que les différences biologiques ont une plus grande incidence au cours de la première année de la vie (voir également l'indicateur 14, taux de mortalité infantile). Il se peut que les rapports sur la mortalité juvénile soient entachés de parti pris fondé sur le sexe.

INDICATEUR 4.2: TAUX DE MORTALITÉ INFANTILE

Organismes internationaux responsables

UNICEF, OMS, Banque mondiale

Définition

Le taux de mortalité infantile est la probabilité (exprimée en pourcentage pour 1000 naissances vivantes) qu'un enfant né au cours d'une année donnée décède avant l'âge d'un an, si les taux de mortalité actuels par âge spécifique sont appliqués.

(<http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=562>) [52]

Justification

Les taux de mortalité infantile et post-infantile mesurent le taux de survie des enfants. Le taux de mortalité infantile est considéré comme un bon indicateur du développement économique et de la qualité des soins de santé fournis, ainsi que l'accès à ces services. Un taux élevé de mortalité infantile reflète un niveau faible de nutrition, d'éducation et/ou de couverture sanitaire dans une population.

Sources

Dans la pratique, les données sont tirées des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, des systèmes d'enregistrement par échantillons, des recensements nationaux de la population et/ou des enquêtes auprès des ménages.

Méthode de calcul

Le nombre de décès de nourrissons de moins d'un an après naissance vivante au cours d'une année donnée divisé par le nombre de naissances vivantes au cours de la même année. Unité de mesure = pour 1000, type d'indicateur = taux.

Les méthodes utilisées pour calculer le taux de mortalité infantile dépendent du type de données disponibles. Lorsque les données collectées par le biais des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil sont de bonne qualité, le taux de mortalité infantile peut être directement estimé en constatant la survie des différentes cohortes dans le temps et à des âges spécifiques depuis la naissance. Le taux de mortalité infantile peut être tiré des données de l'enquête auprès des ménages en recourant aux méthodes directes ou indirectes.

La méthode directe consiste à utiliser les données recueillies sur les antécédents génésiques des femmes en âge de procréer et à établir la probabilité d'un décès avant l'âge d'un an, pour les enfants nés vivants, de femmes en âge de procréer, au cours des périodes de 5 ans avant l'enquête (0-4, 5-9, etc.). Pour la méthode directe, il faut connaître la date de naissance, le statut de survie, et la date du décès ou l'âge à cette date. Ces informations se trouvent, généralement, dans les systèmes d'enregistrement de l'état civil et les enquêtes auprès des ménages qui recueillent des renseignements complets sur les enfants qu'ont eus des femmes en âge de procréer. Pour connaître les antécédents génésiques d'une femme, il faut poser toute une série de questions précises sur chaque enfant, décédé ou vivant, qu'une femme a eu durant toute sa vie, y compris la date de naissance de l'enfant, décédé ou vivant, l'âge au décès.

La méthode indirecte fondée sur la méthode Brass (du nom de son concepteur, William Brass), qui présente la proportion d'enfants décédés nés vivants, indiqués par les femmes, sous forme de groupes d'âge: 15-19, 20-24, ... 45-49 en estimant qu'ils décéderont probablement avant d'atteindre un certain âge dans l'enfance. Dans cette méthode, l'âge de la mère permettra de déterminer l'âge de ses enfants et, donc, la période pendant laquelle ils avaient été exposés au risque de mourir.

Les méthodes indirectes requièrent moins d'informations détaillées disponibles dans les recensements et les enquêtes générales, notamment le nombre total d'enfants qu'une femme a eus, le nombre de survivants et l'âge de la femme (ou le nombre d'années écoulées depuis son premier accouchement). Cependant, elles nécessitent des tables types de mortalité pour ajuster les données au taux de mortalité par âge de la population générale. Trouver une table type de mortalité pourrait s'avérer difficile, car celles de Coale et Demeny découlent largement du vécu des Européens.

Considérations sexospécifiques

Les filles ont l'avantage de survivre aux garçons au cours de la première année de vie, largement en raison de différences biologiques. Il en va particulièrement ainsi pendant le premier mois de la vie, quand les conditions prénatales sont très probablement la cause des décès ou le facteur y contribuant. Même si la mortalité infantile est beaucoup plus élevée pour les garçons que pour les filles, l'avantage biologique des filles est annulé dans certains pays par la discrimination fondée sur le sexe. Cependant, la mortalité infantile des moins de 5 ans montre mieux que la mortalité infantile les incidences de la discrimination fondée sur le sexe, car l'alimentation et les interventions médicales sont plus importantes après un an.

INDICATOR 4.3: PROPORTION D'ENFANTS DE 1 AN VACCINÉS CONTRE LA ROUGEOLE

Organismes internationaux responsables

UNICEF et OMS

Définition

Proportion d'enfants de 1 an auxquels a été administrée au moins une dose de vaccin contre la rougeole. Il est généralement recommandé de vacciner l'enfant contre la rougeole à l'âge de neuf mois. Dans certains pays d'Amérique latine et des Caraïbes, il est recommandé de vacciner les enfants entre 12 et 15 mois [53].

Justification

La vaccination contre la rougeole a principalement pour objectif de réduire les décès dus à la rougeole. Il y a un «remède» contre la rougeole: la vitamine A (<http://www.whale.to/vaccine/points.html>) [54]. La vaccination doit être privilégiée pour les sept principales raisons suivantes: a) la vaccination permet de sauver des vies; b) elle est un droit fondamental, même si tout le monde ne peut pas y accéder; c) les épidémies représentent une grave menace; d) les maladies infectieuses continuent de tuer; e) la vaccination ne coûte pas cher et g) les enfants dépendant des systèmes sanitaires pour ce qui est d'être vaccinés de manière sûre, efficace et peu onéreuse

http://www.euro.who.int/document/EIW/seven_key_reasons.pdf [55].

Sources

- a) Les données sur la couverture administrative comprennent:
 - i) Le nombre de doses administrées, selon les registres des prestataires de soins de santé;
 - ii) Le nombre d'enfants de la population cible, en général, les naissances vivantes ou les nourrissons dépassant l'âge d'un an;
 - iii) Une estimation de l'exhaustivité des rapports, par exemple, le pourcentage de districts dans le pays ayant communiqué leurs données.
- b) Les données tirées des enquêtes (enquêtes nationales: enquêtes démographiques et sanitaires, enquêtes à grappes à indicateurs multiples, programme élargi de vaccination) ou d'autres instruments utiles;
- c) Estimations officielles nationales (estimation de la couverture certifiée correcte par le Ministère de la santé, qui peut coïncider ou non avec les données administratives ou les données d'enquêtes nationales).

Les données administratives peuvent être faussées pour un certain nombre de raisons et peuvent donc induire en erreur en ce qui concerne la couverture vaccinale. Les données tirées de l'enquête peuvent être plus objectives, mais elles ne sont pas recueillies chaque année.

Méthodes de calcul

Proportion d'enfants d'un an vaccinés contre la rougeole = (Nombre de doses administrées / Nombre d'enfants du groupe cible) x100

Considérations sexospécifiques

Les programmes de vaccination, en général gratuits, ne devraient pas faire de distinction entre les garçons et les filles. Cependant, dans certains pays d'Afrique du Nord, les taux de vaccination des filles sont moins élevés que ceux des garçons, sans doute pour des raisons culturelles plus qu'économiques.

Objectif 4: Questions et enjeux liés aux données sur le plan de leurs sources et de leur disponibilité en Afrique

139. Questions et enjeux:

- a) Dans la plupart des pays africains, les systèmes d'enregistrement de l'état civil n'existent pas ou ne sont pas complets. Dans les pays où ils sont mis en place, ils sont généralement incomplets et peuvent n'être utilisés que dans les zones urbaines. En fait, la mise en place de systèmes complets d'enregistrement des faits d'état civil serait une source précieuse de données pour calculer les taux de mortalité juvénile-infantile;
- b) Les estimations de la mortalité juvénile-infantile tirées des recensements sont le plus souvent en deçà de la réalité, car les personnes interrogées ne se souviennent pas de tous leurs enfants décédés en bas âge;
- c) En raison des différentes méthodes de collecte de données, les estimations telles que les taux de mortalité infantile peuvent varier même à l'intérieur d'un pays. Les estimations des différentes stratégies de collecte des données diffèrent souvent, à savoir les recensements, les enquêtes auprès des ménages et l'enregistrement des faits de l'état civil. Par exemple, les estimations des taux de mortalité obtenues à la suite d'enquêtes auprès des ménages sont couramment supérieures à celles extraites des recensements.

E. Objectif 5: Améliorer la santé maternelle

140. La mortalité maternelle est un bon indicateur de la situation sanitaire d'un pays et des inégalités entre hommes et femmes. En raison des taux élevés de mortalité maternelle dans nombre de pays africains, ces derniers ont décidé de lui accorder la priorité afin d'atteindre les cibles fixées pour 2015.

Cible 5.A: Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle

INDICATEUR 5.1: TAUX DE MORTALITÉ MATERNELLE

Organismes internationaux responsables

OMS, UNICEF, FNUAP

Définition

Le taux de mortalité maternelle est le nombre de femmes qui meurent d'une cause quelconque liée à la grossesse ou à sa gestion (à l'exclusion des causes accidentelles ou secondaires) ou d'une cause aggravée par elle pendant la grossesse ou l'accouchement ou dans un délai de 42 jours après la fin de la grossesse, sans considération de la durée et du lieu de la grossesse, par 100 000 naissances vivantes. La dixième révision de la Classification internationale des maladies prévoit l'inclusion des décès tardifs survenant entre six semaines et un an après l'accouchement (http://www.spc.int/mdgs/MDGIs/indicator_16_definition.htm) [56].

Justification

L'indicateur permet de suivre les décès liés à la grossesse. Divers facteurs ont des incidences sur ces décès, à savoir l'état de santé général, l'éducation et les services pendant la grossesse et l'accouchement. Il convient de suivre les changements dans les conditions sanitaires relatives à la santé et à la procréation.

Sources

Les recensements de la population et de l'habitat, les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, les enquêtes auprès des ménages et les études sur la mortalité des femmes en âge de procréer.

Méthode de calcul

Le taux de mortalité maternelle peut être calculé:

- a) En divisant le nombre de décès maternels enregistrés (ou estimés) par le total des naissances vivantes enregistrées (ou estimées) dans la même période et en multipliant le résultat obtenu par 100 000;
- b) En effectuant une enquête sur la mortalité des femmes en âge de procréer (RAMOS) ou en menant des études longitudinales sur les femmes en état de grossesse et des études répétées sur les ménages. Il s'agit d'une méthode alternative de calcul.

Dans les deux méthodes susmentionnées, il se pose des problèmes de qualité. Elles reposent toutes les deux sur l'indication précise des décès de femmes en état de grossesse et de la cause de décès, chose qu'il est parfois difficile d'établir. Les estimations de la plupart des pays sont peu fiables en raison des déclarations incomplètes et des erreurs de classement, et, en conséquence, il convient de procéder à des ajustements, ce que les gouvernements font rarement.

Considérations sexospécifiques

La situation sociale et économique inférieure des filles et des femmes est le facteur déterminant de la mortalité maternelle dans de nombreux pays. Cette situation limite l'accès des filles et des femmes à l'éducation, à une alimentation appropriée et aux ressources économiques nécessaires pour payer les soins de santé ou les services de planification familiale.

INDICATEUR 5.2: PROPORTION D'ACCOUchemENTS ASSISTÉS PAR DU PERSONNEL DE SANTÉ QUALIFIÉ

Organisme international responsable
UNICEF

Définition

La proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (http://spc.int/mdgs/MDGIs/indicator_17_definition.htm) [57] est le pourcentage d'accouchements assistés par du personnel formé en vue d'assurer la supervision, de fournir les soins et les conseils nécessaires aux femmes pendant la grossesse, le travail et la période puerpérale, de procéder à des accouchements seul et de fournir les soins nécessaires aux nouveau-nés

Le personnel de santé qualifié inclut les personnes correctement formées et disposant de matériel et des médicaments appropriés (médecins, infirmiers et sages-femmes). Même si elles ont suivi un bref cours de formation, les accoucheuses traditionnelles ne doivent pas y être incluses.

Justification

L'indicateur mesure la capacité du système de santé à fournir les soins appropriés aux femmes enceintes. Il est particulièrement difficile de mesurer avec précision la mortalité maternelle, sauf lorsqu'il existe un enregistrement détaillé et complet des décès et de leurs causes. Plusieurs indicateurs de processus ont été proposés pour suivre les progrès accomplis en mettant l'accent sur les soins professionnels pendant la grossesse et l'accouchement, surtout pour la gestion des complications. L'indicateur le plus largement disponible est la proportion de femmes qui accouchent avec l'aide d'un prestataire de soins de santé médicalement formé.

Sources

Enquêtes auprès des ménages, y compris enquêtes en grappes à indicateurs multiples [58], enquêtes démographiques et sanitaires et questionnaires unifiés des indicateurs de développement.

Méthode de calcul

Le nombre d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (médecins, infirmiers ou sages-femmes) est exprimé en pourcentage des accouchements (ou des naissances si celles-ci sont les seules données disponibles) pendant la même période.

Considérations sexospécifiques

Dans les pays en développement, la situation sociale et économique inférieure des filles et des femmes limite leur accès aux ressources économiques et à l'éducation de base et, partant, leur capacité à prendre des décisions relatives à la santé et à l'alimentation. Certaines femmes n'ont pas droit aux soins de santé nécessaires en raison des pratiques culturelles de réclusion ou parce que la décision relève d'autres membres de la famille. Les difficultés d'accès ou de recours aux services obstétricaux essentiels est un facteur important contribuant au taux de mortalité élevé.

Objectif 5. B: Rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015

INDICATEUR 5.3: TAUX DE PRÉVALENCE DES CONTRACEPTIFS

Organismes internationaux responsables
OMS, Division de la population de l'ONU

Définition

Le taux de prévalence des contraceptifs (méthodes modernes) est le pourcentage de femmes de 15 à 49 ans vivant dans des unions matrimoniales ou consensuelles qui pratiquent, ou dont les partenaires sexuels pratiquent, une forme quelconque de contraception (<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=731>) [59].

Les méthodes de contraception comprennent les méthodes cliniques et modernes et les méthodes traditionnelles. Parmi les premières, on trouve la stérilisation féminine et masculine, les dispositifs intra-utérins (stérilets), les méthodes hormonales (pilules, injections et implants hormonaux, timbres transdermiques et anneau vaginal), les préservatifs et méthodes de barrière vaginale (diaphragme, cape cervicale et spermicide en mousse ou gelée, crèmes et éponges). Les méthodes traditionnelles sont la méthode de la planification naturelle de la famille, du retrait, de l'abstinence et de l'aménorrhée de lactation.

Justification

Le taux de prévalence des contraceptifs est un indicateur de la santé, de la population, du développement et de l'autonomisation des femmes. Il permet également de mesurer l'accès aux services de santé procréative essentiels pour réaliser nombre des OMD, en particulier, ceux relatifs à la mortalité infantile, à la santé maternelle, au VIH/sida et à l'égalité des sexes (<http://www.who.int/whosis/indicators/compendium/2008/3p-cf/en/index.html>) [60].

Sources

Enquêtes auprès des ménages: enquêtes démographiques et sanitaires, enquêtes en grappes à indicateurs multiples, enquêtes sur la fécondité et la famille, enquêtes sur la santé en matière de procréation, planification familiale ou enquêtes sur la santé, les ménages et la situation socioéconomique. Données tirées d'enquêtes de sources autres que le système statistique national, à défaut d'autres données.

Méthode de calcul

Données empiriques seulement

$$\text{Prévalence des contraceptifs modernes} = \frac{\text{Femmes en âge de procréer (15-49 ans) vivant dans des unions matrimoniales ou consensuelles qui pratiquent une forme quelconque de contraception moderne}}{\text{Nombre total de femmes en âge de procréer (15-19 ans) vivant dans des unions maritales ou consensuelles}} * 100$$

Considérations sexospécifiques

Les mesures de la prévalence de l'utilisation de contraceptifs sont généralement tirées d'entretiens avec des groupes représentatifs de femmes en âge de procréer. Dans beaucoup d'enquêtes, les questions sur l'utilisation de contraceptifs se limitent aux femmes mariées, y compris celles vivant en union consensuelle pour les pays où ces unions sont une pratique courante.

INDICATEUR 5.4: TAUX DE NATALITÉ CHEZ LES ADOLESCENTES

Organismes internationaux responsables

OMS, FNUAP

Définition

Le taux de natalité – ou taux de fécondité – chez les adolescentes mesure le nombre annuel de naissances chez les femmes de 15 à 19 ans par 1000 femmes de ce groupe d'âge. Il représente le risque de grossesse chez les adolescentes de 15 à 19 ans. (<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=761>) [61]

Justification

Dans beaucoup de pays, les grossesses précoces et la parentalité adolescente continuent d'être une question sociale préoccupante. Ces grossesses ont souvent des incidences négatives sur la santé de la mère et de l'enfant. Les taux de mortalité maternelle sont élevés chez les adolescentes et les grossesses précoces risquent de mettre en danger la vie de la mère et de l'enfant. Les taux de fécondité élevés des adolescentes sont liés au faible niveau d'instruction et à la pauvreté (http://www.advocatesforyouth.org/index.php?option=com_content&task=view&id=432&Itemid=177) [62].

Sources

- Données tirées des registres d'état civil sur les naissances ou le taux de natalité chez les adolescentes;
- Données tirées des enquêtes (enquêtes démographiques et sanitaires, enquêtes sur la santé en matière de procréation en collaboration avec les centres de lutte contre la maladie, enquêtes en grappes à indicateurs multiples et autres enquêtes nationales);
- Données tirées des recensements sur la population et l'habitat;
- Dans d'autres cas, le taux de natalité des adolescentes est établi en se fondant sur les tableaux de naissances des 12 mois précédents par âge de la mère, la répartition de la population des recensements par sexe et âge.

Méthode d'estimation

Le taux de natalité chez les adolescentes est, généralement, établi sous forme d'un ratio. Le numérateur est le nombre de naissances vivantes chez les femmes de 15 à 19 ans, et le dénominateur une estimation des risques de grossesse des femmes en âge de procréer de 15 à 19 ans. Le numérateur et le dénominateur sont calculés différemment pour les registres de l'état civil, les enquêtes et les données tirées des recensements.

Enregistrement des faits d'état civil

Le numérateur est le nombre enregistré de naissances vivantes chez les femmes de 15 à 19 ans pendant une période donnée, et le dénominateur est le nombre estimatif ou dénombré de femmes de 15 à 19 ans.

Données tirées des enquêtes

Le taux de natalité des adolescentes est établi sur la base d'enquêtes rétrospectives. Le numérateur est constitué par le nombre de naissances chez les femmes qui avaient entre 15 et 19 ans au moment de l'accouchement, pendant une période de référence précédant l'entretien, et le dénominateur par le nombre de personnes-années correspondant pour la même période de référence aux femmes interrogées. Dans la mesure du possible, la période de référence représente les cinq années précédant l'enquête. L'année d'observation correspond au milieu de la période de référence. Certaines enquêtes ne fournissent aucune donnée rétrospective sur les naissances, auquel cas l'estimation se fonde sur la date du dernier accouchement ou du nombre d'accouchements dans les 12 mois précédant l'enquête.

Données tirées du recensement

Le taux de natalité des adolescentes est établi en se fondant sur la date du dernier accouchement ou le nombre d'accouchements dans les 12 mois précédant le dénombrement. Le recensement fournit aussi bien le numérateur que le dénominateur nécessaires au calcul du taux. Dans certains cas, les taux fondés sur les recensements sont ajustés pour raison de sous-enregistrement en se fondant sur des méthodes indirectes d'estimation. Pour certains pays ne disposant pas d'autres données fiables, la méthode d'estimation indirecte fondée sur la population d'enfants mis en corrélation avec leur mère permet d'estimer le taux de natalité des adolescentes pendant un certain nombre d'années avant le recensement.

Considérations sexospécifiques

Les grossesses précoces ont des incidences sur le parcours scolaire des intéressées et augmentent la mortalité maternelle de ce groupe d'âge. Dans beaucoup de pays en développement, elles ont de graves conséquences sur l'éducation, la santé de la mère et de l'enfant.

INDICATEUR 5.5: COUVERTURE DES SOINS PRÉNATALS (AU MOINS UNE VISITE ET AU MOINS QUATRE VISITES)

Organismes internationaux responsables

UNICEF, OMS

Définition

La couverture des soins prénatals (au moins une visite) est le pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant accouché d'un enfant vivant au cours d'une période donnée, qui a reçu des soins prénatals dispensés par du personnel qualifié (médecins, infirmiers ou sages-femmes) **au moins** une fois au cours de la grossesse (<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=763>) [63].

La couverture des soins prénatals (au moins quatre visites) est le pourcentage de femmes de 15 à 49 ans ayant accouché d'un enfant vivant au cours d'une période donnée qui a reçu des soins prénatals **quatre ou plusieurs fois** dispensés par un prestataire qualifié ou non.

Un auxiliaire ou travailleur de la santé qualifié est un professionnel de la santé accrédité (sage-femme, médecin ou infirmier/ère) formé aux compétences techniques nécessaires pour prendre en charge les grossesses normales (non compliquées), les accouchements et la période postnatale immédiate et pour reconnaître, gérer et orienter vers les services appropriés les femmes et les nouveau-nés qui présentent des complications. Les accoucheuses traditionnelles, formées ou non, en sont exclues.

Justification

Les soins prénatals contribuent à l'amélioration de la santé maternelle. Le fait de recevoir des soins prénatals quatre fois au moins, conformément aux recommandations de l'OMS, accroît la probabilité de bénéficier d'interventions de santé maternelle efficaces au cours des visites prénatales. Fait plus important, même si l'indicateur « au moins une visite » dénote des visites chez un personnel de santé qualifié (médecins, infirmiers, sages-femmes), « quatre ou plusieurs visites » dénote des visites chez un prestataire quelconque, car les enquêtes nationales auprès des ménages ne recueillent pas de données sur les prestataires de services pour chaque visite. En outre, il est parfois difficile de définir l'expression « personnel de santé qualifié », qui recouvre une réalité différente sur le plan de la formation selon les pays.

Sources

Deux principales sources sont recensées:

- a) Source de données administratives par le biais des cliniques (publiques et privées);
- b) Des enquêtes nationales auprès des ménages (enquêtes démographiques et sanitaires, questionnaires unifiés des indicateurs de développement, enquêtes en grappes à indicateurs multiples, enquêtes sur la fécondité et la famille, enquêtes sur la santé en matière de procréation et d'autres enquêtes nationales fondées sur des méthodes similaires) sont les principales sources de données. Il convient d'accorder une attention particulière aux définitions utilisées dans les enquêtes pour assurer la conformité avec les définitions des OMD.

Méthode de calcul

Le nombre de femmes de 15 à 49 ans ayant accouché d'un enfant vivant au cours d'une période donnée et reçu des soins prénatals dispensés par un personnel de santé qualifié (médecins, infirmiers ou sages-femmes) au moins une fois pendant la grossesse est exprimé en pourcentage des femmes de 15 à 19 ans ayant accouché d'un enfant vivant au cours de la même période.

Le nombre de femmes de 15 à 49 ans ayant accouché d'un enfant vivant au cours d'une période donnée et ayant reçu des soins prénatals d'un prestataire quelconque (qualifié ou non) quatre fois ou plus au cours de la grossesse est exprimé en pourcentage des femmes de 15 à 49 ans ayant accouché d'un enfant vivant au cours de la même période.

Considérations sexospécifiques

Les soins de santé prénatals ont sans doute pour effet de réduire le taux de mortalité maternelle et, partant, d'améliorer la santé des femmes pendant la grossesse et celle des enfants à leur naissance.

INDICATEUR 5.6: BESOINS NON SATISFAITS EN MATIÈRE DE PLANIFICATION FAMILIALE

Organisme international responsable

FNUAP

Définition

Les femmes dont les besoins en matière de planification familiale ne sont pas satisfaits sont celles qui sont fécondes et sexuellement actives mais qui n'utilisent aucune méthode de contraception et disent ne plus vouloir d'enfants. S'y ajoutent celles qui ont des besoins non satisfaits en matière d'espacement des naissances. L'idée de besoins satisfaits traduit un décalage entre les intentions des femmes en matière de procréation et leur comportement sur le plan de la contraception. Pour le suivi des OMD, les besoins non satisfaits sont exprimés par le pourcentage de femmes vivant dans une union maritale ou consensuelle (<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=778>) [64].

Justification

Les besoins non satisfaits en matière de planification familiale sont une mesure statistique permettant de calculer le nombre de femmes sexuellement actives qui souhaitent arrêter de procréer ou retarder la naissance suivante d'au moins deux ans, mais n'utilisent pas de méthode moderne ou traditionnelle de contraception.

Les besoins non satisfaits en matière de planification familiale ont été ajoutés au cinquième OMD comme un indicateur permettant de suivre les progrès accomplis pour améliorer la santé maternelle. La planification familiale fait partie des quelques moyens d'intervention efficaces, peu coûteux, pouvant avoir des incidences immédiates sur la mortalité maternelle dans des milieux à faible revenu. Elle permet de réduire la mortalité maternelle en réduisant le nombre de grossesses, le nombre d'avortements et la proportion de grossesses à risque élevé. À mesure que les contraceptifs sont de plus en plus utilisés, la mortalité maternelle diminue.

Sources

Enquêtes démographiques et sanitaires (source primaire), enquêtes sur la santé en matière de procréation et enquêtes nationales fondées sur des méthodes similaires, centres de lutte contre la maladie.

Méthode de calcul

$$\begin{array}{l} \text{Besoins non satisfaits en matière} \\ \text{de planification familiale pour} \\ \text{limiter les naissances} \end{array} = \frac{\begin{array}{l} \text{Femmes (vivant dans une union maritale ou consensuelle)} \\ \text{enceintes ou aménorrhéiques qui ont eu une grossesse non} \\ \text{désirée + femmes fécondes souhaitant ne plus procréer et} \\ \text{n'utilisant pas de méthodes de contraception} \end{array}}{\begin{array}{l} \text{Total nombre de femmes en âge de procréer (15-49) vivant dans} \\ \text{une union maritale ou consensuelle} \end{array}} * 100$$

Considérations sexospécifiques

Les besoins non satisfaits en matière de planification familiale sont étroitement liés à l'égalité des sexes et au développement socioéconomique. Dans les cas où la pauvreté est généralisée, la femme a un statut inférieur et les filles ont peu d'instruction, les normes sociales concernant la fécondité évoluent progressivement et les femmes estiment qu'il leur est difficile de maîtriser leur fécondité. La planification familiale offre toute une gamme d'avantages sanitaires, sociaux et économiques et permet de réduire la mortalité infantile, de ralentir la propagation du VIH/sida, de promouvoir l'égalité des sexes, de réduire la pauvreté, d'accélérer le développement socioéconomique et de protéger l'environnement (http://www.unfpa.org/webdav/site/global/shared/documents/publications/2008/EOL_nov08.pdf) [[65](http://www.unfpa.org/webdav/site/global/shared/documents/publications/2008/EOL_nov08.pdf)].

Objectif 5: Questions et enjeux liés aux données sur le plan de leurs sources et de leur disponibilité en Afrique

141. Questions et enjeux:

- a) Dans la plupart des pays africains, les données sur la mortalité maternelle manquent;
- b) Certains pays ont profité des recensements pour recueillir des données sur la mortalité maternelle. La collecte de données sur la mortalité maternelle est une entreprise complexe et il peut être nécessaire de poser des questions en guise de coup de sonde pour obtenir des informations correctes et complètes. Or cela risque de ne pas pouvoir se faire dans un recensement, le nombre de questions portant sur la mortalité maternelle étant limité. En outre, les tiers répondant au nom de tous les membres de la famille peuvent ne pas faire état correctement de tous les cas de mortalité maternelle dans la famille. Dans la plupart des cas, les taux de mortalité maternelle extraits des recensements risquent d'être sous-estimés;
- c) Les enquêtes sur les ménages comportant des questions sur la mortalité maternelle sont coûteuses, car il faut disposer d'échantillons très grands. La mortalité maternelle étant relativement rare, il est difficile d'obtenir sans cela des résultats fiables. Le recours à des tiers qui répondent au nom des autres membres du ménage est aussi une pratique courante dans les enquêtes auprès des ménages. Il en résulte que tous les cas de décès maternels dans une famille risquent de ne pas être signalés;
- d) Tous les pays africains ne réalisent pas d'enquêtes démographiques et sanitaires ou similaires à des intervalles réguliers pour obtenir des données sur l'utilisation de contraceptifs et la planification familiale;
- e) Les dossiers administratifs sont la meilleure source de données sur le personnel de santé qualifié.

F. Objectif 6: Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

Objectif 6.A: D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle

INDICATEUR 6.1: TAUX DE PRÉVALENCE DU VIH PARMIS LES FEMMES ENCEINTES ÂGÉE DE 15 À 24 ANS

Organisme international responsable
ONUSIDA

Définition

Le taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans est le pourcentage de femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans dont les échantillons sont dépistés positifs pour le VIH.

Définition connexe: Le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) est un virus qui affaiblit le système immunitaire, menant finalement au syndrome d'immunodéficience acquise (sida). Le VIH détruit les systèmes permettant à l'organisme de se défendre contre les infections et la maladie, ce qui peut en fin de compte entraîner la mort

(<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=747>) [66].

Justification

L'infection par le VIH mène au sida. Faute de traitement, le temps de survie moyen est de neuf ans. L'accès au traitement est irrégulier et aucun vaccin n'est actuellement disponible. Près de la moitié des nouveaux cas d'infection à VIH surviennent chez des personnes de 24 ans ou moins. En cas d'épidémies généralisées (avec une prévalence constamment supérieure à 1 % chez les femmes enceintes), le taux d'infection pour les femmes enceintes est du même ordre que le taux général pour la population adulte. Par conséquent, cet indicateur permet de mesurer l'extension de l'épidémie. Dans le cas d'épidémies concentrées et de faible niveau, la prévalence de l'infection à VIH est surveillée dans les groupes à comportement à haut risque (parce que la prévalence parmi les femmes enceintes est faible)

(<http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Resources/Attach/Indicators/HandbookEnglish.pdf>) [67].

Sources

Les enquêtes sur la population permettent d'obtenir de bonnes estimations du taux de prévalence du VIH en cas de généralisation de l'épidémie à l'ensemble de la population d'un pays. Ces dernières années, le nombre de ces enquêtes, au cours desquelles des spécimens biologiques sont collectés aux fins de dépistage, a augmenté. Ces spécimens consistent en taches de sang séché. Une autre source est la surveillance sentinelle (le dépistage non corrélé et anonyme pour suivre la prévalence et les tendances en matière d'infection par le VIH dans le temps et l'espace dans une population donnée). Les données concernant les femmes enceintes proviennent également des tests de dépistage sur des échantillons de sang prélevés pour d'autres analyses au cours de la grossesse. Les échantillons provenant de services de consultation prénatale, au cours de la surveillance sentinelle de routine, sont choisis compte tenu des divisions urbaines, rurales et sociogéographiques du pays.

Méthode de calcul

Le nombre de femmes enceintes dont les échantillons de sang sont dépistés positifs pour le VIH est exprimé en pourcentage de toutes les femmes enceintes du groupe d'âge subissant un test de dépistage.

Considérations sexospécifiques

Les femmes enceintes sont choisies à des fins de surveillance clinique non pour des raisons liées au sexe, mais parce qu'elles offrent une possibilité exceptionnelle pour surveiller le VIH/sida.

Dans le monde entier, les femmes sont, du fait de leur situation sociale inférieure, exposées à des risques élevés d'infection par le VIH. Les femmes sont désavantagées en ce qui concerne l'accès à l'information sur la prévention du VIH, la capacité d'avoir des relations sexuelles sans risque et l'accès au traitement du VIH/sida lorsqu'elles ont été infectées. Du fait de ces inégalités et de l'évolution des épidémies, la proportion des femmes atteintes par le VIH/sida va croissant dans de nombreuses régions.

INDICATEUR 6.2: UTILISATION D'UN PRÉSERVATIF LORS DU DERNIER RAPPORT SEXUEL À HAUT RISQUE

Organismes internationaux responsables
ONUSIDA, UNICEF

Définition

L'utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque est le pourcentage de jeunes – hommes et femmes – âgés de 15 à 24 ans qui déclarent avoir utilisé un préservatif lors d'un rapport sexuel avec un partenaire avec lequel l'intéressé n'est ni marié ni cohabitant au cours des 12 derniers mois (<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=735>) [68].

Justification

L'utilisation régulière de préservatifs dans des relations sexuelles occasionnelles réduit sensiblement le risque de transmission du VIH par voie sexuelle. Cela est particulièrement important pour les jeunes gens, qui présentent souvent les taux d'infection à VIH les plus élevés parce qu'ils se sont exposés précédemment à l'infection et ont eu (habituellement) un nombre relativement élevé de relations avec des partenaires sexuels occasionnels. L'utilisation régulière du préservatif avec des partenaires sexuels occasionnels est importante même dans les pays où la prévalence du VIH est faible, parce qu'elle peut prévenir la propagation du VIH dans les cas où les relations occasionnelles sont courantes. L'utilisation du préservatif est une mesure de protection contre le VIH/sida. Il importe aussi de retarder le premier rapport sexuel, de réduire le nombre des partenaires sexuels occasionnels et de rester fidèle à un partenaire (<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Host.aspx?Content=Indicators/Handbook.htm>) [69].

Sources des données

Enquêtes démographiques et sanitaires auprès des ménages, enquêtes sur la procréation et la santé et enquêtes de surveillance des comportements.

Méthode d'estimation

Le nombre de personnes interrogées d'âge compris entre 15 et 24 ans qui déclarent avoir eu un partenaire sexuel occasionnel (relation non matrimoniale et absence de cohabitation) au cours des 12 derniers mois et avoir utilisé un préservatif lors du dernier rapport sexuel avec ce partenaire, est exprimé en pourcentage du nombre de personnes interrogées d'âge compris entre 15 et 24 ans qui déclarent avoir eu un partenaire sexuel occasionnel au cours des 12 derniers mois.

Les données extraites des enquêtes auprès des ménages pour calculer l'indicateur sont pondérées selon la conception de l'enquête pour élaborer un indicateur représentatif à l'échelle nationale. Aucune autre modification n'est apportée aux données.

Questions sexospécifiques

Les femmes sont plus exposées que les hommes au risque d'être infectées par le VIH au cours d'un rapport sexuel non protégé. Et ce risque est encore plus élevé pour les jeunes femmes. Des facteurs sociaux et culturels peuvent accroître la vulnérabilité des femmes à l'infection à VIH. Par exemple, les normes culturelles en matière de sexualité empêchent souvent les jeunes filles de prendre activement des mesures pour se protéger.

INDICATEUR 6.3: POURCENTAGE DE LA POPULATION ÂGÉE DE 15 À 24 ANS AYANT UNE BONNE CONNAISSANCE GÉNÉRALE DU VIH/SIDA

Organismes internationaux responsables

OMS, UNICEF

Définition

Le pourcentage de la population âgée de 15 à 24 ans ayant une bonne connaissance générale du VIH/sida est le pourcentage de jeunes âgés de 15 à 24 ans qui identifie correctement les deux grandes méthodes permettant de prévenir la transmission sexuelle du VIH (utiliser des préservatifs et n'avoir de rapports sexuels qu'avec un seul partenaire fidèle non infecté), qui rejette les deux idées fausses concernant la transmission du VIH qui ont le plus communément cours sur le plan local et qui sait qu'une personne apparemment en bonne santé peut transmettre le VIH. Cet indicateur est en général mesuré séparément pour les femmes et les hommes (<http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=741>) [70].

Justification

L'indicateur montre les résultats obtenus grâce aux programmes nationaux d'information, d'éducation et de communication et autres efforts entrepris pour mieux faire connaître les méthodes valables de prévention de l'infection au VIH et éliminer les idées fausses concernant la maladie.

Les idées fausses qui ont le plus communément cours sur le plan local peuvent être déterminées par le contexte du pays (<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Host.aspx?Content=Indicators/Handbook.htm>) [69].

Sources

Enquêtes auprès des ménages (enquêtes démographiques et sanitaires, enquêtes auprès des ménages des zones rurales, enquêtes sur la surveillance des comportements et enquêtes en grappes à indicateurs multiples).

Méthode de calcul

L'indicateur est élaboré en se fondant sur les réponses apportées aux questions suivantes:

- a) Peut-on réduire le risque de transmission du VIH en n'ayant de rapports sexuels qu'avec un seul partenaire non infecté n'ayant pas d'autres partenaires?
- b) Peut-on réduire le risque de contracter le VIH en utilisant un préservatif lors de chaque rapport sexuel?
- c) Une personne apparemment en bonne santé peut-elle être séropositive?
- d) Peut-on contracter le VIH en étant piqué par un moustique?
- e) Peut-on contracter le VIH en partageant le repas d'une personne infectée?

Note: Les données tirées des enquêtes auprès des ménages doivent être pondérées en fonction de la manière dont l'enquête a été conçue pour parvenir à un indicateur représentatif à l'échelle nationale.

Le numérateur est le nombre pondéré des personnes interrogées âgées de 15 à 24 ans ayant répondu correctement aux cinq questions, est le dénominateur le pondéré des personnes interrogées âgées de 15 à 24 ans. Les trois premières questions ne doivent pas être modifiées. Les questions d) et e) concernent les idées fausses ayant cours sur le plan local peuvent l'être en fonction du pays concerné.

Indicateurs indirects (<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Host.aspx?Content=Indicators/Handbook.htm>) [69]

Faute de données, l'UNICEF, l'OMS et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) ont élaboré deux indicateurs indirects qui représentent deux éléments de l'indicateur visé plus haut:

- a) Le pourcentage de femmes et d'hommes de 15 à 24 ans qui savent qu'une personne peut se protéger de l'infection à VIH « en utilisant systématiquement le préservatif ». L'indicateur est égal au pourcentage de personnes interrogées de 15 à 24 ans qui, en réponse à la question posée, identi-

- fient correctement l'utilisation régulière des préservatifs en tant que moyen de protection contre l'infection à VIH par rapport au nombre total de personnes interrogées de 15 à 24 ans;
- b) Le pourcentage de femmes et d'hommes de 15 à 24 ans qui savent qu'une personne apparemment en bonne santé peut transmettre le VIH. L'indicateur est égal au pourcentage de personnes interrogées de 15 à 24 ans qui, en réponse à la question posée, notent correctement qu'une personne apparemment en bonne santé peut transmettre le VIH par rapport au nombre total de personnes interrogées de 15 à 24 ans.

Considérations sexospécifiques

Les femmes sont plus exposées que les hommes au risque d'être infectées par le VIH au cours d'un rapport sexuel non protégé. Et ce risque est encore plus élevé pour les jeunes femmes. Des facteurs sociaux et culturels peuvent accroître la vulnérabilité des femmes à l'infection à VIH. Par exemple, les normes culturelles en matière de sexualité empêchent souvent les jeunes filles de prendre activement des mesures pour se protéger. Dans de nombreux pays, les filles sont infectées et meurent plus précocement que les garçons, pour différentes raisons, surtout en Afrique subsaharienne, région la plus touchée par le VIH/sida.

INDICATEUR 6.4: TAUX DE SCOLARISATION DES ORPHELINS PAR RAPPORT AUX NON-ORPHELINS ÂGÉS DE 10 À 14 ANS

Organismes internationaux responsables
UNICEF, ONUSIDA et OMS

Définition

Le taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non-orphelins âgés de 10 à 14 ans est défini par le rapport entre le taux de scolarisation des enfants de 10 à 14 ans dont les parents biologiques sont morts et le taux de scolarisation des enfants âgés de 10 à 14 ans dont les parents sont encore en vie et qui vivent avec au moins un de leurs parents biologiques
(<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=726>) [71].

Justification

Le VIH/sida emporte les vies d'un nombre croissant d'adultes au moment même où ils fondent des familles et élèvent des enfants. En conséquence, la prévalence des orphelins augmente sans cesse dans de nombreux pays et la perte de parents au début de l'âge adulte signifie que les enfants sont confrontés à un avenir de plus en plus incertain.
(<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Host.aspx?Content=Indicators/Handbook.htm>) [69]

Sources

Enquêtes auprès des ménages (enquêtes démographiques et sanitaires, enquêtes en grappes à indicateurs multiples), enquêtes sur la surveillance du comportement et autres enquêtes représentatives à l'échelle nationale.

Méthode de calcul

Le taux actuel de scolarisation des enfants de 10 à 14 ans dont les parents biologiques sont décédés est divisé par le taux actuel de scolarisation des enfants de 10 à 14 ans dont les deux parents sont encore vivants et qui vivent avec au moins un parent biologique.

Considérations sexospécifiques

Les garçons et les filles sont également affectés. Mais les filles risquent plus que les garçons de devoir quitter l'école pour s'occuper de parents malades et de frères et sœurs plus jeunes.

Objectif 6.B: D'ici à 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida

INDICATEUR 6.5: PROPORTION DE LA POPULATION AU STADE AVANCÉ DE L'INFECTION PAR LE VIH AYANT ACCÈS À DES MÉDICAMENTS ANTIRÉTROVIRAUX

Organismes internationaux responsables
OMS, UNICEF, ONUSIDA

Définition

La proportion de la population au stade avancé de l'infection par le VIH ayant accès à des médicaments antirétroviraux est le pourcentage d'adultes et d'enfants au stade avancé de l'infection par le VIH ayant accès actuellement à des traitements antirétroviraux selon des protocoles de traitement approuvés au plan national (ou conformes aux normes d'ONUSIDA) parmi le nombre estimatif de personnes au stade avancé de l'infection par le VIH

(<http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=765>) [72].

Justification

Il est prouvé que les traitements antirétroviraux réduisent la mortalité des personnes infectées par le VIH. Cet indicateur permet d'évaluer les progrès accomplis dans la fourniture de ces traitements à toutes les personnes à un stade avancé d'infection par le VIH (Atelier sur les nouveaux indicateurs et cibles: aperçu des métadonnées et données en vue du suivi mondial, Kampala, Ouganda, 5-8 mai 2008 [73])

Sources

S'agissant du nombre de personnes recevant un traitement antirétroviral, on utilise les données administratives fournies par les ministères de la santé (programmes nationaux de lutte contre le sida sous l'égide du ministère de la santé) ou d'autres sources fiables dans le pays tels que les partenaires bilatéraux, fondations ou organisations non gouvernementales qui sont les principaux fournisseurs de services de traitement. S'agissant du nombre de personnes à un stade avancé de l'infection par le VIH, l'ONUSIDA et l'OMS ont élaboré des méthodes et instruments de modélisation et de projection pour estimer au niveau national l'ampleur de l'épidémie et les principaux indicateurs d'impact, y compris le taux de mortalité.

Méthode de calcul

Le nombre estimatif de personnes recevant un traitement antirétroviral est divisé par le nombre estimatif de personnes qui en auraient besoin (selon les méthodes de calcul de l'ONUSIDA/OMS)

Le numérateur est le nombre de personnes sous traitement antirétroviral et le dénominateur est le nombre d'adultes au stade avancé d'infection par le VIH, obtenu en additionnant le nombre d'adultes devant commencer un traitement antirétroviral et le nombre d'adultes traités l'année précédente qui sont encore en vie.

Considérations sexospécifiques

Il est difficile de déterminer les différences propres au sexe dans la proportion de personnes à un stade avancé d'infection par le VIH ayant accès aux médicaments antirétroviraux. Cependant, aux fins de la prévention de la transmission de la mère à l'enfant et des soins et traitements pédiatriques, le nombre de femmes concernées peut raisonnablement être inféré des dossiers administratifs, des registres des cliniques et des hôpitaux, etc.

Objectif 6.C: D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et commencé à inverser la tendance actuelle

INDICATEUR 6.6: TAUX DE PRÉVALENCE ET TAUX DE MORTALITÉ LIÉS AU PALUDISME

Organismes internationaux responsables
UNICEF, OMS

Définition

Le taux de prévalence du paludisme est le nombre de cas de paludisme par 100 000 habitants. Le taux de mortalité lié au paludisme désigne le nombre de décès causés par le paludisme par 100 000 habitants (<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Host.aspx?Content=Indicators/Handbook.htm>) [74].

Justification

Cet indicateur permet à des pays où le paludisme est fortement endémique de surveiller la maladie et la mortalité qu'elle entraîne, en forte augmentation au cours des deux dernières décennies à cause de la dégradation des systèmes de santé, d'une résistance croissante aux médicaments et aux insecticides, de changements périodiques du climat, de troubles civils, de migrations humaines et de déplacements de population.

Sources

Sources administratives (ministère de la santé), enquêtes auprès des ménages (enquêtes en grappes à indicateurs multiples, enquêtes démographiques et sanitaires, questionnaires unifiés des indicateurs de développement) et systèmes d'enregistrement des faits d'état civil (cause de décès, y compris décès dus au paludisme).

Méthode de calcul

Si les données disponibles relatives au seul taux de prévalence sont fournies par l'administration des services sanitaires, elles sont exprimées par 100 000 habitants, en utilisant comme dénominateur les évaluations de la population. Si les données relatives à la prévalence chez les enfants de moins de 5 ans proviennent d'enquêtes sur les ménages, elles peuvent être présentées sous forme de pourcentages d'enfants de moins de 5 ans ayant présenté de la fièvre au cours des deux semaines précédentes. Le pourcentage peut être multiplié par 1 000 pour exprimer le taux par 100 000.

Considérations sexospécifiques

Les rôles et relations sexospécifiques influencent le niveau d'exposition aux vecteurs et aussi l'accès aux ressources et le contrôle des ressources nécessaires pour protéger les femmes et les hommes des risques d'infection. Le système immunitaire des femmes est particulièrement compromis pendant la grossesse, exposant davantage les femmes enceintes aux risques d'infection, ce qui entraîne des conséquences plus ou moins graves. Le paludisme pendant la grossesse est une cause importante de mortalité maternelle.

INDICATEUR 6.7: PROPORTION D'ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS QUI DORMENT SOUS DES MOUSTIQUAIRES IMPRÉGNÉES D'INSECTICIDE

Organismes internationaux responsables
OMS, UNICEF

Définition

La proportion d'enfants de moins de 5 ans qui dorment sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide est le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans des zones impaludées qui ont dormi sous une moustiquaire imprégnée (c'est-à-dire traitée depuis moins de 12 mois ou une moustiquaire insecticide de longue durée) la nuit précédente. (<http://www.who.int/whosis/indicators/compendium/2008/2in5/en/index.html>) [75].

Justification

Dans les zones où les taux de morbidité et de mortalité dus au paludisme affectent le plus les jeunes enfants, l'utilisation de moustiquaires imprégnées d'insecticide a permis de réduire sensiblement l'incidence du paludisme, l'anémie due au paludisme et toutes les causes de mortalité des moins de 5 ans. Cet indicateur mesure la couverture nationale des moustiquaires imprégnées d'insecticide parmi les enfants de moins de 5 ans qui risquent de contracter le paludisme.

Sources

Enquêtes démographiques et sanitaires, enquêtes en grappes à indicateurs multiples, enquêtes sur la santé dans le monde, enquêtes sur les moustiquaires imprégnées d'insecticide, enquêtes sur les indicateurs du paludisme.

Méthode de calcul

L'indicateur est calculé en pourcentage d'enfants de moins de cinq ans pris en compte par l'enquête et qui ont dormi la nuit précédente sous une moustiquaire imprégnée d'insecticide.

Considérations sexospécifiques

Les filles peuvent être plus exposées que les garçons dans les zones infestées par le paludisme en raison de leur rôle dans la fourniture de combustible, d'eau et d'autres approvisionnements.

INDICATEUR 6.8: PROPORTION D'ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS ATTEINTS DE FIÈVRE TRAITÉS AU MOYEN DE MÉDICAMENTS ANTIPALUDÉENS APPROPRIÉS

Organismes internationaux responsables

OMS, UNICEF

Définition

La proportion d'enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre traités au moyen de médicaments antipaludéens appropriés est le pourcentage d'enfants âgés de 0 à 59 mois atteints par la fièvre au cours des deux semaines précédant l'enquête et à qui ont été administrés des médicaments antipaludéens dans les 24 heures suivant l'apparition des premiers symptômes (Institut statistique des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, Banque asiatique de développement et stages de formation nationaux sur les OMD et l'utilisation des données administratives à des fins statistiques) [76].

Justification

Cet indicateur saisit la mesure dans laquelle les enfants atteints de fièvre sont soignés rapidement et efficacement selon les directives nationales. Les soins dispensés rapidement et efficacement dans les 24 heures suivant l'apparition des premiers symptômes permettent de prévenir des complications graves. (http://www.theglobalfund.org/documents/me/M_E_Toolkit_P2-Malaria_en.pdf) [77].

Sources

Enquêtes démographiques et sanitaires, enquêtes en grappes à indicateurs multiples et enquêtes sur les indicateurs du paludisme.

Méthode de calcul

Numérateur: Nombre d'enfants âgés de 0 à 59 mois atteints de fièvre au cours des deux semaines précédant l'enquête, qui ont reçu des médicaments antipaludéens dans les 24 heures suivant l'apparition des premiers symptômes;

Dénominateur: Nombre de cas signalés d'enfants âgés de 0 à 59 mois atteints de fièvre au cours des deux semaines précédant l'enquête.

Considérations sexospécifiques

Les filles peuvent être plus exposées que les garçons dans les zones infestées par le paludisme en raison de leur rôle dans la fourniture de combustible, d'eau et d'autres approvisionnements.

INDICATEUR 6.9: TAUX DE PRÉVALENCE ET TAUX DE MORTALITÉ LIÉS À LA TUBERCULOSE

Organisme international responsable

OMS

Définition

Le taux de prévalence de la tuberculose est le nombre de cas de tuberculose par 100 000 habitants. Les taux de mortalité liée à la tuberculose se réfèrent au nombre de décès causés par la tuberculose par 100 000 habitants. Les décès dus à toutes les formes de tuberculose sont pris en compte (tuberculose pulmonaire (frottis positif et négatif) et extrapulmonaire), à l'exception des cas de tuberculose ayant contribué au décès d'une personne porteuse du VIH.

Description de la tuberculose: La tuberculose est une maladie bactérienne infectieuse provoquée par le *mycobacterium tuberculosis*, qui attaque le plus souvent les poumons. Elle se transmet d'une personne à l'autre par des gouttelettes provenant de sécrétions de la gorge et des poumons de personnes atteintes de tuberculose. Chez les sujets sains, l'infection par le *mycobacterium tuberculosis* est souvent asymptomatique, car le système immunitaire de la personne infectée érige une barrière contre l'invasion bactérienne. Les symptômes de tuberculose active du poumon sont la toux, parfois accompagnée d'expectorations ou de sang, de douleurs thoraciques, faiblesse, perte de poids, fièvre et sueurs nocturnes. La tuberculose peut être soignée par un traitement antibiotique durant six mois

(<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=647>) [78].

Justification

La prévalence et la mortalité sont des indicateurs directs du problème que représente la tuberculose; ils reflètent le nombre de personnes souffrant de cette maladie à un moment donné et le nombre de décès chaque année. En outre, ils réagissent rapidement aux progrès accomplis dans la lutte contre la tuberculose, un traitement rapide et efficace réduisant vite la durée moyenne de la maladie (et donc la prévalence) et la probabilité de mourir de la maladie (et donc la mortalité).

Sources

Les données concernant la prévalence de la tuberculose sont extraites d'enquêtes basées sur la population. Pour la plupart des pays, la mortalité due à la tuberculose se mesure indirectement par l'incidence de la tuberculose. Pour certains pays, elle est mesurée directement par les données du système d'enregistrement de l'état civil (sources administratives).

Méthode de calcul

La mortalité due à la tuberculose désigne le nombre estimatif de décès dus à la tuberculose à un moment donné. L'indicateur reflète le nombre de décès pour 100 000 personnes par an. Les décès dus à toutes les formes de tuberculose sont pris en compte. Cependant, la mortalité des personnes infectées par le VIH et par ailleurs atteintes de la tuberculose, un facteur aggravant, est répertoriée sous le code VIH et n'est donc pas prise en compte par cet indicateur.

Considérations sexospécifiques

Dans les groupes d'âge jeunes, la prévalence de l'infection est la même pour les garçons et pour les filles. Dans les groupes plus âgés, on constate une prévalence plus élevée chez les hommes; dans la plupart des pays du monde, le nombre d'hommes chez qui on dépiste la tuberculose et qui en meurent est supérieur à celui des femmes. Cependant, des analyses récentes comparant les taux d'infection et de maladie semblent indiquer que la propension à contracter la maladie après une infection au *mycobacterium tuberculosis* (taux de progression) peut être plus élevée chez les femmes en âge de procréer que chez les hommes du même âge. Une étude récente des facteurs socioéconomiques et culturels relatifs aux différences entrevues a recommandé de poursuivre les travaux de recherche pour éclaircir ces différences concernant l'épidémiologie de la tuberculose.

Bien que le nombre d'hommes qui en meurent soit supérieur à celui des femmes, la tuberculose demeure chez les femmes une grande cause de mortalité due à une maladie transmissible. Comme les femmes con-

tractent la tuberculose surtout pendant leurs années d'activité économique et à l'âge de la procréation, les conséquences de la maladie sont aussi durement ressenties par leurs enfants et leurs familles.

INDICATEUR 6.10: PROPORTION DE CAS DE TUBERCULOSE DÉTECTÉS ET SOIGNÉS DANS LE CADRE DE TRAITEMENTS DE BRÈVE DURÉE SOUS SURVEILLANCE DIRECTE (STRATÉGIE DOTS)

Organisme international responsable
OMS

Définition

La proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre d'un traitement de brève durée sous surveillance directe (*taux de détection de la tuberculose*) est le pourcentage des nouveaux cas estimatifs de tuberculose infectieuse détectés et soignés dans le cadre de la stratégie DOTS <http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=647> [79].

Définitions connexes

Le *taux de traitement* est le pourcentage de cas nouveaux (infectieux) et qui ont été traités ou auxquels un traitement DOTS complet a été appliqué. Un *cas de tuberculose* désigne un patient dont la tuberculose a été confirmée par analyse bactériologique ou diagnostiquée par un clinicien (http://ddp-ext.worldbank.org/ext/GMIS/gdmis.do?siteId=2&contentId=Content_t24&menuId=LNAV_01HOME1) [80].

Justification

La tuberculose étant une maladie contagieuse transmise par voie aérienne, les mesures de contrôle primaire consistent à découvrir et traiter les cas infectieux et ainsi limiter les risques d'être infecté. L'approche recommandée du contrôle primaire est la stratégie DOTS, stratégie peu coûteuse qui pourrait prévenir des millions de cas de tuberculose et de décès dus à celle-ci au cours de la prochaine décennie.

Le programme DOTS, système qui a fait ses preuves, est fondé sur un diagnostic exact et un traitement systématique, complet utilisant un mélange de médicaments antituberculeux (isoniazide, rifampicine, pyrazinamide, streptomycine et ethambutol). Il exige une volonté politique, un dépistage soigneux, un traitement systématique, un approvisionnement régulier en médicaments antituberculeux et un système d'enregistrement et de notification permettant une évaluation des résultats du traitement pour chaque malade.

Sources

Données administratives, données sur les maladies (y compris incidence et causes de décès) extraites des statistiques du ministère de la santé, données extraites du système d'enregistrement des faits d'état civil.

Méthode de calcul.

Le taux de dépistage est le rapport des notifications de cas positifs (dépistés par examen de frottis de crachats) une année donnée au nombre estimatif de cas positifs nouveaux dépistés la même année par le même examen de frottis. Pour certains pays, il existe une marge d'incertitude concernant l'estimation du dénominateur de ce rapport.

Le taux de succès du traitement est le rapport de cas nouveaux enregistrés de frottis positifs (infectieux) qui ont été guéris ou qui ont fait l'objet d'un traitement DOTS complet au nombre total de nouveaux cas enregistrés. Les taux de succès du traitement peuvent être surveillés directement et avec précision sur les cohortes de malades traités suivant la stratégie DOTS. L'évaluation systématique de l'amélioration de l'état du malade et des résultats du traitement donne le numérateur.

Considérations sexospécifiques

Dans les groupes d'âge jeunes, la prévalence de l'infection est la même pour les garçons et pour les filles. Dans les groupes plus âgés, on constate une prévalence plus élevée chez les hommes; dans la plupart des pays du monde, le nombre d'hommes chez qui on dépiste la tuberculose et qui en meurent est supérieur à celui des femmes. Cependant, des analyses récentes comparant les taux d'infection et de maladie semblent

indiquer que la propension à contracter la maladie après une infection au *mycobacterium tuberculosis* (taux de progression) peut être plus élevée chez les femmes en âge de procréer que chez les hommes du même âge. Une étude récente des facteurs socioéconomiques et culturels relatifs aux différences entrevues a recommandé de poursuivre les travaux de recherche pour éclaircir ces différences concernant l'épidémiologie de la tuberculose. Bien que le nombre d'hommes qui en meurent soit supérieur à celui des femmes, la tuberculose demeure chez les femmes une grande cause de mortalité due à une maladie transmissible. Comme les femmes contractent la tuberculose surtout pendant leurs années d'activité économique et à l'âge de la procréation, les conséquences de la maladie sont aussi durement ressenties par leurs enfants et leurs familles.

Objectif 6: Questions et enjeux liés aux données sur le plan de leurs sources et de leur disponibilité en Afrique

142. Questions et enjeux:

- a) Les informations fiables sur le VIH/sida, le paludisme et les autres maladies sont rares, en partie, par exemple, parce que les registres administratifs des ministères de la santé ne sont pas détaillés. En outre, les enquêtes spécialisées sur les maladies ci-dessus ne sont pas effectuées régulièrement dans les pays africains;
- b) Les enquêtes démographiques étant très peu nombreuses, voire inexistantes, il est difficile de collecter des données sur les problèmes liés au VIH/sida et aux autres maladies;
- c) S'agissant des enfants orphelins et non orphelins, les orphelins seraient plus exposés au VIH/sida et, en conséquence, les indicateurs permettraient également de mesurer les incidences de la maladie.

G. Objectif 7: Assurer un environnement durable

Cible 7.A: Intégrer les huit principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales

INDICATEUR 7.1: PROPORTION DE ZONES FORESTIÈRES

Organisme international responsable

FAO

Définition

La proportion de zones forestières est la superficie des zones forestières en pourcentage de la superficie totale des terres (http://www.spc.int/mdgs/MDGIs/indicator_25_definition.htm) [81], cette superficie des terres étant la superficie totale du pays moins la surface des eaux intérieures, représentée par les fleuves et les lacs importants. D'après la définition figurant dans le Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (2000) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la forêt englobe les forêts naturelles et les plantations forestières. Elle désigne les terres de plus de 0,5 ha portant une couverture forestière existante ou escomptée supérieure à 10 %, où les arbres doivent pouvoir atteindre une hauteur minimale de 5 mètres. Les forêts sont définies par la présence d'arbres et par l'absence d'autres utilisations des terres. Les terres sur lesquelles la forêt a été déboisée mais qui vont être reboisées dans l'avenir prévisible y sont incluses. Sont exclues les peuplements d'arbres créés essentiellement en vue de la production agricole, comme les plantations d'arbres fruitiers.

Justification

Cet indicateur permet d'apprécier l'importance relative d'une forêt dans un pays. Les variations de la superficie forestière reflètent la demande de terres pour d'autres utilisations concurrentes. La forêt joue divers

rôles essentiels pour l'humanité, y compris la fourniture de biens (bois d'œuvre et produits non ligneux) et assure des services tels que la protection contre les inondations, le piégeage du carbone, la protection des bassins versants et la conservation du sol. De grandes parties des forêts du monde ont été converties à d'autres utilisations ou sérieusement dégradées. Si des zones étendues de forêts productives subsistent, il est maintenant largement reconnu que cette ressource n'est pas infinie et qu'il est nécessaire de l'utiliser de façon raisonnable et durable pour assurer la survie de l'humanité.

Sources

Inventaire national des forêts ou enquêtes sur les forêts, le cas échéant. Un inventaire national des forêts étant onéreux, beaucoup de pays n'en effectuent qu'à des intervalles irréguliers.

Méthode de calcul

La proportion de la forêt par rapport à la superficie totale des terres est calculée à partir des données fournies par les pays ou d'images satellitaires ou d'autres travaux d'analyse de données fournies par la télédétection. Les variations de cette proportion doivent être calculées pour déterminer les tendances.

Considérations sexospécifiques

Les hommes et les femmes utilisent les produits forestiers de différentes façons. En général, les femmes récoltent divers produits forestiers en vue de les utiliser comme combustibles, éléments de clôture, produits alimentaires pour la famille, médicaments et matières premières pour des activités génératrices de revenus. Les femmes sont souvent les principales sources d'information sur l'utilisation et la gestion des arbres et autres plantes forestières. Par contre, les hommes utilisent généralement des produits de la forêt autres que le bois, mais ils abattent aussi plus souvent des arbres pour vendre le bois ou l'utiliser comme matériau de construction. L'accès des femmes aux produits forestiers n'est pas obligatoirement assuré, même lorsque les femmes ont des droits de propriété sur les terres.

INDICATEUR 7.2: ÉMISSIONS DE DIOXYDE DE CARBONE (TOTAL) PAR HABITANT ET POUR UN DOLLAR DU PIB, EN PARITÉ DU POUVOIR D'ACHAT

Organisme international responsable

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Définitions

L'indicateur comporte trois parties (<http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=750>) [82]:

Première partie: les émissions de dioxyde de carbone (total), à savoir les émissions anthropiques moins le volume absorbé par les puits de carbone. Le terme «total» implique que les émissions de toutes les activités nationales sont prises en compte. Les volumes d'émission et d'absorption sont habituellement estimés pour les secteurs suivants: énergie, processus industriels, agriculture, déchets et utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (UTCATF).

Les rapports nationaux présentés à l'organe subsidiaire de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) conformément aux recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat sont fondés sur les inventaires nationaux d'émissions et prennent en compte toutes les émissions anthropiques de dioxyde de carbone ainsi que les puits de carbone (comme les forêts).

Les émissions et absorptions imputables à l'utilisation des terres, aux changements d'affectation des terres et à la foresterie sont souvent beaucoup moins bien connues que pour les autres secteurs, et peuvent même ne faire l'objet d'aucune donnée. Dans ces cas, le «total» peut être calculé en faisant la somme des émissions des secteurs de l'énergie, des processus industriels, de l'agriculture et des déchets.

Deuxième partie: les émissions de dioxyde de carbone par habitant, obtenues en divisant le volume total des émissions de dioxyde de carbone dues à l'activité humaine (production et consommation) par le nombre d'habitants du pays.

Troisième partie: les émissions de dioxyde de carbone pour un dollar du PIB en parité de pouvoir d'achat, soit le total des émissions de dioxyde de carbone divisé par la valeur totale du produit intérieur brut (PIB) exprimé en parité de pouvoir d'achat.

Justification

Cet indicateur permet d'apprécier dans quelle mesure les pays qui ont ratifié le Protocole de Montréal respectent leur engagement de réduire les émissions de dioxyde de carbone et progressent sur la voie de la cessation progressive de la consommation de chlorofluorocarbones contribuant à l'appauvrissement de la couche d'ozone. Les émissions de dioxyde de carbone sont dans une grande mesure un sous-produit de la production et de la consommation d'énergie et représentent l'essentiel des gaz à effet de serre associés au réchauffement planétaire.

On considère aujourd'hui que la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone (1985) et le Protocole de Montréal (1987) ont permis de prévenir la catastrophe environnementale mondiale qu'aurait pu causer l'appauvrissement de l'ozone stratosphérique. Le Protocole de Montréal vise à réduire puis éliminer les émissions de substances anthropiques appauvrissant la couche d'ozone en obtenant que cessent leur production et leur consommation. L'élimination progressive des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et leur remplacement par des substances moins nocives visent à assurer la reconstitution de la couche d'ozone.

Les dispositions prises à l'égard des CFC sont considérées comme les plus représentatives de l'action entreprise aux termes du protocole pour faire cesser progressivement l'utilisation des substances appauvrissant la couche d'ozone, parce que les CFC ont été les premières substances visées.

Sources

Ministère responsable des questions environnementales dans chaque pays. Des enquêtes sur l'énergie sont réalisées à l'échelle nationale. Les pays en développement présentent périodiquement des données sur les gaz à effet de serre et sur le dioxyde de carbone dans le cadre de leurs rapports nationaux. Le secrétariat de la CCNUCC met tous ces documents à la disposition du public sur son site Web:(http://unfccc.int/ghg_emissions_data/items/3800.php) [83].

Les données sur le dioxyde de carbone disponibles auprès du secrétariat de la CCNUCC ne comprennent de séries chronologiques complètes que pour les pays industrialisés. Les données sur les pays non industrialisés (les pays en développement) ne sont en général disponibles que pour quelques années. On ne peut donc calculer les totaux régionaux et mondiaux en se fondant sur les seules données de la CCNUCC.

Les données sur les volumes d'émission et d'absorption de dioxyde de carbone imputables aux forêts et aux changements dans l'utilisation des sols sont lacunaires et plus incertaines que les données sur les émissions de CO₂ des secteurs de l'énergie, des activités industrielles, de l'agriculture et des déchets végétaux. Par conséquent, dans la pratique, les émissions/absorption de CO₂ des forêts et à la suite des changements dans l'utilisation des terres ne sont pas toujours inclus dans les totaux nationaux.

Méthode de calcul

Les émissions de dioxyde de carbone par habitant sont calculées en divisant les émissions de dioxyde de carbone par le nombre d'habitants du pays considéré. Depuis 1950, les estimations des émissions de dioxyde de carbone sont tirées surtout des statistiques de l'énergie publiées par les Nations Unies, en appliquant les méthodes esquissées dans « Carbon Dioxide emissions from fossil fuels: a procedure for estimation and results for 1950-82 ». Les rapports nationaux communiqués à l'organe subsidiaire de la Convention-cadre sur les changements climatiques sont fondés sur les recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Les émissions de dioxyde de carbone peuvent être exprimées en dioxyde de carbone converties en teneur en carbone. La consommation de CFC est égale à la production nationale, plus les importations, moins les exportations, moins les quantités détruites, moins les utilisations comme

produit de départ de divers CFC. La consommation nationale annuelle de CFC est égale à la somme des consommations pondérées en tonnes (consommation en tonnes métriques multipliée par le potentiel d'appauvrissement de l'ozone) des divers CFC.

Considérations sexospécifiques

Sans objet.

INDICATEUR 7.3: CONSOMMATION DE SUBSTANCES APPAUVRISANT LA COUCHE D'OZONE

Organismes internationaux responsables

Le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), le Groupe d'évaluation technique et économique du protocole de Montréal, les parties au Protocole de Montréal, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et les membres associés de l'AFEAS (Étude de l'acceptabilité environnementale des produits de remplacement des hydrocarbures fluorés)

Définition

Les substances appauvrissant la couche d'ozone (http://esl.jrc.it/envind/un_meths/UN_ME117.htm) [84] sont les substances organiques contenant du chlore ou du brome qui détruisent la couche d'ozone stratosphérique. Il faut entendre par production le volume des substances réglementées produites, déduction faite des quantités détruites par les techniques approuvées par le Protocole de Montréal et de celles utilisées comme produit de départ pour la fabrication d'autres produits chimiques. Le volume recyclé et réutilisé n'est pas considéré comme de la «production». La consommation est égale à la production, plus les importations, moins les exportations de substances réglementées. Une tonne pondérée (unité de mesure) de substances appauvrissant la couche d'ozone est égale au volume de ces substances multiplié par leur potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone, lequel est un indice relatif de la capacité d'une substance d'appauvrir la couche d'ozone.

Justification

Cet indicateur est utilisé pour suivre la réduction de l'utilisation de substances appauvrissant la couche d'ozone à la suite de l'application du Protocole de Montréal.

Sources

Ministère responsable des questions environnementales dans chaque pays. Enquêtes sur l'énergie réalisées à l'échelle nationale. Tous les États parties au Protocole de Montréal doivent présenter des données dans les neuf mois suivant la fin de l'année que ces données concernent.

Méthode de calcul

1. Chaque pays indique, en tonnes, la production, les importations, les exportations et la destruction des différentes substances réglementées dans le cadre du Protocole de Montréal.
2. Consommation = total production, moins destruction, moins production aux fins d'utilisation comme matière première, moins production à usage interne de quarantaine (pour le bromure de méthyle seulement), plus total des nouvelles importations, moins importations aux fins d'utilisation comme matières premières, moins importation à des fins de quarantaine, moins total des nouvelles exportations, plus exportations vers des États non parties.

Considérations sexospécifiques

Sans objet.

INDICATEUR 7.4: PROPORTION DE STOCKS DE POISSONS VIVANT DANS DES ZONES BIOLOGIQUES SAINES

Organisme international responsable

FAO

Définition

La proportion de stocks de poissons vivant dans des zones biologiques saines est le nombre de poissons vivant dans les limites de ces zones (soit les seuils de précaution préconisés par le Conseil international pour l'exploration de la mer) (<http://en.wikipedia.org/wiki/Biodiversity>) [85].

Justification

Cet indicateur permet de suivre indirectement la surpêche, qui a contribué à mettre en danger un grand nombre d'espèces maritimes. Il ne sert que dans le contexte d'évaluations mondiales et régionales. Les évaluations nationales importent peu parce que la pêche ayant des incidences sur la proportion des stocks de poissons d'un pays donné peut être le fait d'autres pays.

La diversité biologique est la variabilité des formes de vie dans un écosystème ou biome donné ou sur l'ensemble de la terre. Elle sert souvent à mesurer la santé des systèmes biologiques. Elle comprend aujourd'hui des millions d'espèces biologiques distinctes. L'année 2010 a été déclarée Année internationale de la biodiversité.

Sources

Les pays recueillent en général les statistiques sur les captures et l'effort de pêche dans le cadre des responsabilités qui leur incombent en matière de suivi. En ce qui concerne les stocks partagés, les organismes régionaux de pêche, par le biais de leurs comités scientifiques, collectent des données sur les ressources partagées pour avoir une idée de chaque stock.

Méthode de calcul

L'indicateur est obtenu en calculant le rapport entre le nombre de stocks surexploités et le nombre total de stocks commerciaux par zone de pêche, en pourcentage. Ces estimations sont établies par la FAO.

L'indicateur se fonde sur les évaluations officielles des stocks à la suite de l'exploitation des principales ressources mondiales. La classification suit les procédures de la FAO pour classer l'état des stocks (en utilisant les critères suivants: sous-exploité, modérément exploité, entièrement exploité, surexploité, épuisé et en reconstitution). Cette classification permet de calculer l'indicateur visé ici.

Considérations sexospécifiques

Sans objet.

Cible 7.B: Réduire l'appauvrissement de la diversité biologique et en ramener le taux à un niveau sensiblement plus bas d'ici à 2010

INDICATEUR 7.5: PROPORTION DES RESSOURCES TOTALES D'EAU UTILISÉES

Organisme international responsable

FAO

Définition

La proportion des ressources renouvelables d'eau prélevées est le volume total d'eaux souterraines et de surface prélevées aux fins d'activités humaines (agriculture, secteurs domestique et industriel) exprimé en pourcentage du volume total d'eau disponible par an dans le cadre du cycle hydrologique (total des ressources effectives en eau disponibles).

Il faut entendre par les expressions «ressources en eau» et «prélèvement d'eau» les réserves d'eau douce et le prélèvement d'eau douce
(<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=768>) [86].

Justification

Le volume total des eaux souterraines et des eaux de surface prélevées pour les besoins de l'homme (dans les secteurs agricole, domestique et industriel) exprimé en pourcentage du volume total de l'eau disponible chaque année dans le cadre du cycle hydrologique (total des ressources effectives en eau renouvelables) montre la mesure dans laquelle le total des ressources en eau renouvelables est exploité pour répondre à la demande nationale d'eau. Il mesure la pression que le pays exerce sur les ressources en eau et, par conséquent, sur l'utilisation durable de ses ressources en eau.

Sources

Les données sont établies par la FAO par le biais des enquêtes nationales d'AQUASAT (environ tous les 10 ans). AQUASAT est le système d'information mondial de la FAO sur l'eau et l'agriculture mis en place par la Division des terres et de l'eau. Il collecte, analyse et diffuse des données et des informations par pays et par région
(<http://www.fao.org/nr/water/aquastat/main/index.stm>) [87].

Méthode de calcul

Les prélèvements d'eau sont estimés pour les trois principaux secteurs de consommation –agriculture, usage domestique (utilisation d'eau dans les zones urbaines) et industrie – sur le plan national et exprimés en kilomètres cubes par an. Le total des ressources effectives en eau renouvelables d'un pays ou d'une région est la somme des ressources en eau renouvelables internes et des apports provenant d'autres pays ou régions également exprimés en kilomètres cubes par an.

Les ressources renouvelables en eau internes sont définies comme le débit annuel moyen des cours d'eau et la recharge des eaux souterraines pour un pays donné ou une région résultant de précipitations endogènes. Les apports d'eau comprennent les flux d'eau entrant dans le pays ou la région, en prenant en considération les volumes d'eau réservés aux pays en amont et en aval dans le cadre d'accords ou de traités et la réduction des flux en raison des prélèvements en amont.

L'indicateur est calculé en divisant le volume total des prélèvements d'eau par le volume total des ressources effectives en eau, et exprimé en points de pourcentage.

Considérations sexospécifiques

Sans objet.

INDICATEUR 7.6: PROPORTION DES ZONES TERRESTRES ET MARINES PROTÉGÉES

Organisme international responsable:

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Définition

L'indicateur est exprimé en pourcentage des aires terrestres et marines protégées par rapport à la superficie totale d'un pays

(<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&Series=616>) [88].

Selon l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), une aire protégée est «une portion de terre et/ou de mer vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique ainsi que des ressources naturelles et culturelles associées et gérées par des moyens juridiques et autres efficaces». Une aire marine protégée est «tout espace intertidal ou infratidal ainsi que ses eaux sous-jacentes, sa flore, sa faune et ses ressources historiques et culturelles que la loi ou d'autres moyens efficaces ont mis en réserve pour protéger en tout ou en partie le milieu ainsi délimité».

Seules les aires protégées «classées à l'échelle nationale» sont prises en compte dans cet indicateur. Une aire protégée devient «classée» si l'autorité compétente, conformément à la législation nationale ou à la pratique courante (par exemple, par décret), signe officiellement un document à cet effet. Cette mesure doit promouvoir la conservation de la biodiversité, non pas la protection d'une seule espèce, ni fortuitement une protection de facto provenant du fait d'une autre activité (militaire, par exemple). Par conséquent, un grand nombre d'aires marines gérées par les États-Unis d'Amérique et de zones définitivement interdites à la pêche en sont exclues.

Justification

Le pourcentage de la superficie totale des aires protégées est un bon indicateur de la mesure dans laquelle le gouvernement est disposé à protéger la diversité biologique. Cependant, il ne dit pas si ces aires sont bien gérées, ni ne confirme que les mesures de protection sont effectivement appliquées.

Sources

La source de données pour cet indicateur est la base de données mondiale sur les aires protégées.

Méthode de travail

La superficie totale des aires protégées est divisée par la superficie totale du pays/territoire (à savoir, les zones terrestres, les eaux intérieures et la superficie de la mer territoriale jusqu'à 12 milles nautiques).

La superficie de l'aire protégée (son étendue) est la superficie totale et/ou l'aire marine officielle communiquée par les autorités nationales, sauf indication contraire. Beaucoup d'aires protégées se composent d'un environnement marin et d'un environnement terrestre, et la superficie de l'aire protégée concernant chaque environnement n'est pas toujours bien définie.

Considérations sexospécifiques

Sans objet.

INDICATEUR 7.7: PROPORTION D'ESPÈCES MENACÉES D'EXTINCTION

Considérations sexospécifiques

Sans objet.

Cible 7.C:

Réduire de moitié d'ici à 2015 le pourcentage de la population n'ayant pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base

INDICATEUR 7.8 PROPORTION DE LA POPULATION AYANT ACCÈS À UNE SOURCE D'EAU AMÉLIORÉE

Organisme international responsable

PNUE

Définition

La proportion d'espèces menacées d'extinction est une mesure standard de perte de la diversité biologique. Une espèce menacée d'extinction est une population d'organismes qui risque de disparaître, soit qu'elle est trop peu nombreuse, soit qu'elle est mise en danger par l'évolution des conditions environnementales ou de prédation.

Justification

Il est généralement admis que la conservation de la diversité biologique en général, et la protection de la faune et de la flore en particulier, sont importantes pour maintes raisons (<http://www.encyclopedia.com/doc/1G2-3407500107.htm>) [89], (http://env.chass.utoronto.ca/env200y/ESSAY03/cela_sara.pdf) [90]:

- a) Bénéfices écosystémiques: La faune et la flore jouent un rôle important dans le maintien de fonctions et de processus écologiques sains;
- b) Bénéfices tirés sur les plans récréatif, économique et esthétique: Les activités fondées sur la faune sauvage telles que l'observation des oiseaux ou l'écotourisme sont un secteur brassant des milliards de dollars au Canada et présentant un intérêt du point de vue social, culturel et esthétique;
- c) Alimentation et médecine: beaucoup d'aliments, de médicaments et d'autres besoins matériels sont assurés par la faune et la flore ou en dérivent;
- d) Éthique: nombreux sont ceux qui estiment que l'espèce humaine n'a moralement pas le droit de provoquer la disparition d'autres espèces.

Même si l'extinction peut se produire naturellement, elle est dans la grande majorité des cas de l'histoire moderne le fait de l'activité humaine:

- Destruction et dégradation de l'habitat (disparition des zones humides, des pâturages, des forêts naturelles);
- Utilisation et mise en valeur incompatibles des terres (expansion urbaine, construction de routes);
- Exploitation des ressources (surchasse ou surpêche);
- Changements climatiques (émissions excessives de gaz carbonique);
- Pollution toxique (bioaccumulation de contaminants).

Sources

Liste rouge de l'UICN, qui classe en catégories de risque relatif d'extinction une large gamme d'espèces: «vulnérable», «en danger» ou «en danger critique d'extinction».

Les données sont compilées par Centre mondial de conservation et de surveillance, qui relève du PNUE.

Méthode de calcul

Les méthodes utilisées pour estimer l'effectif d'une population comprennent l'observation et la photographie, la capture d'animaux vivants et l'échantillonnage en coupe [30]. Le nombre obtenu est ensuite comparé à ce qui est considéré comme une population minimale viable, c'est-à-dire le plus petit nombre d'individus de l'espèce dans une zone donnée pouvant survivre et maintenir la diversité génétique.

Organisme international responsable

OMS, UNICEF

Définition

La proportion de la population ayant accès à une source d'eau améliorée (<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=667>)

[91] est le pourcentage de la population qui utilise l'un quelconque des types suivants d'approvisionnement en eau de boisson: branchement domestique à une adduction d'eau dans une habitation, une parcelle ou une cour, fontaine publique, puits/puits tubé, puits creusé protégé, source protégée, collecte d'eau de puits et eau en bouteille (si une source secondaire disponible est aussi améliorée). Cela ne comprend pas les puits et sources non protégés, l'eau fournie par charrette en petits réservoirs ou fûts, l'eau fournie par camion citerne, l'eau en bouteille (si la source secondaire n'est pas une source améliorée) ni l'eau de surface prélevée directement de rivières, étangs, cours d'eau, lacs, barrages ou canaux d'irrigation.

Justification

Cet indicateur reflète l'aspiration de l'homme partout dans le monde à inverser la perte de ressources environnementales critiques pour améliorer l'accès durable à un approvisionnement en eau potable et faire en sorte que plus personne n'habite dans des taudis.

Sources

Sources de données primaires utilisées pour le suivi sur le plan international: enquêtes auprès des ménages représentatives sur le plan national, notamment les enquêtes en grappes à indicateurs multiples, les enquêtes démographiques et sanitaires, les enquêtes sur la santé dans le monde, les études de la mesure des niveaux de vie, les questionnaires unifiés des indicateurs de développement, le projet panarabe pour la santé familiale et les recensements de la population. Des enquêtes telles que les enquêtes sur le budget des ménages, les enquêtes sur la santé en matière de procréation, les enquêtes sur la population active et les enquêtes de suivi du bien-être de la population ont aussi été utiles sur ce plan.

Méthode de calcul

L'indicateur est le ratio du nombre de personnes ayant accès à une source d'eau améliorée exprimé en pourcentage. La même méthode s'applique aux estimations des zones rurales et urbaines.

Considérations sexospécifiques

Applicable mais difficile dans la pratique, d'autant que les données ne sont pas collectées de manière routinière par des enquêtes régulières.

INDICATEUR 7.9: PROPORTION DE LA POPULATION AYANT ACCÈS À UN SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT AMÉLIORÉ

Organisme international responsable

OMS, UNICEF

Définition

La proportion de la population ayant accès à un système d'assainissement amélioré (nombre total et nombre ventilé par zones urbaines et zones rurales)

(<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=31>) [92] se réfère au pourcentage de la population ayant accès à des installations qui, dans des conditions hygiéniques, empêchent l'homme d'entrer en contact avec des excréta humains. Sont considérées comme dispositifs appropriés les toilettes à chasse d'eau, les latrines connectées à un égout ou fosse sceptique ou fosse d'aisance, les latrines améliorées à fosse ventilée, les latrines à dalle ou plate-forme fait d'un matériel quelconque couvrant entièrement la fosse, sauf le trou, et les toilettes/latrines à compostage. Les installations non améliorées comprennent les installations publiques ou communes d'un type par ailleurs acceptable, les toilettes ou latrines à chasse d'eau se déversant directement dans un égout ou fossé à ciel ouvert, les latrines à fosse sans dalle, les latrines à seau, les toilettes ou latrines suspendues qui se déversent directement dans des plans d'eau ou dans la nature et la pratique de la défécation en plein air dans la broussaille, les champs ou les plans d'eau.

Justification

L'indicateur reflète la proportion de la population utilisant des installations sanitaires améliorées. L'utilisation de sources d'eau potable et de dispositifs d'assainissement fait partie de l'indice de richesse utilisé dans les enquêtes auprès des ménages pour répartir la population en quintiles de richesse.

Sources

Les sources de données primaires utilisées pour le suivi international comprennent les enquêtes sur les ménages représentatives au plan national: notamment les enquêtes en grappes à indicateurs multiples, les enquêtes démographiques et sanitaires, les enquêtes sur la santé dans le monde, les études de la mesure des niveaux de vie, les questionnaires unifiés des indicateurs de développement, le projet panarabe pour la santé familiale et les recensements de la population. Des enquêtes telles que les enquêtes sur le budget des ménages, les enquêtes sur la santé en matière de procréation, les enquêtes sur la population active et les enquêtes de suivi du bien-être de la population ont aussi été utiles sur ce plan.

Dans les pays en développement, les enquêtes nationales auprès des ménages sont généralement effectuées tous les trois à cinq ans, et les recensements tous les dix ans.

Méthode de calcul

L'indicateur est le ratio du nombre de personnes utilisant des installations d'assainissement améliorées par rapport à la population totale, exprimé en pourcentage. La même méthode s'applique aux estimations concernant les zones rurales et urbaines.

Considérations sexospécifiques

Applicable mais difficile dans la pratique, d'autant que les données ne sont pas collectées de manière routinière par des enquêtes régulières.

Cible 7.D: Améliorer sensiblement d'ici à 2020 les conditions de vie d'au moins 100 millions de personnes vivant dans des taudis

Organisme international responsable

ONU-Habitat

Définition

La proportion de la population urbaine vivant dans des taudis

(<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=710>); (http://www.un.org/esa/sustdev/natlinfo/indicators/methodology_sheets/poverty/urban_slums.pdf) [93] est définie comme la proportion de citoyens membres de ménages vivant dans des taudis. Un ménage vivant dans un taudis est un groupe de personnes vivant sous le même toit et qui ne disposent pas d'un ou plusieurs des éléments suivants:

- a) Accès à une eau salubre;
- b) Accès à des installations d'assainissement améliorées;
- c) Surface habitable suffisante;
- d) Durabilité du logement;
- e) Sécurité d'occupation.

Durabilité du logement: permanence de la structure, respect du code de l'urbanisme et emplacement des maisons (risques).

Surface habitable suffisante: un logement a une surface habitable suffisante pour les membres du ménage si trois membres au plus de la famille partagent la même chambre.

Sécurité d'occupation: existence de documents prouvant le statut d'occupant ou constituant une protection de facto ou perçue comme telle contre une expulsion forcée.

Justification

Cet indicateur mesure la proportion de citoyens vivant dans de mauvaises conditions de logement. Il s'agit d'un des principaux indicateurs mesurant la réponse donnée au besoin fondamental de l'homme qu'est le logement. Un indicateur en hausse est un signe de dégradation des conditions de vie dans les zones urbaines.

Source de données

Les sources de données primaires sont les enquêtes auprès des ménages (enquêtes démographiques et sanitaires et enquêtes en grappes à indicateurs multiples), ainsi que les recensements de la population et de l'habitat.

Méthode de calcul

En principe, l'indicateur peut facilement être calculé si les données concernant les cinq conditions figurent dans les enquêtes auprès des ménages. Dans ce cas, les réponses aux questions sur l'accès à l'eau, l'accès aux installations d'assainissement, le surpeuplement, la qualité du logement et la sécurité d'occupation sont examinées et, dans la mesure du possible, groupées ou interprétées selon la définition retenue des habitants de taudis. Les ménages qui ne remplissent pas toutes les conditions d'un logement décent sont comptés, en veillant à ce qu'ils ne soient pas comptés plus d'une fois s'ils tombent dans la catégorie des taudis à plus d'un titre. On calcule ensuite la proportion de la population correspondant à ces ménages.

Considérations sexospécifiques

Ces considérations sont pertinentes mais rendent les calculs complexes.

INDICATEUR 7.10: PROPORTION DE CITADINS VIVANT DANS DES TAUDIS

Objectif 7: *Questions et enjeux liés aux données sur le plan de leurs sources et de leur disponibilité en Afrique*

143. Questions et enjeux:

- a) Les pays n'ont pas les moyens de collecter les données concernant les questions liées à la viabilité de l'environnement, telles que les émissions de dioxyde de carbone, les aires terrestres protégées, la diversité biologique ou l'appauvrissement de la couche d'ozone. La collecte de ces données n'étant pas une question prioritaire pour la plupart d'entre eux, les pays africains n'ont pas encore entrepris les activités de collecte de données nécessaires;
- b) Les données collectées aux fins du calcul des indicateurs qui précèdent se prêtent à des interprétations subjectives, ce qui rend les comparaisons entre pays discutables. L'approvisionnement en eau et les installations d'assainissement en sont des exemples; les définitions et concepts afférents n'étant pas très précis, les personnes interrogées par exemple répondent sur la base de leur propre jugement.

H. Objectif 8: Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Cible 8.A: Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral, ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire, comprenant un engagement en faveur de la bonne gouvernance du développement et de la réduction de la pauvreté aux plans national et international.

Cible 8.B: Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés. La réalisation de cet objectif suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés, l'application du Programme renforcé d'allégement de la dette des pays pauvres très endettés, l'annulation des dettes publiques bilatérales et l'octroi d'une dette publique au développement plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté.

Objectif 8.C: Répondre aux besoins particuliers des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États

insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Objectif 8.D: Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme.

144. Certains indicateurs ci-dessous sont suivis séparément pour les pays les moins avancés (PMA), l'Afrique, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

INDICATEUR 8.1: APD NETTE, TOTALE ET EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS, EN POURCENTAGE DU REVENU NATIONAL BRUT DES PAYS DONATEURS MEMBRES DU CAD/OCDE

Organisme international responsable
CAD/OCDE

Définition

L'aide publique au développement (APD) nette visée ici comprend les dons et prêts accordés sur l'initiative du secteur public aux pays en développement et territoires figurant sur la liste des bénéficiaires d'aide du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD/OCDE), avec pour principal objectif la promotion du développement économique et du bien-être et à des conditions financières favorables. La coopération technique est incluse. Les dons, prêts et crédits accordés à des fins militaires sont exclus. Est également exclue l'aide aux pays en développement et en transition plus avancés tels qu'ils auront été désignés par le CAD.

Le revenu national brut (RNB) des donateurs aux prix du marché représente l'ensemble des revenus primaires reçus par les unités institutionnelles et secteurs résidents du pays. En d'autres termes, le RNB est égal au PIB moins les impôts (ou subventions) sur la production et les importations, la rémunération des employés et les revenus des biens payables au reste du monde, plus les articles correspondants reçus des autres pays du monde

(<http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=650>) [94].

Justification

L'objectif 8 concerne la façon dont les pays développés peuvent aider les pays en développement à réaliser les sept autres objectifs en augmentant l'aide au développement, en améliorant l'accès aux marchés et en allégeant la dette. La Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) en 2002, a incité les principaux pays donateurs à prendre des engagements pour commencer à inverser la baisse de l'aide publique au développement et à mettre davantage l'accent sur la réduction de la pauvreté, l'éducation et la santé pour aider les pays à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

La liste des pays les moins avancés concernés comprend les 50 pays suivants classés par région: *Afrique*: Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Comores, Djibouti, Guinée équatoriale, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo; *Asie et Pacifique*: Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Îles Salomon, Kiribati, Maldives, Myanmar, Népal, République démocratique populaire lao, Samoa, Timor-Leste, Tuvalu, Vanuatu et Yémen; *Amérique latine et Caraïbes*: Haïti

(<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Host.aspx?Content=Indicators/Handbook.htm>) [95].

Sources

Le secrétariat du CAD/OCDE collecte les données auprès des pays.

Méthode de calcul

APD nette au titre de l'aide au développement = (Total APD nette aux PMA / Total RNB donateurs du CAD/OCDE) x 100

Considérations sexospécifiques

Sans objet.

INDICATEUR 8.2: APD BILATÉRALE ALLOUÉE PAR LES PAYS DONATEURS MEMBRES DU CAD/OCDE, PAR SECTEUR, AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE (ÉDUCATION DE BASE, SOINS DE SANTÉ PRIMAIRES, NUTRITION, EAU SALUBRE ET ASSAINISSEMENT)

Organisme international responsable

CAD/OCDE

Définition

L'aide publique au développement (APD) comprend les dons et prêts accordés sur l'initiative du secteur public aux pays en développement et territoires figurant sur la liste des bénéficiaires d'aide du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, avec pour principal objectif la promotion du développement économique et du bien-être et à des conditions financières favorables. La coopération technique est incluse. Les dons, prêts et crédits accordés à des fins militaires sont exclus. Est également exclue l'aide aux pays en développement et en transition plus avancés tels qu'ils auront été désignés par le CAD.

L'éducation de base comprend l'éducation primaire, l'acquisition des aptitudes utiles dans la vie quotidienne pour les jeunes et les adultes et l'éducation des jeunes enfants. Les soins de santé primaires englobent les soins de santé de base, l'infrastructure sanitaire de base, la nutrition de base, la lutte contre les maladies infectieuses, l'éducation sanitaire et la formation du personnel de santé. Les politiques/programmes en matière de population et la santé en matière de procréation comprennent les politiques en matière de population, la gestion administrative, les soins de santé en matière de procréation, la planification familiale, la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles, y compris le VIH/sida, et l'épanouissement personnel (population et santé en matière de procréation). Les services sociaux de base comprennent également les infrastructures de base pour l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, ainsi que l'aide multisectorielle aux services sociaux de base.

L'aide publique au développement bilatérale est l'assistance fournie par un pays à un autre (<http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=593>) [96].

Justification

Le Sommet mondial pour le développement social tenu à Copenhague en 1995 a réaffirmé qu'il importait que les «pays intéressés, développés et en développement, s'engagent d'un commun accord à allouer en moyenne 20 % de l'aide publique au développement et 20 % du budget national, respectivement, aux programmes sociaux de base». Ces programmes comprennent l'éducation de base, la santé de base, les programmes de population et de santé en matière de procréation et des projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement axés sur la lutte contre la pauvreté.

<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Host.aspx?Content=Indicators/Handbook.htm>) [97].

Sources

Données compilées par le Comité d'aide au développement de l'OCDE.

Méthode de calcul

L'APD allouée aux services sociaux de base en pourcentage de l'APD allouée aux secteurs, conformément aux définitions figurant plus haut.

Considérations sexospécifiques

Sans objet.

INDICATEUR 8.3: PROPORTION DE L'APD BILATÉRALE DES PAYS DONATEURS MEMBRES DU CAD/OCDE QUI EST DÉLIÉE**Organisme international responsable**

CAD/OCDE

Définition

L'aide publique au développement (APD) comprend les dons et prêts accordés sur l'initiative du secteur public aux pays en développement et territoires figurant sur la liste des bénéficiaires d'aide du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, avec pour principal objectif la promotion du développement économique et du bien-être et à des conditions financières favorables. La coopération technique est incluse. Les dons, prêts et crédits accordés à des fins militaires sont exclus. Est également exclue l'aide aux pays en développement et en transition plus avancés tels qu'ils auront été désignés par le CAD.

L'aide publique au développement bilatérale déliée est l'aide accordée par un pays à un autre pays et au moyen de laquelle les biens et services associés peuvent être pleinement et librement achetés dans pratiquement tous les pays (<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=35>) [98].

Justification

Si les achats au titre des contrats d'aide sont liés à des fournisseurs dans le pays donneur, leur efficacité par rapport au coût s'en trouve réduite. Conscients de ce fait, les pays membres de l'OCDE/CAD ont accru la part déliée de leur aide. La part déliée de l'aide aux pays les moins avancés a augmenté assez lentement, mais la situation devrait s'améliorer avec la mise en œuvre de la recommandation du CAD visant à délier l'aide publique au développement attribuée à ces pays (<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Host.aspx?Content=Indicators/Handbook.htm>) [99].

Sources

Les données sont compilées par le Comité d'aide au développement de l'OCDE.

Méthode de calcul

- a) APD bilatérale nette non liée (en millions de dollars);
- b) APD bilatérale nette non liée / APD bilatérale nette totale (en pourcentage).

Les éléments de l'APD bilatérale déliée et nette sont décrits dans la section Définition ci-dessus.

Considérations sexospécifiques

Sans objet.

INDICATEUR 8.4: APD REÇUE PAR LES PAYS SANS LITTORAL ENTANT QUE POURCENTAGE DE LEUR REVENU NATIONAL BRUT

Organisation internationale responsable

Comité d'aide au développement de l'OCDE

Définition

L'aide publique au développement comprend les dons et prêts accordés sur l'initiative du secteur public aux pays en développement et territoires figurant sur la liste des bénéficiaires d'aide du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, avec pour principal objectif la promotion du développement économique et du bien-être et à des conditions financières favorables (s'il s'agit d'un prêt, il devra comporter un élément de don d'au moins 25 %). La coopération technique est incluse. Les dons, prêts et crédits accordés à des fins militaires sont exclus. Est également exclue l'aide aux pays en développement et en transition plus avancés tels qu'ils auront été désignés par le CAD. L'aide publique au développement bilatérale est l'aide accordée par un pays à un autre pays.

Le revenu national brut (RNB) des pays bénéficiaires aux prix du marché représente l'ensemble des revenus primaires bruts reçus par les unités institutionnelles et secteurs résidents du pays. Le RNB aux prix du marché a été appelé produit national brut (PNB) dans le Système de comptabilité nationale de 1953. Contrairement au produit intérieur brut, le RNB fait appel à la notion de revenu (revenu primaire) et non à la valeur ajoutée.

(<http://ddp-ext.worldbank.org/ext/GMIS/gdmis.do?siteId=2&contentId=Content36&menuId=LNAV01HOME1>) [100].

Justification

L'indicateur porte sur les besoins particuliers des pays sans littoral dans la réalisation de leurs objectifs de développement.

Pays en développement sans littoral:

Afrique: Botswana, Burkina Faso, Burundi, Éthiopie, Lesotho, Malawi, Mali, Niger, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Swaziland, Tchad, Zambie and Zimbabwe; *Asie et Pacifique:* Afghanistan, Azerbaïdjan, Bhoutan, Kazakhstan, Kirghizistan, Mongolie, Népal, Ouzbékistan, République démocratique populaire lao, Tadjikistan et Turkménistan; *Europe:* République de Macédoine et République de Moldova (à partir de 2003); *Amérique latine et Caraïbes:* Bolivie et Paraguay.

(<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Host.aspx?Content=Indicators/Handbook.htm>) [101].

Sources

Données compilées par le CAD/OCDE.

Méthode de calcul

(APD reçue par le pays sans littoral/RNB du pays) x 100.

La période de référence pour les données disponibles doit être la même ou adaptée pour s'en rapprocher le plus possible.

Considérations sexospécifiques

Sans objet

INDICATEUR 8.5: APD REÇUE PAR LES PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT EN TANT QUE POURCENTAGE DE LEUR REVENU NATIONAL BRUT

Organisme international responsable
CAD/OCDE

Définition

L'aide publique au développement comprend les dons et prêts accordés sur l'initiative du secteur public aux pays en développement et territoires figurant sur la liste des bénéficiaires d'aide du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, avec pour principal objectif la promotion du développement économique et du bien-être et à des conditions financières favorables (s'il s'agit d'un prêt, il devra comporter un élément de don d'au moins 25 %). La coopération technique est incluse. Les dons, prêts et crédits accordés à des fins militaires sont exclus. Est également exclue l'aide aux pays en développement et en transition plus avancés tels qu'ils auront été désignés par le CAD. L'aide publique au développement bilatérale est l'aide accordée par un pays à un autre pays.

Le revenu national brut (RNB) des pays bénéficiaires aux prix du marché représente l'ensemble des revenus primaires bruts reçus par les unités institutionnelles et secteurs résidents du pays. Le RNB aux prix du marché a été appelé produit national brut (PNB) dans le Système de comptabilité nationale de 1953. Contrairement au produit intérieur brut, le RNB fait appel à la notion de revenu (revenu primaire) et non à la valeur ajoutée.

(http://ddp-ext.worldbank.org/ext/GMIS/gdmis.do?siteId=2&contentId=Content_t36&menuId=LNAV01HOME1) [100].

Justification

Cet indicateur porte sur les besoins particuliers des petits États insulaires en développement (PEID). Ce groupe de pays est très divers sur le plan de leur revenu par habitant et englobe aussi bien des moins avancés que des pays à revenu élevé. Les pays les moins avancés continuent d'avoir besoin d'aide, chose qui devrait être suivie de près.

Petits États insulaires en développement:

Afrique: Cap-Vert, Comores, Guinée-Bissau, Maurice, Sao Tomé- et- Príncipe, Seychelles;

Asie et Pacifique: Bahreïn, Fiji, Kiribati, Maldives, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Niue, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Singapour, Timor-Leste, Tokelau, Tonga, Tuvalu et Vanuatu; *Europe:* Chypre et Malte; *Amérique latine et Caraïbes:* Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Cuba, Dominique, Grenada, Guyana, Haïti, Îles Vierges américaines, Jamaïque, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname et Trinité-et-Tobago

(<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Host.aspx?Content=Indicators/Handbook.htm>) [101].

Sources

Données compilées par le CAD/OCDE.

Méthode de calcul

- a) a) APD nette reçue par chaque PEID (en millions de dollars);
- b) b) APD nette reçue par chaque PEID/RNB de chaque PEID (%). PEID

Les éléments de l'APD, du RNB et la liste des PEID sont présentés à la section Définition ci-dessus.

Considérations sexospécifiques

Sans objet.

INDICATEUR 8.6: PROPORTION DU TOTAL DES IMPORTATIONS DES PAYS DÉVELOPPÉS (EN VALEUR ET À L'EXCLUSION DES ARMES) EN PROVENANCE DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET DES PAYS LES MOINS AVANCÉS, ADMISES EN FRANCHISE DE DROITS

Organismes internationaux responsables

CNUCED, en collaboration avec la Banque mondiale et l'OMC.

Définition

Les importations et la valeur importée des marchandises sont des biens qui s'ajoutent au stock de ressources matérielles d'un pays en pénétrant sur son territoire économique. Les marchandises simplement transportées à travers un pays (marchandises en transit) ou en admission temporaire (sauf les marchandises destinées à être transformées dans le pays) ne s'ajoutent pas au stock de ressources matérielles d'un pays et ne sont pas incluses dans les statistiques du commerce international des marchandises. Dans de nombreux cas, le territoire économique du pays correspond en grande partie avec son territoire douanier, à savoir le territoire sur lequel la législation douanière du pays s'applique intégralement. Les marchandises admises en franchise de droits sont les exportations de marchandises (à l'exclusion des armes) en provenance de pays en développement et admises sans droits de douane dans les pays développés. Il n'existe pas de règle établie pour définir les pays ou zones développés et en développement dans le système des Nations Unies. Dans la pratique, le Japon en Asie, le Canada et les États-Unis en Amérique du Nord, l'Australie et la Nouvelle-Zélande en Océanie et l'Europe sont considérés comme des régions ou zones «développées». Dans les statistiques du commerce international, l'Union douanière d'Afrique australe est aussi traitée comme une région développée et Israël comme un pays développé; les pays qui ont succédé à l'ex-Yougoslavie sont considérés comme des pays en développement; les pays d'Europe orientale et les pays européens qui faisaient partie de l'ex-Union soviétique ne sont pas inclus dans les régions développées ou en développement (<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Host.aspx?Content=Indicators/Handbook.htm>) [101].

Justification

L'indicateur permet de suivre les efforts entrepris sur le plan international en vue d'éliminer les obstacles au commerce pour les pays en développement et d'encourager la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les populations pauvres des pays en développement travaillent surtout dans l'agriculture et les activités manufacturières à forte intensité de main-d'œuvre, secteurs confrontés aux plus grands obstacles au commerce. L'élimination des obstacles au commerce des marchandises pourrait donc augmenter la croissance de ces pays dans une proportion importante.

Sur la recommandation du Comité des politiques de développement, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, l'Assemblée générale décide du choix des pays à inclure dans la liste des pays les moins avancés (PMA). En janvier 2004, cette liste comportait les pays africains suivants: Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Comores, Djibouti, Guinée équatoriale, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Tchad et Zambie.

Sources

Les données concernant les tarifs et les importations sont fondées sur la base de données commune du Centre du commerce international (CCI) de la CNUCED et de l'OMC. Les données de l'OMC, transmises directement par les membres de l'Organisation, sont traitées et vérifiées par l'OMC et validées conjointement par les membres de l'OMC. Les données du CCI et de la CNUCED proviennent de sources officielles et font l'objet de procédures de vérification approfondie. Toutes les données nationales sont enregistrées conformément au Système général harmonisé de classification (<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=38>) [102].

Méthode de calcul

L'échantillon ne prend pas en compte tous les pays développés, faute de données détaillées complètes sur les importations. Les informations sur le commerce et les tarifs au niveau de la ligne tarifaire internationale

concernent l'Australie, le Canada, l'Union européenne, le Japon, la Norvège, la Suisse et les États-Unis d'Amérique.

L'indicateur se calcule en faisant simplement le rapport entre la valeur (en dollars courants) des importations en franchise de droits des pays développés en provenance des pays les moins avancés et des pays en développement et la valeur totale des importations de ces différents groupes de pays.

Considérations sexospécifiques

Sans objet.

INDICATEUR 8.7: TAUX MOYENS DE DROITS DE DOUANE APPLIQUÉS PAR LES PAYS DÉVELOPPÉS AUX PRODUITS AGRICOLES, TEXTILES ET VÊTEMENTS EN PROVENANCE DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Organismes internationaux responsables

OMC, CCI, CNUCED

Définition

Les taux moyens de droits de douane sont la moyenne simple de tous les droits *ad valorem* appliqués (droits de douane calculés à partir de la valeur de la marchandise importée) applicables aux importations bilatérales des pays développés. Les produits agricoles comprennent les produits végétaux et animaux, y compris les cultures arboricoles mais à l'exclusion du bois d'œuvre et des produits de la pêche. Les vêtements et les textiles comprennent les fibres naturelles et synthétiques et les tissus et articles d'habillement fabriqués à partir de ces fibres

(<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Host.aspx?Content=Indicators/Handbook.htm>) [101].

Justification

L'indicateur permet de suivre les efforts entrepris sur le plan international en vue d'éliminer les obstacles au commerce pour les pays en développement et d'encourager la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les populations pauvres des pays en développement travaillent surtout dans l'agriculture et les activités manufacturières à forte intensité de main-d'œuvre, secteurs confrontés aux plus grands obstacles au commerce. L'élimination des obstacles au commerce des marchandises pourrait donc augmenter la croissance de ces pays dans une proportion importante.

Sources

La principale source des données est la base de données intégrée de l'OMC, que complètent des informations du CCI et de la CNUCED.

Méthode de calcul

Pour calculer les taux moyens de droit de douane, on donne la même pondération à chaque courant d'échange bilatéral à six chiffres du système harmonisé. Les résultats pour chaque pays développé sont ensuite agrégés en utilisant le modèle standard d'importations comme formule de pondération pour tous les importateurs. La formule de pondération standard devrait ainsi correspondre à la structure moyenne des importations de tous les marchés des pays développés pour les importations en provenance des pays les moins avancés et des pays en développement. Les taux de droits de douane appliqués sont les taux moyens *ad valorem*, y compris les taux pour la nation la plus favorisée et ceux pour les autres nations (le plus souvent préférentiels). Comme il n'est pas possible de convertir les taux non *ad valorem* en équivalents *ad valorem*, toutes les lignes tarifaires comportant des taux non *ad valorem* sont exclues du calcul. Cela concerne en particulier les produits agricoles pour lesquels près de 25 % des catégories de produits à six chiffres du système harmonisé comportent au moins une ligne tarifaire non *ad valorem*. En conséquence, la partie agricole de l'indicateur est exclue de l'ensemble initial de données en attendant qu'une méthodologie appropriée soit mise au point pour traiter les tarifs non *ad valorem*.

Considérations sexospécifiques

Sans objet.

INDICATEUR 8.8: ESTIMATION DES SUBVENTIONS AUX PRODUITS AGRICOLES DANS LES PAYS DE L'OCDE EN POURCENTAGE DE LEUR PRODUIT INTÉRIEUR BRUT

Organisme international responsable
OCDE

Définition

Les subventions agricoles représentent la valeur monétaire annuelle de tous les transferts bruts des contribuables et des consommateurs, nationaux et étrangers, (sous forme de subventions, en application de mesures prises par les pouvoirs publics pour soutenir l'agriculture), déduction faite des recettes budgétaires associées, quels que soient leurs objectifs et leurs incidences sur la production et le revenu agricole ou la consommation de produits agricoles.

Pour les produits agricoles, l'évaluation du montant total des subventions représente le coût total des politiques agricoles pour l'ensemble des contribuables et des consommateurs. Exprimée en pourcentage du PIB, l'évaluation du montant total des subventions est un indicateur du coût pour l'ensemble de l'économie (<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Host.aspx?Content=Indicators/Handbook.htm>) [101].

Les produits agricoles comprennent les produits végétaux et animaux, y compris les cultures arboricoles mais à l'exclusion du bois d'œuvre et des produits de la pêche. Les vêtements et les textiles comprennent les fibres naturelles et synthétiques et les tissus et articles d'habillement fabriqués à partir de ces fibres (<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorI=40>) [102].

Justification

Pour pouvoir accéder aux marchés étrangers, les pays en développement se trouvent confrontés non seulement à des droits de douane mais aussi à la concurrence de produits des pays développés qui bénéficient de subventions publiques. Le défi lié au Programme de Doha pour le développement consiste à réduire davantage les aides qui faussent la production et le commerce et à appliquer des politiques permettant d'atteindre les objectifs nationaux et internationaux tout en garantissant le bon fonctionnement des marchés.

Source de données

Toutes les données sur l'APD sont recueillies par le secrétariat du CAD/OCDE auprès de ses 23 membres. Les données concernant le PIB sont également recueillies par le CAD/OCDE auprès des pays membres.

Méthode de calcul

Estimation des subventions agricoles (en millions de dollars);

Estimation des subventions agricoles/PIB (pourcentage).

Les éléments des subventions agricoles et du PIB sont décrits dans la rubrique Définition ci-dessus.

Considérations sexospécifiques

Sans objet.

INDICATEUR 8.9 PROPORTION DE L'APD ALLOUÉE AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS COMMERCIALES

Organismes internationaux responsables

OCDE, OMC

Définition

L'aide publique au développement comprend les dons et prêts accordés sur l'initiative du secteur public aux pays en développement et territoires figurant sur la liste des bénéficiaires d'aide du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, avec pour principal objectif la promotion du développement économique et du bien-être et à des conditions financières favorables (s'il s'agit d'un prêt, il devra comporter un élément de don d'au moins 25 %). La coopération technique est incluse. Les dons, prêts et crédits accordés à des fins militaires sont exclus. Est également exclue l'aide aux pays en développement et en transition plus avancés tels qu'ils auront été désignés par le CAD.

Les activités visant à renforcer les capacités commerciales augmentent la capacité du pays bénéficiaire de:

- Formuler et mettre en œuvre une stratégie de développement commercial et créer un environnement favorable pour accroître le volume et la valeur ajoutée des exportations, diversifier les produits et les marchés et accroître les investissements étrangers pour créer des emplois et des activités commerciales;
- Stimuler le commerce des entreprises du pays et encourager les investissements dans les secteurs orientés vers le commerce;
- Tirer parti des avantages procurés par les institutions, négociations et processus qui configurent la politique commerciale du pays et encourager l'investissement dans les industries orientées vers les échanges commerciaux.

Ces activités sont classées dans le premier rapport conjoint OMC/OCDE sur l'assistance technique et le renforcement des capacités liés au commerce (2002) en deux grandes catégories: politiques et réglementations commerciales (divisée en dix-neuf sous-catégories) et développement du commerce (divisée en six sous-catégories).

Les donateurs définissent différemment ce qui constitue une «activité» individuelle. Certains donateurs subdivisent des activités individuelles en éléments pour obtenir des données détaillées sur l'aide accordée à chaque sous-catégorie. D'autres classent l'activité tout entière dans la sous-catégorie la plus pertinente. Pour certains donateurs, le nombre d'enregistrements dans la base de données est plus élevé que le nombre effectif d'activités. Dans le rapport conjoint de l'OMC et de l'OCDE, les données se fondent sur le nombre réel d'activités.

Justification

À la quatrième conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) tenue à Doha en 2001, les pays donateurs se sont engagés à fournir un soutien accru pour aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à renforcer leur capacité en matière commerciale et à s'intégrer aux marchés mondiaux. Les données collectées pour cet indicateur aideront à suivre les aspects suivants de l'aide publique au développement liée au commerce:

- a) Transparence de l'aide technique liée au commerce;
- b) Partage des informations;
- c) Réduction des doubles emplois et mesures visant à les éviter;
- d) Évaluation des progrès réalisés pour mettre en œuvre les mandats de Doha concernant la coopération technique et le renforcement des capacités;
- e) Coordination et cohérence;
- f) Réalisation des objectifs fixés au paragraphe 41 de la Déclaration ministérielle adoptée à la Conférence.

(<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Host.aspx?Content=Indicators/Handbook.htm>) [101].

Sources

Les données sont communiquées par les donateurs bilatéraux et les organismes multilatéraux et régionaux, et sont conservées dans la base de données sur le renforcement des capacités du Programme de Doha pour le développement de l'OMC et de l'OCDE.

Méthode de calcul

APD contribuant au renforcement des capacités liées au commerce/APD totale allouée au secteur (pourcentage)

Les éléments de l'APD et les activités contribuant au renforcement des capacités commerciales sont décrits dans la section Définition ci-dessus.

Considérations sexospécifiques

Sans objet.

INDICATEUR 8.10: NOMBRE TOTAL DE PAYS AYANT ATTEINT LEUR POINT DE DÉCISION DE L'INITIATIVE EN FAVEUR DES PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTÉS (PPTE) ET NOMBRE TOTAL DE PAYS AYANT ATTEINT LEUR POINT D'ACHÈVEMENT DE L'INITIATIVE PPTE (CUMULATIF)

Organisme international responsable

FMI et Banque mondiale

Définition

Le point de décision de l'initiative PPTE est la date à laquelle un pays pauvre très endetté ayant à son actif une période de bonnes performances dans le cadre des programmes d'ajustement appuyés par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale s'engagent à entreprendre des réformes supplémentaires et à élaborer et appliquer une stratégie de réduction de la pauvreté.

Le point d'achèvement de l'initiative PPTE est la date à laquelle le pays parvient à réaliser avec succès les réformes structurelles essentielles convenues au point de décision, y compris l'élaboration et l'application de sa stratégie de réduction de la pauvreté. Le pays bénéficie alors sans autres conditions politiques de la majeure partie de l'allègement de la dette conformément à l'initiative PPTE (<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Host.aspx?Content=Indicators/Handbook.htm>) [101].

Justification

Un partenariat mondial pour le développement exige une réduction accrue de la dette pour les pays pauvres très endettés. L'indicateur permet de suivre la mise en œuvre de l'initiative pour les pays pauvres très endettés, action internationale de grande envergure, visant spécialement à rendre tolérable l'endettement des pays en développement. Lancée en 1996 et renforcée en 1999 pour élargir et accélérer l'allègement de la dette, l'initiative PPTE est la première par laquelle des créanciers multilatéraux, bilatéraux publics et commerciaux ont entrepris une action commune pour réduire à des niveaux acceptables la dette extérieure des pays pauvres les plus endettés du monde.

Sources

Les données sont compilées par le FMI et la Banque mondiale à partir des textes concernant points de décision et d'achèvement de l'initiative PPTE.

Méthode de calcul

Voir sous Définition.

Considérations sexospécifiques

Sans objet.

INDICATEUR 8.11: ENGAGEMENT D'ALLÈGEMENT DE LA DETTE AU TITRE DE L'INITIATIVE PPTE ET DES INITIATIVES D'ALLÈGEMENT DE LA DETTE MULTILATÉRALE

Organisme international responsable

FMI et Banque mondiale

Définition

Un engagement d'allègement de la dette est enregistré au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) quand un pays atteint le point de décision. L'allègement de la dette couvre le montant nécessaire pour ramener la valeur actualisée nette du niveau d'endettement du pays aux seuils fixés par l'initiative (150 % des exportations ou, dans certains cas, 250 % des recettes fiscales).

Les pays pauvres très endettés atteignent le pays de décision s'ils ont restauré les grands équilibres économiques, élaboré une stratégie préliminaire de réduction de la pauvreté et apuré les arriérés dus aux créanciers multilatéraux, ou conclu avec eux un accord sur le règlement de ces créances. Le montant de l'allègement de la dette nécessaire pour ramener les indicateurs d'endettement d'un pays aux niveaux fixés dans le cadre de l'Initiative est alors calculé et le pays commence à bénéficier de l'allègement de sa dette (<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=787>) [104].

Justification

Un partenariat mondial pour le développement exige une réduction accrue de la dette des pays pauvres très endettés. L'indicateur permet de suivre la mise en œuvre de l'initiative pour les pays pauvres très endettés, action internationale de grande envergure, visant spécialement à rendre tolérable l'endettement des pays en développement. Lancée en 1996 et renforcée en 1999 pour élargir et accélérer l'allègement de la dette, l'initiative PPTE est la première par laquelle des créanciers multilatéraux, bilatéraux publics et commerciaux ont entrepris une action commune pour réduire à des niveaux acceptables la dette extérieure des pays pauvres les plus endettés du monde (<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Host.aspx?Content=Indicators/Handbook.htm>) [101].

Sources

Pour chaque pays au stade de «prédécision», la Banque mondiale et le FMI mènent des missions pour analyser la viabilité de la dette avant d'accorder un allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE. Pour ce faire, il faut notamment rapprocher prêt par prêt les données présentées par créanciers et débiteurs dans leurs états financiers. Une fois ce travail fait, on peut calculer la remise de dette nécessaire et procéder à l'analyse de viabilité de la dette.

Méthode de calcul

Voir sous Définition.

Considérations sexospécifiques

Sans objet.

INDICATEUR 8.12: SERVICE DE LA DETTE, EN POURCENTAGE DES EXPORTATIONS DE BIENS ET DE SERVICES

Organisme international responsable

FMI et Banque mondiale

Définition

Le service de la dette extérieure désigne les remboursements du principal d'un emprunt et les paiements d'intérêts versés à des non-résidents en devises, biens ou services. Il faut entendre par dette à long terme une dette dont l'échéance initiale ou prolongée est supérieure à un an.

Les exportations de biens et de services comprennent les ventes, trocs, allocations ou dons de biens et de services par des résidents à des non-résidents. Si les exportations de biens sont évaluées franco à bord, les coûts de transport et d'assurance jusqu'à la frontière du pays exportateur sont inclus dans les exportations de marchandises. D'autres transactions portant sur un ensemble de biens et de services, par exemple les dépenses effectuées par des voyageurs étrangers sur le marché national, devront éventuellement être enregistrées sous la rubrique des services dans le compte reste du monde. Les recettes d'exportation et les transferts de fonds effectués par des travailleurs à partir de l'étranger constituent les entrées de devises étrangères dont le pays a besoin pour faire face à ses obligations au titre du service de la dette extérieure (<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Host.aspx?Content=Indicators/Handbook.htm>) [101].

Justification

Les cibles en matière d'allègement de la dette tiennent aussi compte de la nécessité de rendre l'endettement viable à long terme. L'indicateur permet de mesurer si les niveaux d'endettement sont viables.

Sources

Les informations sur les différents prêts au titre de la dette extérieure sont communiquées au Système d'information sur la dette de la Banque mondiale par les autorités nationales (ministère des finances ou banque centrale). Toutes les données relatives à la dette publique ou garantie par l'État sont fournies prêt par prêt par les débiteurs, sauf pour les prêts accordés par certains organismes multilatéraux, dans le cas desquels les données sont tirées des dossiers des créanciers. Ces créanciers sont notamment la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque interaméricaine de développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et l'Association internationale de développement. Les rapports comprennent les ressources annuelles et des informations, ainsi que les conditions des différents prêts.

Compte tenu de ces informations, les experts de la Banque mondiale procèdent à l'estimation du service de la dette nationale. Ces estimations initiales peuvent être réexaminées au niveau interne, en demandant aux bureaux de pays de la Banque de vérifier ces informations et de les recouper avec d'autres sources, notamment des documents et rapports de plusieurs banques régionales de développement, d'organismes de crédit publics et de sites Web gouvernementaux. Les bureaux de pays ont recours à diverses sources pour vérifier les informations, notamment en prenant contact avec les banques centrales. Les informations concernant les exportations de biens, services et revenus proviennent de la base de données sur la balance des paiements de la Banque. Les données communiquées par les pays sont parfois ajustées par le FMI. Il n'est pas fait de comparaison entre les fichiers de la base de données sur la balance des paiements du FMI et les données nationales publiées.

Comme indiqué plus haut, les données sont converties en dollars des États-Unis en utilisant la valeur nominale retenue par le FMI, les taux des banques centrales ou les taux courants du marché, selon le cas, pour permettre une comparabilité internationale. Les données sont recoupées avec celles d'autres sources et ajustées comme indiqué plus haut pour qu'elles soient complètes et précises. (<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesIend=655>) [105].

Méthode de calcul

Le service de la dette est calculé par la Banque mondiale compte tenu des informations que les pays ont fournies sur les différents prêts au système de notification de la dette de la Banque mondiale. Le service de la dette est ajusté selon les engagements pris au titre de l'initiative PPTE et d'autres informations obtenues par la Banque mondiale et le FMI. Les informations sur les exportations de biens et de services et le revenu proviennent de la base de données sur la balance des paiements du FMI, qui ajuste parfois les données communiquées par les pays dans ce cadre.

L'indicateur est le rapport du service de la dette extérieure aux exportations de biens et services, exprimé en pourcentage.

Considérations sexospécifiques

Sans objet.

Cible 8.E: En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement

INDICATEUR 8.13: PROPORTION DE LA POPULATION AYANT ACCÈS DE FAÇON DURABLE À DES MÉDICAMENTS DE BASE D'UN COÛT ABORDABLE

Organisme international responsable

OMS

Définition

La proportion de la population ayant accès de façon durable à des médicaments de base d'un coût abordable est le pourcentage de la population ayant accès à un minimum de 20 médicaments parmi les plus essentiels. L'accès est le fait de pouvoir disposer en permanence des médicaments à un prix abordable dans des établissements sanitaires publics ou privés ou dans des points de vente à moins d'une heure de marche pour les habitants.

Les médicaments de base sont les médicaments répondant aux besoins de la majorité de la population en matière de soins de santé. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a établi la Liste de médicaments essentiels, régulièrement mise à jour dans le cadre de larges consultations avec les États membres et d'autres partenaires. L'amélioration de l'accès aux médicaments essentiels est donc le résultat des efforts menés conjointement par les gouvernements, des partenaires stratégiques comme les organismes des Nations Unies, des partenariats public-privé, des organisations non gouvernementales et des associations professionnelles (Comité d'experts sur les médicaments essentiels de l'OMS, novembre 1999). (<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Host.aspx?Content=Indicators/Handbook.htm> [101]).

Justification

Des millions de gens meurent prématurément ou souffrent chaque année de façon injustifiée de maladies ou d'affections pour lesquelles des médicaments ou des vaccins efficaces sont disponibles. Les médicaments essentiels sauvent des vies et améliorent l'état de santé, mais leur potentiel ne peut être réalisé que s'ils sont disponibles, de bonne qualité utilisés et rationnellement.

Sources

Dans le cadre du Programme d'action sur les médicaments essentiels, l'OMS organise périodiquement des entretiens avec des experts dans chaque pays pour examiner la situation pharmaceutique et invite ces experts à évaluer l'accès de la population aux médicaments essentiels selon les catégories suivantes: moins de 50%, 50 à 80%, 80 à 95 % ou plus de 95% (Comité d'experts de l'OMS sur les médicaments essentiels, novembre 1999).

Méthode de calcul

L'OMS surveille régulièrement l'accès à un minimum de 20 médicaments les plus essentiels.

Considérations sexospécifiques

Sans objet.

Cible 8.F: En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient à la portée de tous.

INDICATEUR 8.14: NOMBRE DE LIGNES TÉLÉPHONIQUES POUR 100 HABITANTS

Organisme international responsable

UIT

Définition

Les lignes téléphoniques correspondent au nombre de lignes téléphoniques reliant le terminal d'abonné au réseau commuté public et ayant un port dédié au central téléphonique (<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Host.aspx?Content=Indicators/Handbook.htm>) [101] (<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=755>) [106]

Justification

Une communication efficace entre les personnes participant au processus du développement n'est possible que si l'infrastructure indispensable existe. Les ordinateurs personnels et les téléphones permettent aux personnes d'échanger des données d'expérience et de s'informer les uns des autres, ce qui autorise des rendements élevés sur investissement et évite les problèmes liés aux informations redondantes ou manquantes. L'utilisation des technologies de l'information et de la communication peut rendre les gouvernements plus transparents, ce qui réduit les risques de corruption et améliore la gouvernance. Elle peut aider les habitants des zones rurales à s'informer sur les prix du marché et à vendre leurs produits à un meilleur prix. Elle peut aussi surmonter les obstacles traditionnels à une meilleure éducation en rendant les livres disponibles en ligne et en ouvrant la porte à l'éducation électronique.

Sources

Les données relatives aux abonnés au téléphone sont collectées à l'aide d'un questionnaire adressé chaque année par l'Union internationale des télécommunications (UIT) aux agences nationales de télécommunications. Leur exactitude est vérifiée sur la base de rapports annuels communiqués par les organismes du secteur des informations, utiles aussi quand les pays ne répondent pas au questionnaire.

Méthode de calcul

Le nombre total de lignes téléphoniques est divisé par le nombre d'habitants du pays et multiplié par 100.

Considérations sexospécifiques

Sans objet.

INDICATEUR 8.15: NOMBRE D'ABONNÉS AU TÉLÉPHONE PORTABLE POUR 100 HABITANTS

Organisme international responsable

UIT

Définition

Les abonnés au téléphone portable désignent les utilisateurs de téléphones portables abonnés à un service de téléphone mobile public automatique fournissant l'accès au réseau commuté de téléphone public par une technique cellulaire

(<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Host.aspx?Content=Indicators/Handbook.htm>) [101]

(<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=756>) [107].

Justification

Une communication efficace entre les personnes participant au processus du développement n'est possible que si l'infrastructure indispensable existe. Les ordinateurs personnels et les téléphones permettent aux

personnes d'échanger des données d'expérience et de s'informer les uns des autres, ce qui autorise des rendements élevés sur investissement et évite les problèmes liés aux informations redondantes ou manquantes. L'utilisation des technologies de l'information et de la communication peut rendre les gouvernements plus transparents, ce qui réduit les risques de corruption et améliore la gouvernance. Elle peut aider les habitants des zones rurales à s'informer sur les prix du marché et à vendre leurs produits à un meilleur prix. Elle peut aussi surmonter les obstacles traditionnels à une meilleure éducation en rendant les livres disponibles en ligne et en ouvrant la porte à l'éducation électronique.

Sources

Les données relatives aux abonnés au téléphone sont collectées à l'aide d'un questionnaire adressé chaque année par l'Union internationale des télécommunications (UIT) aux agences nationales de télécommunications. Leur exactitude est vérifiée sur la base de rapports annuels communiqués par les organismes du secteur des informations, utiles aussi quand les pays ne répondent pas au questionnaire.

Méthode de calcul

Le nombre total d'abonnés au téléphone portable est divisé par le nombre d'habitants du pays et multiplié par 100.

Considérations sexospécifiques

Sans objet.

INDICATEUR 8.16: NOMBRE D'UTILISATEURS D'INTERNET POUR 100 HABITANTS

Organisme international responsable

UIT

Définition

L'Internet est un réseau mondial d'ordinateurs reliés entre eux dans lequel les utilisateurs d'un ordinateur, s'ils y sont autorisés, obtiennent des informations en provenance d'autres ordinateurs reliés au réseau (<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Host.aspx?Content=Indicators/Handbook.htm>) [101] (<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=48>) [108].

Justification

Les indicateurs 47 et 48 des instruments importants pour surveiller les progrès accomplis vers l'objectif 8, parce qu'une communication efficace entre les personnes participant au processus du développement n'est possible que s'il existe l'infrastructure indispensable. Les ordinateurs personnels et les téléphones permettent aux personnes d'échanger des données d'expérience et de s'informer les uns des autres, ce qui autorise des rendements élevés sur investissement et évite les problèmes liés aux informations redondantes ou manquantes. L'utilisation des technologies de l'information et de la communication peut rendre les gouvernements plus transparents, ce qui réduit les risques de corruption et améliore la gouvernance. Elle peut aider les habitants des zones rurales à s'informer sur les prix du marché et à vendre leurs produits à un meilleur prix. Elle peut aussi surmonter les obstacles traditionnels à une meilleure éducation en rendant les livres disponibles en ligne et en ouvrant la porte à l'éducation électronique.

Source de données

Les statistiques concernant les utilisateurs d'Internet sont tirées principalement des réponses à un questionnaire adressé par l'Union internationale des télécommunications (UIT) aux agences nationales de télécommunications. Dans la plupart des pays développés et des grands pays en développement, les données relatives aux utilisateurs d'Internet sont fondées sur des enquêtes auprès des utilisateurs menées selon des méthodes rigoureuses par les organismes statistiques nationaux ou des associations d'entreprises. Les données sont communiquées directement à l'UIT par chaque pays, sinon l'UIT procède au travail de recherche nécessaire pour réunir les données. Pour des pays où des enquêtes auprès des utilisateurs ne sont pas disponibles, l'UIT recourt aux multiplicateurs moyens pour évaluer le nombre d'utilisateurs par abonné.

Méthode de calcul

Le nombre d'utilisateurs d'Internet est divisé par le nombre d'habitants et multiplié par 100.

Considérations sexospécifiques

Dans certains pays, des enquêtes ont été menées qui distinguent les femmes utilisatrices et les hommes utilisateurs d'Internet. Ces enquêtes montrent que les hommes sont plus nombreux que les femmes à utiliser l'Internet. Mais faute de statistiques suffisantes ventilées par sexe pour établir cet indicateur, on connaît mal l'utilisation par sexe.

Objectif 8: *Questions et enjeux liés aux données sur le plan de leurs sources et de leur disponibilité en Afrique*

145. Questions et enjeux:

- a) Cibles A à E: Les questions relatives aux données et à leur disponibilité préoccupent l'OCDE et les gouvernements africains bénéficiaires;
- b) Cible F: Le nombre de lignes téléphoniques est fonction de la mesure dans laquelle l'institution intéressée gère bien les dossiers administratifs. Les recensements concernant la population et l'habitat permettent également de fournir des informations sur les téléphones fixes dans les ménages. Pour les abonnés au téléphone portable et à l'Internet, certaines informations proviennent des fournisseurs d'accès à l'Internet, et les recensements de la population et de l'habitat et les enquêtes auprès des ménages fournissent des informations concernant les utilisateurs de téléphones portables.

CHAPITRE VI: CADRE INSTITUTIONNEL ET DIVERS PROBLÈMES LIÉS À LA MESURE ET AU SUIVI DES OMD

A. Cadre institutionnel des indicateurs des OMD

1. Définition du cadre institutionnel des indicateurs relatifs aux OMD

146. Selon la définition du glossaire des termes statistiques de l'OECD, le cadre institutionnel [109] est une disposition juridique ou formelle aux termes de laquelle un organisme est principalement chargé, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, de collecter, de traiter et de diffuser les statistiques, et de prendre les mesures nécessaires pour faciliter le partage des informations et la coordination entre les organismes chargés d'élaborer les données.

147. Pour que les gouvernements suivent comme il convient l'élaboration et la communication des indicateurs concernant les OMD, il convient de créer un cadre institutionnel composé des institutions et comités suivants:

- a) Institutions participant à l'élaboration des indicateurs;
- b) Organisations de la société civile en tant qu'utilisateurs;
- c) Communauté des donateurs en tant qu'utilisateurs et fournisseurs d'assistance technique;
- d) Comités chargés de i) coordonner l'élaboration d'indicateurs, y compris le partage des données, et ii) définir des politiques en matière d'établissement de rapport et de diffusion des indicateurs, etc.

148. Les comités devraient s'appuyer sur le système gouvernemental actuel. Il faudrait clairement définir dans le document-cadre le rôle du bureau statistique national ou de la commission nationale de planification, ainsi que celui des ministères sectoriels. Il importe que le bureau statistique national joue un rôle essentiel, compte tenu de son rôle de coordination en ce qui concerne l'élaboration, la diffusion et l'archivage des statistiques officielles.

149. Il faudrait préciser le rôle des organismes nationaux, tels que les instituts de recherche, les universités, les ONG et les cabinets de consultants privés dans la collecte et l'analyse des données.

2. Interaction avec les utilisateurs, les responsables politiques et les décideurs

150. La participation des utilisateurs au suivi des OMD présente certains avantages:

- a) Meilleure connaissance des OMD, des cibles et des indicateurs;
- b) Formulation de politiques et prise de décisions appropriées;
- c) Financement par les donateurs des zones dans lesquelles il est difficile d'élaborer des indicateurs et de les diffuser;

- d) Réponses satisfaisantes apportées aux exigences des utilisateurs;
- e) Indicateurs additionnels proposés.

151. Les inconvénients pourraient être:

- a) Une forte demande de données de meilleure qualité avec des moyens limités;
- b) Une mauvaise utilisation des données à d'autres fins;
- c) Des exigences difficiles à satisfaire.

152. En ce qui concerne la diffusion des OMD, il faut répondre à la question de savoir quels sont les destinataires des indicateurs relatifs aux OMD. Il s'agit des décideurs du secteur privé, de l'administration et des responsables politiques.

153. Le cycle des politiques – La politique est «un plan ou principe d'action adopté par un gouvernement, un parti, une entreprise ou une personne ».

Instituts de recherche et d'enseignement

Médias

Société civile

Donateurs, ONG

154. Il faudra fixer un calendrier annuel pour l'établissement de rapports sur les indicateurs relatifs aux OMD, en tenant compte des dates de présentation des rapports à l'ONU. Les rapports sur les indicateurs seront présentés sur un support papier (publication), par Internet, etc.

155. En diffusant les indicateurs relatifs aux OMD, il ne faut pas oublier d'indiquer les rapports aux législateurs, à savoir aux membres du parlement, aux ministres et au président ou premier ministre. Il faudrait peut-être leur envoyer des documents sur les indicateurs relatifs aux OMD afin qu'ils les examinent lors de leurs sessions. Il s'agit là d'un des moyens d'influer sur les politiques.

3. Cadre de suivi du groupe d'experts interinstitutions sur les OMD

156. Le Groupe d'experts interinstitutions sur les indicateurs des OMD est chargé d'élaborer le cadre de formulation et de suivi des OMD. Le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU coordonne les activités de sélection des indicateurs appropriés pour ce Groupe. Ce dernier est chargé d'élaborer les statistiques, d'analyser les tendances relatives aux OMD et d'étudier les méthodes et questions techniques concernant ceux-ci.

B. Problèmes liés à la mesure et au suivi des OMD

157. La mesure et le suivi des OMD butent sur de nombreux problèmes. Les problèmes sont plus prononcés par rapport aux autres séries statistiques, car les indicateurs des OMD sont nombreux et divers, et les données nécessaires proviennent de différentes sources: recensements, enquêtes auprès des ménages et dossiers administratifs. En outre, même si les données doivent être comparables à l'échelle nationale, la question est plus cruciale à l'échelle internationale. Il y a des indicateurs qui sont élaborés au niveau national pour certains pays, tandis que d'autres sont estimés au niveau international par des organismes internationaux. Le problème est de s'assurer que les données sont collectées et que les indicateurs sont calculés conformément aux normes internationales pour que les indicateurs nationaux soient précis et comparables sur le plan international.

158. Pour beaucoup de pays, les sources susmentionnées manquent de cohérence et ne sont pas coordonnées. Par exemple, en ce qui concerne les statistiques sociales, un élément important dans le calcul des

indicateurs des OMD, beaucoup de pays n'ont pas coordonné ni rationalisé les activités des différentes sources de statistiques pertinentes. Dans la plupart des cas, les statistiques des différentes sources ne sont pas comparables. Les différents organismes utilisent divers concepts, définitions et unités pour collecter et analyser les données. Dans les cas où il faut choisir entre des indicateurs similaires, il est parfois difficile de savoir lequel est le plus fiable (Banda, 2003) [110].

159. Pour beaucoup de pays aussi, les données concernant les OMD proviennent des recensements concernant la population et l'habitat et des enquêtes par échantillonnage aléatoire à grande échelle. Les dossiers administratifs sont une autre source de données pertinentes pour les OMD (voir chapitre 2). Cependant, ces statistiques ne concernent parfois qu'une petite partie de la population. Par exemple, les données sur l'enregistrement de l'état civil ne concernent souvent que les zones urbaines. En d'autres termes, la mesure des indicateurs démographiques ne s'applique qu'à de petits groupes de la population. Les statistiques concernant les OMD, élaborées principalement comme des sous-produits de l'administration, sont généralement incomplètes et imprécises. Les statistiques resteront peu développées et placées principalement sous la tutelle de leurs organismes administratifs ou ministères techniques. C'est pourquoi, dans beaucoup de pays, les dossiers administratifs ont un contenu limité et sont beaucoup plus utilisés dans l'administration. Ils ne peuvent pas être adaptés comme les enquêtes auprès des ménages en ce qui concerne les concepts ou les détails.

160. De manière générale, beaucoup de pays éprouvent des difficultés à continuer à collecter régulièrement des données, sans parler de les améliorer. Ils restent à la traîne en ce qui concerne l'adoption de nouvelles normes statistiques ou la réalisation d'études nécessaires pour élaborer des statistiques de qualité. Par conséquent, nombre de systèmes de la région ne fournissent pas à temps les informations de base nécessaires pour suivre les progrès accomplis afin de réaliser les OMD (Banque mondiale, 2003) [111].

1. Comparaison des données avec d'autres données transmises aux niveaux national et international

161. En raison de l'accroissement de la demande de données pour mesurer et suivre les indicateurs, il convient d'évaluer les différentes sources, organisations et méthodes d'élaboration de données relatives aux OMD. La plupart des données sont recueillies dans le cadre des systèmes statistiques nationaux, dont certains ne sont pas coordonnés. Les données nationales sont intégrées au système statistique international dans un processus au cours duquel des organismes spécialisés étudient et poursuivent la normalisation des données nationales pour élaborer des indicateurs. Cette approche a suscité des controverses, car des pays se sont plaints de n'avoir pas été consultés lors des calculs. En outre, pour certains pays, les estimations internationales ne correspondent pas aux estimations nationales (Commission économique pour l'Afrique, 2005) [112]. Il s'agit d'un problème de relations publiques qu'une collaboration étroite entre les pays et les organismes internationaux permettra de résoudre. L'échange de données entre les organisations nationales et internationales permettra de régler certains problèmes.

2. Coordination

162. La coordination des organismes statistiques au niveau national assurera la cohérence et l'efficacité du système statistique (Lievesley, 2001) [113]. Cependant, nombre de pays africains n'ont pas de mécanismes de coordination des producteurs de données concernant les OMD. Par exemple, faute de coordination, il est difficile d'harmoniser les définitions, les concepts et classifications entre différentes sources.

163. La collaboration interinstitutionnelle aux niveaux national et international permettrait de renforcer dans une certaine mesure la coordination. De même, on pourrait réduire autant que possible les redondances et la diffusion d'informations contradictoires et impossibles à comparer et tirer parti dans la mesure du possible des maigres ressources disponibles (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes) [114]. On a souvent estimé que les résultats contradictoires et incohérents sur la même question font naître

du scepticisme et des doutes dans l'esprit des utilisateurs et que la qualité des données s'en trouvait remise en cause. Ces problèmes peuvent donc ébranler la confiance qu'inspirent les statistiques (Everaers, 2002) [115].

164. Pour que les organisations internationales disposent d'informations de qualité en ce qui concerne les OMD, il faut renforcer le partenariat entre les organismes internationaux et les systèmes statistiques nationaux. Il conviendrait également de créer des mécanismes permettant d'harmoniser les demandes de métadonnées. La coordination des données concernant les OMD faciliterait aussi l'interconnexion et la normalisation des données provenant de différentes sources pour les pays où cet aspect de la question reste un véritable problème.

3. Comparabilité des statistiques sociales concernant les OMD

165. Pour ce qui est des statistiques concernant les OMD, l'un des principaux problèmes est la comparabilité des données sur une période déterminée dans un pays donné et sur le plan international. La comparabilité des données est particulièrement problématique quand différentes sources sont combinées (voir chapitre 2 du présent document). En général, les statistiques sont surtout utiles lorsqu'elles se prêtent à une comparaison dans le temps et l'espace (Depoutot, 1998) [116]; c'est certainement le cas pour la plupart des statistiques concernant les OMD. Or, on en est loin. Pour suivre les changements aux plans géographique, sectoriel et temporel, la comparabilité des statistiques concernant les OMD passera par l'adoption de concepts, de définitions et, dans une certaine mesure, de méthodes communes pour la collecte et l'analyse des données.

166. Alors qu'il est difficile de collecter des statistiques comparables concernant les OMD, celles-ci ne cessent de prendre de l'importance. Les problèmes associés à la collecte de données transnationales comparables comprennent celui du plus petit commun dénominateur et la charge imposée aux pays qui fournissent des données, quand bien même ces données peuvent être étrangères aux besoins nationaux. De plus, l'absence de métadonnées appuyant la plupart des données transnationales fait qu'il est malaisé d'interpréter et de comparer celles-ci.

4. Capacités statistiques

167. Les capacités statistiques englobent un certain nombre d'éléments tels que la structure organisationnelle du système statistique national, les ressources humaines et financières, la formation statistique et les capacités en matière de collecte, d'analyse et de diffusion de données. Beaucoup de pays africains ont des capacités statistiques limitées. Comme indiqué plus haut, pour collecter des statistiques abondantes concernant les OMD, il faut associer différentes sources de données fiables telles que les enquêtes par sondage, les recensements et les registres administratifs. Il convient de mettre en place des systèmes statistiques nationaux viables pour réaliser les tâches indiquées plus haut. Dans certains pays, les services nationaux de statistique et autres producteurs de statistiques tels que les ministères techniques n'ont pas les moyens nécessaires pour élaborer des statistiques de qualité concernant les OMD, en raison du manque de personnel qualifié, de la rotation du personnel et de l'insuffisance des ressources [103].

5. Création de bases de données

168. Compte tenu des multiples sources de données concernant les OMD, il convient de mettre les données pertinentes dans une base de données. Par conséquent, le bureau statistique national serait l'organisme approprié pour gérer la base de données dans la mesure où, dans la plupart des pays, il est l'institution chargée de coordonner les activités statistiques.

169. On peut avancer rapidement grâce aux progrès des technologies de l'information et de la communication, ainsi que l'amélioration de la coordination en fixant des priorités et des normes. Les produits statistiques seront plus cohérents et plus comparables dans le temps et dans l'espace.

170. Sur le plan international, le Groupe d'experts interinstitutions a créé un groupe d'étude pour concevoir un mécanisme d'échange de données relatives aux OMD dans un pays donné et entre les organismes internationaux. Le groupe d'étude s'emploie à définir la structure des données et des listes de codes des indicateurs concernant les OMD. Les normes relatives à l'Échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX) fixent des spécifications techniques pour l'échange de statistiques et de métadonnées. Elles ont permis de créer une définition de la structure des données souple permettant aux organismes d'établir des rapports sur les données à l'aide du SDMX (Division de statistique de l'ONU, 2010) [117]. Le problème est de généraliser l'utilisation du SDMX pour l'échange de données entre les pays et les organismes internationaux.

6. Rapports sur les données

171. L'établissement de rapports sur les données concernant les OMD destinés à l'ONU, notamment le calendrier à suivre pour leur communication, est régi par des règles précises.

7. Utilisation de sources de données administratives ou de données d'enquêtes auprès des ménages

172. Dans l'organisation des données nécessaires au calcul des indicateurs, les pays devraient chaque fois que possible, et vu le caractère peu onéreux de l'obtention de données administratives, mettre en place un système de recourir davantage aux sources administratives et moins aux enquêtes auprès des ménages.

8. Collecte de données spécifiques telles que celles concernant le CO₂.

173. Les pays peinent manifestement à collecter des données spécifiques telles que celles concernant le dioxyde de carbone. Les organisations internationales chargées des OMD, et en particulier celles intéressées par cet indicateur, devraient aider les pays africains à comprendre les données spécifiques requises et la méthode de calcul de l'indicateur.

9. Fourniture de données à l'échelle infranationale

174. La mesure et le suivi des OMD à l'échelle infranationale posent un problème particulier. Il est bien connu que les recensements concernant la population et l'habitat permettent de fournir des données au niveau géographique le plus bas, par exemple les villages ou les communautés. Pour les enquêtes auprès des ménages, il n'est peut-être pas facile d'obtenir des données à ces mêmes niveaux, sauf à sonder des échantillons larges, ce qui peut coûter plus cher. Des estimations sur des zones restreintes, notamment des estimations synthétiques, ont été effectuées dans certains pays pour répondre aux besoins de données à ce niveau. Il est donc essentiel de diffuser dans tous les pays les méthodes statistiques permettant de procéder à des estimations à l'échelle infranationale, de manière à suivre aussi la réalisation des OMD à ce niveau.

Références bibliographiques

CHAPITRE 1: OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT: INTRODUCTION

1. http://www.unicef.org/mdg/28184_28230.htm
2. http://en.wikipedia.org/wiki/International_development#Millennium_Development_Goals
3. Nations Unies, New York (Septembre 2000): Déclaration du Millénaire, <http://www.un.org/millennium/declaration/ares552e.htm>
4. Nations Unies (2005): Sommet mondial 2005 (Résolution adoptée par l'Assemblée générale - A/RES/60/1), <http://www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=A/RES/60/1>
5. Nations Unies, Indicateurs pour le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement (ST/ESA/STAT/SER.F/95), http://devdata.worldbank.org/gmis/mdg/UNDG%20document_final.pdf
6. Nations Unies, New York (2003): Indicateurs pour le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement, ST/ESA/STAT/SER.F/95
7. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO, 2009): Workshop on MDG Monitoring "Coordination and Reporting Mechanisms", Bayreuth, 7-10 December 2009
8. Mansard T. Reyes et Soccoro Abejo (2007): Mechanisms and Initiatives for Monitoring Philippines Progress in MDGs, UNESCAP/SIAP/UNDP/ADB Workshop on Statistics for Monitoring the Achievement of the MDGs in Asia and the Pacific, Bangkok, 31 July to 2 August 2006.

CHAPITRE 2: SOURCES DE DONNÉES POUR LES INDICATEURS DES OMD

9. Nations Unies (2008). Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat, Rev 2. Series M. No. 67/Rev.2. Numéro de vente: E.07.XVII.8, New York.
10. Nations Unies (2003). Indicateurs pour le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ST/ESA/STAT/SER./95, New York.
11. United Nations (2008). Designing Household Survey Samples: Practical Guidelines
12. Kiregyera, Ben (1999). Sample Surveys with Special Reference to Africa, Kampala: PHIDAM Enterprises.
13. http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2000/08/19/000094946_00080305310288/Rendered/PDF/multi_page.pdf
14. <http://www.measuredhs.com/aboutsurveys/start.cfm>
15. http://www.unicef.org/statistics/index_24302.html

16. <http://ije.oxfordjournals.org/cgi/content/abstract/17/2/385>
17. <http://www.jigawabudget.org/CWIQ.pdf>
18. <http://www.ilo.org/dyn/lfsurvey/lfsurvey.home>
19. http://unstats.un.org/unsd/publication/unint/DP_UN_INT_88_X01_6E.pdf
20. Nations Unies: "Progress Report on Harmonization of Concepts and Classifications Among specialized Fields of Social Statistics", Statistical Commission, Twentieth Session, 20 February – 2 March 1979. New York, USA.
21. Banda, Jeremiah. Current status of social statistics: An overview of issues and concerns. Expert Group Meeting on Setting the Scope of Social Statistics, United Nations Statistics Division in collaboration with the Siena Group on Social Statistics, New York, 6-9 May 2003
22. Suharto, S. "Complementary Sources of Demographic and Social Statistics". *Paper presented at Symposium on Global Review of 2000 Round of Population and Housing Censuses: Mid-Decade Assessment and Future Prospects, 7-10 August 2001*. New York, USA.

CHAPTER 3: CONCEPTION ET COLLECTE DE DONNÉES; METHODES ET PROBLÈMES

23. Nations Unies (2008). Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat Rev 2. Series M. No. 67/Rev.2. Sales No. E.o7.XVII.8, New York.
24. Nations Unies (2008). Designing Household Survey Samples: Practical Guidelines. Studies in Methods, Series No. 98. Sales no. E06XVII.13. New York.
25. Nations Unies (2005). Household Sample Surveys in Developing and Transitional Countries. Studies in Methods. Series F No. 96. Sales No. E.05/ XVII.6. New York.
26. Nations Unies (1982). National Household Survey Capability Programme. Sampling Frames and Sample Designs for Integrated Household Survey Programmes, Studies in Methods, Series F, No. 31. STAT.SER.F/31, New York
27. Kish, Leslie (1965). Survey Sampling, John Wiley & Sons, Inc., New York.
28. Department of Statistics New Zealand (1992). A guide to good survey design, Wellington, New Zealand
29. Sugdren B. Guidelines: Modelling Data and Metadata: United Nations Statistical Commission for Europe, Geneva.
30. Moser, C. A. et Kalton, G (1976): *Survey Methods in Social Investigation*. Second edition, English Language Book Society and Heinemann Education Books.
31. Commission économique pour l'Afrique (CEA) (1999): Census Post Enumeration Activities, Addis-Abeba (Éthiopie).

CHAPITRE 4: QUESTIONS DE LA QUALITÉ DES DONNÉES: INDICATEURS CONCERNANT LES OMD

32. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP (1988): *Manual on Training Statisticians* (Chapter 2, section 2.4), p. 76-79.
33. République sud-africaine (2008): South African Statistical Quality Assessment Framework (SAS-QAF), première édition.

CHAPITRE 5: INDICATEURS POUR LE SUIVI DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OMD

34. Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité du pouvoir d'achat (PPA) https://www.spc.int/mdgs/MDGIs/indicator_1_definition.htm
35. Indice d'écart de la pauvreté (l'incidence de la pauvreté multipliée par le degré de la pauvreté): http://wwwx.spc.int/mdgs/MDGIs/indicator_2_definition.htm
36. Part du quintile le plus pauvre de la population
http://ddp-ext.worldbank.org/ext/GMIS/gdmis.do?siteId=2&contentId=Content_t3&menuId=L-NAV01HOME1
37. Ratio emploi/population
<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=770>
- 37a. OIT (2009): Guide to the new Millennium Development Goals Employment Indicators (including the full set of Decent Work Indicators), ILO, Employment Sector, Geneva, June, 2009.
38. OIT, Second Inter-Agency and Expert Group Meeting (IAEGM) On Gender Statistics in the Arab Region, Beirut, 12-14 October 2009
39. Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité du pouvoir d'achat (PPA)
<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=759>
40. Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée
<http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=773>
41. Le Centre national de statistiques sanitaires (NCHS) est un service du Centre for Disease Control and Prevention, organisme public américain. Il relève du Department of Health and Human Services des États-Unis. Son siège se trouve à University Town Centre, à Hyattsville (Maryland), près de Washington, D.C.
<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=6>
43. Proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire
(<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=636>)
44. Taux d'alphabétisation des 15-24 ans, hommes et femmes
<http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=658>
45. (<http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=658>)

46. La CITE ou Classification internationale type de l'éducation
47. Proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=722>
48. Proportion des sièges occupés par des femmes au parlement national
49. The World's Women 2005: Progress in Statistics, ST/ESA/STAT/SER.K/17, numéro de vente E05XVII.7, New York
50. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans
<http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=561>
51. http://www.sidsnet.org/pacific/spc/mdgs/MDGIs/indicator_13_definition.htm
52. Taux de mortalité infantile
<http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=562>
53. Proportion d'enfants d'un an vaccinés contre la rougeole
<http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=563>
54. <http://www.whale.to/vaccine/points.html>
55. http://www.euro.who.int/document/EIW/seven_key_reasons.pdf
56. Taux de mortalité maternelle http://www.spc.int/mdgs/MDGIs/indicator_16_definition.htm
http://spc.nt/mdgs/MDGIs/indicator_17_definition.htm
58. Les enquêtes en grappes à indicateurs multiples lancées par l'UNICEF permettent d'aider les pays à collecter des données pour pallier les lacunes dans ce domaine et suivre la situation des femmes et des enfants. Depuis le milieu des années 60, elles ont permis à de nombreux pays d'élaborer des estimations, statistiquement valides et comparables sur le plan international, concernant un grand nombre d'indicateurs dans les domaines suivants: santé, éducation, protection de l'enfance et lutte contre le VIH/sida. Leurs conclusions ont permis, dans une large mesure, de prendre des décisions sur les politiques, de mettre en 'uvre des activités et de sensibiliser l'opinion sur la situation des femmes et des enfants dans le monde.
<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=731>.
60. <http://www.who.int/whosis/indicators/compendium/2008/3pcf/en/index.html>
61. <http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=761>
62. http://www.advocatesforyouth.org/index.php?option=com_content&task=view&id=432&Itemid=177
63. <http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=763>
64. [http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=778\)](http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=778)
65. http://www.unfpa.org/webdav/site/global/shared/documents/publications/2008/EOL_nov08.pdf
[fhhttp://www.unfpa.org/webdav/site/global/shared/documents/publications/2008/EOL_nov08.pdf](http://www.unfpa.org/webdav/site/global/shared/documents/publications/2008/EOL_nov08.pdf)
66. Taux de prévalence du VIH dans la population âgée de 15 à 24 ans
<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=747>
67. <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Resources/Attach/Indicators/HandbookEnglish.pdf>

68. Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque
<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=735>
69. <http://unstats.un.org/unsd/mdg/Host.aspx?Content=Indicators/Handbook.htm>
70. Proportion de la population âgée de 15 à 24 ans ayant des connaissances exactes et complètes au sujet du VIH/sida
<http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=741>
71. Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non-orphelins âgés de 10 à 16 ans <http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=726>
72. Proportion de la population au stade avancé de l'infection par le VIH ayant accès à des médicaments antirétroviraux
<http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=765>
73. Workshop on New targets and indicators: an overview of metadata and data preparation for the global monitoring, Kampala, Uganda, 5-8 May 2008
74. Incidence du paludisme et taux de mortalité due à cette maladie
<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Host.aspx?Content=Indicators/Handbook.htm>
75. Proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide
<http://www.who.int/whosis/indicators/compendium/2008/2in5/en/index.html>
76. Proportion d'enfants de moins de 5 ans traités au moyen de médicaments antipaludéens (Institut statistique des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, Banque asiatique de développement (BAsD) et stages de formation nationaux sur les OMD et l'utilisation des systèmes de données administratives à des fins statistiques
77. http://www.theglobalfund.org/documents/me/M_E_Toolkit_P2-Malaria_en.pdf
78. Incidence, prévalence de la tuberculose et taux de mortalité due à cette maladie
<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=647>
79. Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation (DOTS)
<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=647>
80. http://ddp-ext.worldbank.org/ext/GMIS/gdmis.do?siteId=2&contentId=Content_t24&menuId=LNAV01HOME1
81. Proportion de zones boisées
http://www.spc.int/mdgs/MDGIs/indicator_25_definition.htm
82. Émissions de CO2 émissions, total, par habitant et pour un dollar du PIB (en parité du pouvoir d'achat)
<http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=750>
83. (http://unfccc.int/ghg_emissions_data/items/3800.php)
84. Substances appauvrissant la couche d'ozone http://esl.jrc.it/envind/un_meths/UN_ME117.htm
85. Proportion de stocks de poissons vivant dans des milieux biologiques sains <http://en.wikipedia.org/wiki/Biodiversity>, Banque asiatique pour le développement BAsD), Institut de statistique des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, les stages de formation nationaux sur les OMD et le renforcement des systèmes

de données administratives aux fins de statistiques: indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, Objectif 7

86. Proportion de ressources d'eau totales utilisées
<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=768>
87. AQUASTAT: <http://www.fao.org/nr/water/aquastat/main/index.stm>
88. Proportion d'aires terrestres et marines protégées
<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=616>
89. Méthode d'estimation de la proportion d'espèces menacées d'extinction <http://www.encyclopedia.com/doc/1G2-3407500107.htm>
90. CANADIAN ENVIRONMENTAL LAW ASSOCIATION "THE SPECIES AT RISK ACT: AN OVERVIEW", *Report No. 408, ISBN: 1-894158-47-4*, Prepared by: Richard D. Lindgren, September 25, 2001. http://env.chass.utoronto.ca/env200y/ESSAY03/cela_sara.pdf.
91. <http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=667>
92. <http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=31>
93. Proportion de citoyens vivant dans des taudis
<http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=710>; http://www.un.org/esa/sustdev/natlinfo/indicators/methodology_sheets/poverty/urban_slums.pdf
94. <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=650>
95. <http://unstats.un.org/unsd/mdg/Host.aspx?Content=Indicators/Handbook.htm>
96. <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=593>
97. <http://unstats.un.org/unsd/mdg/Host.aspx?Content=Indicators/Handbook.htm>
98. <http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=35>
99. <http://unstats.un.org/unsd/mdg/Host.aspx?Content=Indicators/Handbook.htm>
100. http://ddp-ext.worldbank.org/ext/GMIS/gdmis.do?siteId=2&contentId=Content_t36&menuId=LNAV01HOME1
101. <http://unstats.un.org/unsd/mdg/Host.aspx?Content=Indicators/Handbook.htm>
102. <http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=38>
103. <http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=717>
104. <http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=787>
105. <http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=655>
106. <http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=755>
107. <http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=0&SeriesId=756>

108. <http://unstats.un.org/unsd/mdg/Metadata.aspx?IndicatorId=48>

CHAPITRE 6: CADRE INSTITUTIONNEL DES INDICATEURS CONCERNANT LES OMD

109. Glossaire des termes statistiques de l'OCDE

Annexe 1 :

Liste officielle des indicateurs associés au OMD

Effectif à compter du 15 janvier 2008

Objectifs du Millénaire pour le développement

Objectifs et cibles (énoncés dans la Déclaration du Millénaire)	Indicateurs de suivi des progrès accomplis
Objectif 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim	
Cible 1.A : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité du pouvoir d'achat (PPA) ³ Indice d'écart de la pauvreté Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale
Cible 1.B : Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif	Taux de croissance du PIB par personne occupée Ration emploi/population Proportion de la population occupée disposant de moins de 1 dollar PPA par jour Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée
Cible 1. C : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique
Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous	
Cible 2.A : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	Taux net de scolarisation dans le primaire Proportion d'élèves ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire Taux d'alphabétisation des 15-24 ans, femmes et hommes
Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	
Cible 3.A : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole Proportion des sièges occupés par les femmes au parlement national
Objectif 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	
Cible 4.A : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans Taux de mortalité infantile Proportion d'enfants d'1 an vaccinés contre la rougeole
Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle	
Cible 5.A : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	Taux de mortalité maternelle Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié
Cible 5.B : Rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015	Taux de contraception Taux de natalité parmi les adolescentes Couverture des soins prénatals (au moins une visite et au moins quatre visites) Besoins non satisfaits en matière de planification familiale

Objectifs et cibles (énoncés dans la Déclaration du Millénaire)	Indicateurs de suivi des progrès accomplis
Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	
Cible 6.A : D'ici à 2015, avoir enrayer la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle	Taux de prévalence du VIH dans la population âgée de 15 à 24 ans Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque Proportion de la population âgée de 15 à 24 ans ayant des connaissances exactes et complètes au sujet du VIH/sida Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non-orphelins âgés de 10 à 14 ans
Cible 6.B : D'ici 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida	Proportion de la population au stade avancé de l'infection par le VIH ayant accès à des médicaments antirétroviraux
Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	
Cible 6.C : D'ici 2015, avoir endigué le paludisme et d'autres grandes maladies et commencé à inverser la tendance actuelle	Incidence du paludisme et taux de mortalité due à cette maladie Proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide Proportion des enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre traités aux moyens de médicaments antipaludéens appropriés Incidence, prévalence de la tuberculose et taux de mortalité due à cette maladie Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation
Objectif 7 : Assurer un environnement durable	
Cible 7.A : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	Proportion de zones forestières Emissions de CO2 (total, par habitant et pour un dollar du PIB, en parité du pouvoir d'achat) Consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone Proportion de stocks de poissons vivant dans des milieux biologiques sains Proportion de ressources d'eau totales utilisées
Cible 7.B : Réduire la perte de la biodiversité et atteindre d'ici à 2010 une diminution significative du taux de perte	Proportion de zones terrestres et marines protégées Proportion d'espèces menacées d'extinction
Cible 7.C : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base	Proportion de la population utilisant une source d'eau potable améliorée Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées
Cible 7.D : Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis	Proportion de citoyens vivant dans des taudis ⁴
Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	
Cible 8.A : Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire Comprend un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, au niveau tant national qu'international	Certains des indicateurs ci-après sont évalués séparément dans les cas des pays les moins avancés (PMA) de l'Afrique, des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement. Aide publique au développement (APD)

Objectifs et cibles (énoncés dans la Déclaration du Millénaire)	Indicateurs de suivi des progrès accomplis
<p>Cible 8.B : Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés</p> <p>Suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés, l'application d'un programme renforcé d'allègements de la dette des pays pauvres très endettés (PPTTE) et l'annulation des dettes publiques bilatérales, ainsi que l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté</p>	<p>Montant net de l'APD totale et en faveur des pays les moins avancés, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD/OCDE)</p> <p>Proportion de l'APD bilatérale totale des pays du CAD/OCDE, par secteur, consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement)</p> <p>Proportion de l'APD bilatérale des pays du CAD/OCDE qui n'est pas liée</p> <p>APD reçue par les pays en développement sans littoral en pourcentage de leur revenu national brut</p> <p>APD reçue par les petits États insulaires en développement en pourcentage de leur revenu national brut</p> <p>Accès aux marchés</p> <p>Proportion du total des importations des pays développés (en valeur et à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés qui sont admises en franchise de droits</p> <p>Droit de douane moyens appliqués par les pays développés aux produits agricoles et textiles en provenance des pays en développement</p>
Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	
<p>Cible 8. C : Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les décisions issues de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)</p> <p>Cible 8.D : Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement viable à long terme</p>	<p>Estimation des subventions aux produits agricoles dans les pays de l'OCDE en pourcentage de leur produit intérieur brut</p> <p>Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales</p> <p>Viabilité de la dette</p> <p>Nombre total de pays ayant atteint leur point de décision et nombre total de pays ayant atteint leur point d'achèvement (cumulatif) dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTTE)</p> <p>Allègement de la dette annoncé au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)</p> <p>Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services</p>
<p>Cible 8.E : En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement</p>	<p>Proportion de la population pouvant se procurer les médicaments essentiels à un coût abordable et dans des conditions pouvant être maintenues durablement</p>
<p>Cible 8.F : En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous</p>	<p>Nombre de lignes téléphoniques fixes pour 100 habitants</p> <p>Abonnés à un service de téléphonie mobile, pour 100 habitants</p> <p>Nombre d'utilisateurs d'Internet, pour 100 habitants</p>

Les objectifs du Millénaire pour le développement, et les cibles correspondantes, sont tirés de la Déclaration du Millénaire, signée en septembre 2000 par les dirigeants de 189 pays, dont 147 chefs d'État et de gouvernement (<http://www.un.org/millennium/declaration/ares552e.htm>), et d'un autre accord auquel sont parvenus les États membres lors du sommet mondial de 2005 (Résolution adoptée par l'Assemblée générale – A/RES/60/1, <http://www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?A/RES/60/1>). Les objectifs et cibles sont interdépendants et doivent être considérés comme un tout. Ils représentent un partenariat entre les pays en développement et les pays développés, tous résolus à « créer – au niveau tant national que mondial – un climat propice au développement et à l'élimination de la pauvreté ».